



2009 / janvier-juin 2010

# Rapport annuel des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais



## Préface

Le rapport d'activité des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2009 et le premier semestre 2010 vise à retracer les actions les plus significatives menées au cours de ces deux périodes. Il s'adresse aux élus départementaux et à nos concitoyens souhaitant apprécier l'engagement de l'État dans des domaines variés et son implication auprès des différents acteurs du territoire.

Cette activité s'est inscrite dans le contexte d'une importante réforme de l'organisation des services de l'Etat, la Révision Générale des Politiques Publiques. L'année 2009 aura largement permis de travailler avec les personnels à la préparation de ces évolutions indispensables. L'année 2010 est celle de la mise en œuvre du changement pour une administration résolument tournée vers l'avenir pour un meilleur service rendu à nos concitoyens.

Cette réforme de l'administration territoriale de l'État réaffirme les pouvoirs du préfet dans la direction des services déconcentrés et des établissements publics de l'État. Plus de 25 ans après l'acte 1 de la décentralisation, quelques années après de nouveaux transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales, après les profondes modifications de frontières entre prérogatives de puissance publique et domaine des activités privées ou commerciales, les évolutions de l'organisation territoriale de l'État étaient restées trop modestes. Il était devenu indispensable de repenser celle-ci globalement.

Désormais, si le pilotage des politiques publiques s'effectue au niveau régional, sa mise en œuvre relève de l'échelon départemental, au plus près du terrain, au contact des administrés. Cette forte mobilisation des services de l'État au plus près des territoires a été essentielle pour venir en aide aux entreprises les plus touchées, soutenir l'économie locale et assurer aux salariés la préservation de leurs droits, dans un contexte de crise mondiale économique, financière et sociale sans précédent depuis 1945.







Cependant, l'action de services de l'État dans le département est allée bien au delà. Cohésion sociale, protection des populations, développement durable et équilibre des territoires... autant de champs où l'État est en première ligne, tant en régulation, en arbitrage ou en fédérateur indispensable d'acteurs multiples qu'en tant que détenteur de l'autorité régaliennne de contrôle.

Soyez assurés que l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat en Pas-de-Calais sont mobilisés pour un service public plus lisible et plus efficace afin de répondre aux enjeux du territoire et aux préoccupations de nos concitoyens, avec le souci constant de l'intérêt général.





Pierre de BOUSQUET

# SOMMAIRE

## 1<sup>ère</sup> partie - L'action des services de l'Etat

- Développement économique et aménagement du territoire 
- Cohésion sociale 
- Sécurité et protection des populations 
- Environnement et développement durables 
- Services au public 
- Relations avec les collectivités territoriales 

## 2<sup>ème</sup> partie - L'organisation et la modernisation des services publics

- Evolution de l'organisation territoriale des services de l'Etat 
- Mutualisation des moyens et la coopération inter-services 
- Simplifications administratives, l'administration électronique 
- Gestion budgétaire et comptable 



## ■ La revitalisation des territoires

### ■ Les conventions de revitalisation

Sous l'égide de la Préfecture du Pas-de-Calais, 34 conventions de revitalisation portant sur 10.227 emplois supprimés ont été signées depuis 2002, et 15

d'entre elles sont encore actives. Depuis 2009, 8 conventions ont été signées, pour un total de 989 emplois supprimés, auxquelles il convient de rajouter 3 avenants (pour les sociétés MONDI Packaging, FAURECIA et ARKEMA):

Entreprise	Commune	Montant du financement	Nombre d'emplois	Date de signature
DYNEA	Brebières	168 462 €	42	16/12/09
ENERSYS	Arras	220 000 €	55	16/12/09
FAURECIA	Auchel	824 929 €	219	01/03/10
STA	Ruitz	328 902 €	82	19/03/10
FILARTOIS	Douvrin	851 400 €	250	19/03/10
FRANCAISE DE MECANIQUE	Douvrin	250 000 €	180	24/03/10
CUNO	Les Attaques	378 840 €	96	07/04/10
DESVRES	Longfosse	182 751 €	67	29/04/10

Au final, la mise en oeuvre des 34 conventions signées à ce jour est à l'origine de la création de 2.703 emplois et de la programmation de 1.904 nouveaux emplois.

### ■ Un dispositif original : la convention VIVENDI

Le Pas-de-Calais est en France l'un des quatorze territoires bénéficiaires du dispositif VIVENDI. Cette entreprise prend à sa charge, dans le cadre d'une convention avec l'Etat correspondant à un « mécénat économique », la revitalisation de territoires sélectionnés par le ministère chargé de l'industrie. VIVENDI consacre ainsi 2,5 à 3 millions d'euros par territoire, en liaison avec la Préfecture, dans la

perspective d'un objectif de création d'emplois fixé sur 3 ans. Les projets peuvent concerner l'industrie, le secteur agroalimentaire ou encore le commerce. Dans ce contexte, une convention de maîtrise d'ouvrage entre le groupe VIVENDI et la société FINORPA CONSEILS a été signée le 5 avril 2006 en vue de confier à cette dernière une mission de revitalisation des bassins d'emplois d'Artois - Ternois, de Calais, de Saint-Omer et de Berck - Montreuil. L'objectif principal de la convention est la création au minimum de 250 emplois pérennisés sur une période de trois ans.

Deux comités d'engagement se sont tenus en 2009/2010, validant 58 dossiers au total :

	Emplois programmés	Dossiers validés
ARTOIS TERNOIS	106	10
SAINT-OMER	53	5
CALAIS	335	32
BERCK-MONTREUIL	91	11

L'ensemble des crédits a désormais été engagé et 2,28 € versés en prêts participatifs, sur un budget total de 3,1 M€. Le bilan définitif devrait intervenir lors du dernier comité de suivi, prévu courant octobre 2010.

## ■ Le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)

Les territoires du Pas-de-Calais (Béthune, Calais, la communauté de communes Osartis pour 5 communes autour de Vitry-en-Artois, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, les communautés de communes de Marquion et Bertincourt, le Boulonnais et la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin) ont été retenus pour être éligibles aux prêts sans garantie du FNRT. Le dossier de Saint-Omer a été proposé favorablement mais la validation par la DATAR est toujours en instance.

Le FNRT concerne, en général, des territoires dépourvus de conventions de revitalisation. Il doit permettre d'ici trois ans l'octroi par OSEO de 135 M€ de prêts sans garantie ; 8 dossiers ont d'ores et déjà été approuvés pour le département. L'arrondissement de Calais s'est ainsi vu accorder une enveloppe de 2 M€, tandis que sur l'arrondissement de Béthune, 6 entreprises ont reçu un avis favorable pour un montant de prêts accordés s'élevant à 1,48 M€ (+ 87 emplois dans les deux années à venir).

## ■ Le Programme de Restructuration National « sucre »

Dans le cadre du processus de restructuration de l'industrie sucrière, il est nécessaire d'encourager la recherche de solutions de remplacement à la production de betterave sucrière et à la production de sucre. Ainsi, suite à la fermeture de la sucrerie de Marconnelle et l'abandon par les agriculteurs locaux de 8000 hectares de production betteravière, un fonds d'aide à la diversification de 7,5 M€ a été mis en place. A ce jour, 31 projets ont été présentés, parmi lesquels 18 ont reçu un accord de subvention pour un montant total prévisionnel de 494 K€.

## ■ Les contributions financières de l'Etat

### ■ La Prime à l'aménagement du territoire (PAT)

Dans le cadre du dispositif PAT, un projet de création et d'extension d'entreprises a été retenu dans le Pas-de-Calais. Il concerne l'implantation de l'entreprise ENTYRECYCLE, spécialisée dans le recyclage de polymères, sur le site de la commune de Arques. Ce projet (26,6 M€ d'investissements) vise, outre la création de 243 emplois, à pérenniser l'activité industrielle sur l'arrondissement de Saint-Omer fortement touché par les différentes restructurations de Arc International.

## ■ Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Il a vocation à contribuer à l'émergence de démarches de gestion collective du commerce de centre ville ou de quartier, priorité étant donnée à des opérations associant une redéfinition de l'offre commerciale, l'accessibilité et la prise en compte du comportement des consommateurs. 97 dossiers ont été déposés en 2009/2010, parmi lesquels 69 émanent de particuliers pour des opérations individuelles en milieu rural. Le montant d'aide programmé à ce titre s'élève à 166 K€.

## ■ Le Fonds Local d'Adaptation du Commerce Rural (FLACR)

En 2009, le Fonds Local d'Adaptation du Commerce Rural (FLACR) a été réactivé pour contribuer à la revitalisation de l'activité économique en milieu rural. 146 dossiers ont été déposés en 2009/2010, 127 d'entre eux étant des demandes émanant de particuliers. Ce dispositif a remporté un grand succès auprès des porteurs de projets et des chambres consulaires tant par sa simplicité que par la rapidité du traitement administratif des dossiers. Le montant d'aide programmé à ce titre s'élève à 1,48 M€.

## ■ Le Plan de relance de l'économie

Sur les 1 000 opérations s'inscrivant dans le programme exceptionnel d'investissement arrêté en Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire le 2 février 2009, un important effort d'investissement a été porté dans le Pas-de-Calais.



Plus de 85 opérations ont été subventionnées en 2009, représentant 40 M€ d'investissement dans les domaines d'intervention suivants :

- Les infrastructures et équipements civils (travaux de raccordement ferroviaire de Saint Laurent Blangy (5,9 M€), maison du projet du Louvre-Lens (0,5 M€), plateforme solaire



photovoltaïque Ecopôle (0,7 M€), restauration du beffroi de Calais (0,3 M€), etc.) ;

- Les établissements de santé : 4 EHPAD et IME du Pas-de-Calais ont bénéficié de 5,4 M€ (Maison d'Alzheimer d'Esquerdes : 1,9 M€) ;
- La rénovation urbaine : 21 opérations ANRU ont été sélectionnées (7M€) ;
- Les patrimoines de la culture, de la justice et de la défense : 7,5 M€ ont été consacrés à la rénovation et l'entretien de bâtiments (restauration de l'embarquement de la Cathédrale d'Arras (1,22 M€), 9 opérations concernant des palais de justice et des établissements pénitentiaires, restauration et sécurisation du site de Notre Dame de Lorette (0,62 M€), restauration des remparts de Montreuil (0,5 M€), etc.).
- « l'Etat exemplaire » : 31 opérations ont bénéficié d'un effort financier de 3,1 M€ en faveur de la rénovation des bâtiments de l'Etat.

## ■ Le programme d'investissement d'avenir

Le président de la République a dévoilé, le 14 décembre 2009, les décisions concernant le grand emprunt de 35 milliards d'euros, qui doit permettre de générer 60 milliards d'euros d'investissements publics et privés dans les 5 domaines prioritaires retenus :

- enseignement supérieur et formation ;
- recherche ;
- filière industrielle et PME ;
- développement durable ;
- numérique.

Le SGAR a été chargé de coordonner la réflexion relative à la sélection de projets pertinents au regard des critères de rentabilité et d'impact sur la croissance fixés par le gouvernement. Dans le Pas-de-Calais, les projets ainsi identifiés sont : la création d'un centre d'essais et de moyens technologiques au sein du pôle de compétitivité AQUIMER, le développement de la filière des « Plastiques végétaux et des Matériaux avancés associés » dans le cadre de l'Institut Français des Matériaux Agrosourcés (IFMAS), ainsi que la formation d'un pôle urbain en vue de l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité du territoire de l'agglomération Lensoise grâce au projet « ville de demain - EURALENS ». Ceux-ci ont été présentés et favorablement accueillis par le commissaire général à l'investissement, en visite à Lille le 13 septembre 2010.

## ■ La mise œuvre du contrat de projets Etat/Région 2007/2013.

### ■ Le Grand Projet 16 « revitalisation du Pas-de-Calais »

Dans le cadre du contrat de projets Etat/Région

2007/2013, un grand projet spécifique (GP 16) répond à la situation économique difficile du département du Pas-de-Calais. Il se décline en 14 opérations pour un montant de 36,8 M€ de crédits Etat dont 14,8 M€ au titre du FNADT.

Un premier bilan fait apparaître que, sur ces 14 actions, 10 ont été engagées, ce qui représente un montant d'aide de 14,284 M€, soit 39 % de la dotation totale du GP 16. Les opérations engagées en 2009 sont les suivantes :

- l'aménagement du centre culturel d'échanges transfrontaliers de l'entente cordiale Château d'Hardelot à Condette (2 M€)
- la création d'une plateforme solaire à Loos-en-Gohelle (700 K€) ;
- dans le cadre de la préservation du marais audomarois, l'aménagement du sentier du Lansberghe (100 K€) du sentier du Clairmarais (15 K€) et la réalisation d'un film (32 K€) ;
- la construction du Campus logistique dont l'engagement devrait être réalisé d'ici la fin de l'année 2010 (1,4 M€).

### ■ Le Grand Projet 17 : le volet territorial du CPER 2007-2013

Au sein du contrat de projets Etat/Region 2007/2013, l'Etat a souhaité développer un volet territorial (GP 17), doté de 55,646 M€ et destiné à soutenir des stratégies infra-régionales de développement, concentrées autour de projets territoriaux bien définis. Pour la période 2010-2013 , plus de 35 dossiers ont été retenus, dont les plus importants sont celui relatif à l'implantation d'un centre de séminaire dans les anciens ateliers de la Fosse du 9/9 bis de Oignies et le projet de port de Corbehem (1 M€ de subvention sollicitée pour chacun d'eux).

### ■ Le financement GIRZOM



Le groupe régional GIRZOM (Groupe Interministériel

pour la Restructuration des Zones Minières) a arrêté le 13 novembre 2009 le programme de réhabilitation des zones minières pour l'année 2010. Au total, quatorze opérations seront susceptibles d'être programmées pour le Pas-de-Calais. Elles seront subventionnées par le FNADT, mais également par le Conseil Général ou le Conseil Régional. Au 1<sup>er</sup> semestre 2010, cinq dossiers ont été engagés pour un montant total de 6,39 M€, et dix-huit dossiers ont été mandatés pour la somme de 2,44 M€.

## ■ Les aides aux filières animales et végétales

Les aides programmées en faveur de l'investissement des éleveurs représentent dans le Pas-de-Calais 29 K€ sur les 104 K€ attribués régionalement et 15 dossiers sur les 25 dossiers retenus régionalement (8 dossiers « lait » sur 10, 6 dossiers avicoles sur 9, et 1 dossier « porc » sur 5). En 2010, les aides programmées pour le secteur végétal s'élèvent à 612 K€, dont 180 K€ pour la station endivière.

## □ Les opérations en faveur du développement des territoires

### ■ Les Pôles d'excellence rurale

Quatre pôles ont été labellisés dans le département :

- un pôle « Maison du tourisme du pays de la Lys romane » (0,59 M€ accordé par l'Etat) ;
- un pôle « Bâtiment communicant et durable - ECOPOLIS » (0,49 M€) ;
- un pôle « Le bois/ renaissance d'une ressource, avenir d'un territoire » (0,63 M€) ;
- un pôle « Village des métiers d'art, outil de promotion des métiers d'art » (0,82 M€).

### ■ La dotation de développement rural

Créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, la dotation de développement rural (DDR) est attribuée sous la forme de subventions sur projets. Elle comprend deux parts (financement des projets de développement économique et social ou d'actions en faveur des espaces naturels - financement de projets destinés à maintenir et développer les services publics en milieu rural). En 2010, la DDR s'est élevée à 2,47 M€. 11 opérations ont été subventionnées, sur 16 dossiers déposés. Les crédits programmés ont bénéficié principalement aux opérations relatives au développement économique (55 % des crédits) et aux opérations liées au tourisme (34 %).

## ■ Le fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

L'année 2009 a été consacrée à la clôture des opérations du programme européen de 2000-2006. Sur les 70 opérations en cours bénéficiant de subventions FEDER, 45 ont été soldées (restent en attente de paiement : pour l'axe I, trois opérations pour un montant total de 821 214,19 € ; pour l'axe II, quatre opérations pour un reste à payer de 2,273 M€ ; enfin, pour l'axe III, dix-huit opérations pour 4,617 M€). Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme opérationnel FEDER pour la période 2007-2013, le comité de pilotage Etat-Région CPER/PO du 12 juin 2009 a officialisé la liste des projets retenus au titre du sous axe « Excellence territoriale », retenant 13 projets en investissement (6 pour le Pas-de-calais pour un montant de 18, 6 M€ de subventions) et 7 projets en soutien à l'ingénierie (2 pour le Pas-de-calais pour un montant de près de 600 K€ de subventions), pour un total de crédits accordés de près de 46 M€.

## ■ Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Axe essentiel de la Commission européenne en faveur du développement rural, la méthode LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une **méthode de gouvernance pilote** destinée à apporter une **valeur ajoutée** au territoire où elle est mise en oeuvre.

Pour le Pas-de-Calais, 3 groupes d'action locale (GAL) ont bénéficié de ce dispositif :

- Pays du Boulonnais : priorité ciblée tourisme (« Faire de cette terre d'accueil un exemple de campagne française préservée et ouverte sur la mer ») ;
- Pays de la Lys romane : priorité ciblée environnement (« Développer une synergie environnementale pour un territoire durable ») ;
- Pays des 7 vallées et Pays du Ternois : priorité ciblée valorisation économique (« Développement et partage de nouvelles valeurs ajoutées à partir des richesses locales »).

L'enveloppe FEADER disponible au niveau régional pour la mise en oeuvre du programme LEADER est de 5,42 M€ pour la période 2009-2013.

## ■ Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense d'Arras (CRSD)

Le contrat de redynamisation a été signé le 2 avril 2009. 6,26 M€ de crédits Etat (FRED, FNADT) sont réservés, notamment pour favoriser le développement économique au sein de Zones d'Activités en vue d'assurer la création de 750 emplois et faciliter la reconversion des emprises militaires libérées.



Un étude menée par le cabinet Prost, financée par la Mission de Réalisation des Actifs Immobiliers du ministère de la défense, a permis de présenter, en juin 2010, plusieurs scénarios de reconversion des 72 Ha d'emprises libérées à la Communauté Urbaine d'Arras, propriétaire des lieux depuis la signature de l'acte notarié de cession intervenue le 21 juin 2010. Ces évolutions ont amené les membres du comité de site du CRSD d'Arras à proposer la rédaction d'un avenant au contrat en vue d'actualiser, à mi-parcours, les orientations initialement définies conjointement par l'Etat et la Communauté Urbaine d'Arras. Cet avenant a été défendu à la DATAR le 22 septembre 2010.

## ■ Le projet « Louvre-Lens »

Fin novembre 2004, la commune de Lens a été désignée comme ville d'accueil. Le nouveau bâtiment, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais et dont le coût est estimé à 150 M€, sera financé par le Conseil Régional (88,25 M€), l'Union européenne (30 M€), le Conseil Général du Pas-de-Calais (9,5 M€), la Communauté d'agglomération Lens-Liévin et la ville de Lens (9,5 M€), le mécénat (7 M€) et l'Etat (5,75 M€ dans le cadre du CPER).



Dans cette perspective, un groupe de travail « développement économique » piloté par la sous-préfecture de Lens a formulé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 sept propositions, déclinées en actions précises à court terme (avant décembre 2010) comme à moyen terme (avant l'ouverture du musée) :

- faire connaître l'ambition du territoire en s'appuyant sur son identité et l'image du Louvre ;
  - mener une véritable politique d'attractivité du territoire et dynamiser les entreprises présentes ;
  - créer une nouvelle destination touristique Louvre-Lens en l'enrichissant de tout ce que propose la Région ;
  - développer les atouts du territoire dans cinq domaines d'excellences, tels que la logistique, les éco-matériaux ou le numérique culturel.
  - penser et réaliser les investissements nécessaires à l'épanouissement de la population et des activités économiques et touristiques ;
  - mettre en œuvre une gouvernance adaptée aux objectifs.
- **Le projet de la liaison Canal Seine-Nord-Europe**

Depuis le 15 septembre 2008 est engagée la phase d'appel à concurrence qui se poursuivra jusqu'en 2011. Le canal long de 106 km (dont 26 en Région Nord-Pas-de-Calais) sera mis en service en 2015. Le coût de cet ouvrage est estimé à plus de 4 Mds€, financés par l'Etat (900 M€), par l'Union européenne (330 M€), par un futur partenaire privé à hauteur de 2,1 Mds€ et par les collectivités locales traversées par le canal (900 M€). Le Préfet de la région Picardie a été désigné comme le préfet coordonnateur du projet.

Fin juin 2010, un projet de protocole d'accord a été adressé aux présidents des collectivités territoriales concernées, prévoyant la création d'un syndicat mixte ouvert regroupant l'Etat, VNF, les Ports et les conseils généraux et régionaux ainsi que les partenaires contribuant au financement des plate-formes multimodales connectées au canal. Pour le Pas-de-Calais, la principale infrastructure concernée est la plateforme multimodale logistique de Cambrai-Marquion, à proximité de la plate-forme Delta 3, au croisement autoroutier de l'A2 (Bénélux), l'A1 (l'Europe du Sud) et de l'A26 et l'A4 (Allemagne).

## ■ Le Tramway Artois-Gohelle

Le projet a été lancé par le syndicat mixte des transports Artois-Gohelle (SMT). Le tramway traversera dix-huit communes ; les deux lignes devraient totaliser 37 km. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin 2011 et la mise en service en 2016. La construction des deux lignes représente un investissement de 657 M€. L'Etat a prévu de





participer au financement en mobilisant des crédits issus du Grenelle de l'environnement, du contrat de projets État-Région 2007-2013, et de la politique de la ville.

## ■ L'Extension de la plate-forme multimodale Delta 3 (Dourges)

La plate-forme, qui allie les transports par route, voies ferrées et fluviales s'étend sur 330 hectares et affiche complet. Plus de 300 000 m<sup>2</sup> de bâtiments dédiés à la logistique sont occupés et il en reste environ 30 000 à construire. Pour continuer à développer le transport combiné, ce qui représente annuellement le retrait de milliers de camions des routes, le porteur de projet prévoit de s'étendre sur 120 hectares sur les communes de Dourges et d'Ostricourt ; cette extension permettra l'implantation de bâtiments logistiques de grandes tailles (80 000 m<sup>2</sup> - 120 000m<sup>2</sup>) et d'activités tertiaires.



## ■ Le campus de la logistique®

Ce projet vise à créer le centre de formation logistique le plus innovant de France. Il est porté par la Chambre de commerce et d'industrie de Lens et accueillera à terme 2000 personnes par an (scolaires et des adultes) dont 500 compagnons ouvriers de la logistique et les formera aux nouvelles technologies, au multimodal et au stockage en grande hauteur notamment. Les deux bâtiments vont répondre aux normes de haute qualité environnementale et devraient pouvoir obtenir le label « bâtiment basse consommation » (BBC). En ce sens, le projet deviendra une vitrine de l'arrondissement. Le montant de ce futur investissement s'élève à 8,5 M€ avec le soutien de l'État et de la Région dans le cadre des fonds territoriaux. Le démarrage des travaux est prévu pour janvier 2011 pour une ouverture vers le mois d'octobre 2011.

## ■ Les ports de Boulogne-sur-mer et de Calais

Le projet « Port Calais 2015 » vise à accueillir plus efficacement le trafic transmanche mais aussi à positionner Calais comme point de massification et nœud de communication central en Europe. Il a fait

l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du débat public. Le développement du port de Boulogne, quant à lui, repose sur une diversification de ses activités : la plaisance mais surtout le transmanche (passager et fret). Néanmoins, malgré les aménagements conséquents réalisés en la matière (45 millions d'euros pour le hub port), LD lines qui assurait la liaison avec la Grande Bretagne a cessé toute activité depuis septembre 2010.

## ■ La tutelle des organismes consulaires

Le Gouvernement a entrepris une réforme importante de la tutelle exercée par l'Etat sur les établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie. Cette réforme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Désormais, la tutelle budgétaire et comptable des chambres de commerce et d'industrie est exercée par le préfet de département où se situe le siège de l'établissement public, assisté par le directeur départemental des finances publiques.

Dans ce nouveau contexte a été décidée la fusion des cinq CCI du département plus celle de Dunkerque, en deux ensembles cohérents : la CCI d'Artois (siège à Arras) et la CCI Côte d'Opale (siège à Calais), dont l'installation est prévue fin décembre 2010.

## ■ Les mutations économiques

### ■ Les aides agricoles nationales

L'activité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a été fortement impactée par la mise en œuvre des plans successifs de soutien au revenu. A l'automne 2009, face à la chute des revenus et à la dégradation forte des trésoreries, le Président de la République a annoncé un Plan massif de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture. Ce plan mis en œuvre au cours du premier semestre 2010 comprenait :

- un volet bancaire comprenant des prêts de reconstitution de fonds de roulement, mesure gérée directement par les établissements bancaires et FranceAgriMer : 1 721 prêts accordés pour un montant d'encours de 44 750 247 € et un montant d'aide de l'État de 2 044 313 €) et des prêts de consolidation, mesure gérée par les établissements bancaires et la DDTM (212 autorisations de financement accordées pour un montant de 324 574€).
- un volet allègement des charges financières, mesure gérée par la DDTM : 1 024 exploitations et 48 coopératives d'utilisation de matériels agricoles en commun ont pu bénéficier de prises en charge des intérêts 2010 pour un montant de 1 932 933 €.
- un volet allègement des charges sociales.



- un volet allègement des charges fiscales géré directement par la DDFIP
- un volet spécifique destiné aux exploitations les plus endettées appelé dispositif d'accompagnement spécifique (DACS-Agri).

## ■ La Politique Agricole Commune

La bonne gestion dans des délais contraints des aides directes couplées et découplées aux surfaces et aux productions animales du premier pilier constituent toujours un enjeu très important. Ces aides aux revenus compensant le démantèlement des anciens mécanismes de soutien des prix représentent une dépense en 2009 de près de 180 millions d'euros provenant du Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA). Elles concernent 6 300 exploitations. Leur versement est conditionné par le respect de nombreux textes des domaines « Environnement », « Santé publique, santé des animaux et des végétaux », « Bien être des animaux » et par la mise en œuvre de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales. A ce titre, la DDTM a coordonné et validé 1 011 contrôles en 2009 réalisés avec l'appui de 5 corps de contrôleurs selon leur domaine de compétence. 30 % de ces contrôles ont été réalisés par télédétection (satellites).



Parallèlement, la dématérialisation des demandes d'aides s'est poursuivie par le développement de Télépac. Le taux de déclarations par internet a atteint 33,5 % en 2010 contre 23 % en 2009 soit une progression de 42,5 %.

Le deuxième pilier appelé Développement Rural fait l'objet du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) décliné en régions au travers du Document Régional de Développement Rural (DRDR) : L'installation des jeunes agriculteurs est un sujet important. L'État a aidé 66 projets d'installation en 2009 et déjà 36 dossiers au premier semestre 2010. 88 parcours professionnels personnalisés (PPP) pour l'installation ont été agréés en 2009 (57 au premier semestre 2010) et 109 validés (55 au premier semestre

2010). La DDTM a obtenu, à compter de 2009, la délégation de la DRAAF en tant que service de proximité et service référent auprès des Groupes d'Action Locaux pour mettre en œuvre l'axe 4 du FEADER (LEADER). Ainsi, la DDTM a instruit, en 2009, 24 dossiers (35 au premier semestre 2010) concernant des actions locales sur les territoires des 3 GAL (Lys Romane, Boulonnais, 7 Vallées-Ternois).

La DDTM intervient dans la gestion des quotas laitiers (transfert de références, aide à la cessation d'activité et redistribution de références) qui concernent 2 250 éleveurs produisant 650 millions de litres de lait. Elle a instruit à ce titre 1 482 dossiers de producteurs de lait.

La DDTM liquide également les aides accordées dans le cadre des programmes de mises aux normes des élevages qui, au titre d'acompte ou solde, a concerné, en 2009, 395 élevages pour un montant de 3,594 millions d'€ (140 élevages concernés en 2010 pour 2 millions d'euros d'aides publiques).

## ■ Les missions régaliennes

La DDTM assure certaines compétences prévues dans le Code Rural par délégation du Préfet de département qui sont :

- le contrôle des structures qui vise à favoriser l'installation et limiter les agrandissements (426 dossiers en 2009). A ce titre, le service a conduit le travail de concertation qui a abouti à la signature par le Préfet le 28 juillet 2010 de l'arrêté révisant le Schéma Directeur Départemental des Structures Agricoles qui datait de 2003;
- l'agrément des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (745 GAEC en activité) : 64 opérations ont été traitées ;
- l'encadrement des loyers des baux ruraux;
- le suivi de la Société d'Aménagement Foncier et Rural Flandres Artois (SAFER);
- la tutelle de la Chambre Départementale d'Agriculture.

## ■ Le suivi du secteur de la pêche

L'année 2009 a été marquée par le démarrage de la procédure de remboursement des aides perçues par les marins-pêcheurs dans le cadre du Fond de Prévention des Aléas à la Pêche (FPAP). 46 entreprises du Pas-de-Calais sont concernées par le remboursement des aides FPAP. Il s'agit principalement d'armements artisanaux à la pêche exploitant des chalutiers d'une longueur moyenne de 20-24 mètres. Les sommes à rembourser totalisent 2 220 000 €, soit un peu moins de 50 000 € par navire en moyenne.

## ■ L'aménagement et le développement des territoires

### ■ Émergence de territoires de projet (SCOT, diagnostic territorial, PLH)

#### Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

- 6 SCOT sont en cours dont 2 en révision (SCOT de la région d'Arras et SCOT du Calais) et 4 en cours d'élaboration (SCOT du Boulonnais, SCOT de Marquion-Osartis, SCOT de la Terre des 2 Caps et le SCOT du Montreuillois)
- 4 SCOT sont approuvés (SCOT des agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, SCOT de l'Artois, SCOT du Pays de Saint-Omer, SCOT de Flandre Intérieure- 4 communes dans le Pas de Calais)
- 1 SCOT est en projet (SCOT du Pays du Ternois)

533 communes représentant 1 321 172 habitants sont couvertes par un schéma directeur approuvé, un SCOT approuvé ou en cours d'élaboration (études commencées).

59,55 % des communes représentant 90,9 % de la population sont donc concernées par un document de planification intercommunal.

#### Diagnostic territorial

La DDTM a finalisé, en 2009, le diagnostic interministériel de Ternois avec la participation des services de l'État membres du Pôle inter-services Aménagement et Développement Durables. Ainsi tout le département est désormais couvert.

Elle a conduit aussi une étude quant à l'impact du futur Tramway du Bassin Minier sur l'évolution du tissu urbain dans une bande de 500 m par rapport au tracé prévu. Une deuxième phase qui devrait démarrer en fin 2010 permettra de caractériser l'état actuel de l'occupation socio-démographique et des marchés fonciers dans une perspective d'accompagnement du développement urbain lié à cette nouvelle infrastructure de transport. Par ailleurs, elle participe à l'étude urbaine des sites de la défense d'Arras et conduit une étude paysagère pour le territoire du Calais le long de l'A16.

#### Plan Local de l'Habitat

On dénombre en 2009 :

- 5 PLH approuvés : Artois Comm, Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Communauté Urbaine d'Arras, Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et Communauté d'Agglomération du Boulonnais ;
- 5 PLH en cours d'élaboration ou de révision : Communauté d'Agglomération du Calais, Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, Communauté de Communes d'Artois-Flandres,

Communauté de Communes d'Artois-Lys, Communauté de Communes de Noeux et environs, Communauté d'Agglomération de l'Artois ;

- 4 communes du Pas-de-Calais sont incluses dans 2 PLH pilotés dans le Nord. Il s'agit de Flandre Lys (Lestrem, Laventie, Fleurbaix), et Monts de Flandres Plaine de la Lys (Sailly-sur-la-Lys).

En 2009, a été produit le Porter à Connaissance (PAC) du PLH de la Communauté de Communes de Noeux et environs ainsi que les PAC complémentaires consécutivement au vote de la loi Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion en date du 25 mars 2009.

Par ailleurs, l'année 2009 a été marquée par le lancement du Plan Départemental de l'Habitat. Le pré-diagnostic réalisé par le Centre d'Études Techniques de l'Équipement a été validé courant 2009. Le bureau d'études en charge de l'élaboration du PDH (diagnostic, définition des orientations, définition des conditions de mise en place du dispositif d'observation) a été choisi fin 2009. L'année 2010 a été marquée par l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat. Le bureau d'études travaille actuellement à la rédaction des deux documents de référence ainsi que sur un premier document d'orientations dont les échelles de déclinaison restent à définir. Ce document sera mis en débat lors d'un prochain comité technique (courant septembre) en amont de l'organisation d'ateliers thématiques (courant Octobre).



### ■ Urbanisme

En matière de document d'urbanisme, en 2009, la DDTM a élaboré 82 dossiers de « porter à connaissance » et 107 documents ont été approuvés (élaboration, révision ou modification de PLUI ou cartes communales). Au regard de l'année 2008, on constate donc une diminution du nombre de documents d'urbanisme approuvés. Cette tendance semble toutefois s'être inversée depuis début 2010 puisqu'au 1<sup>er</sup> Août 2010, alors que 30 dossiers de "porter à

connaissance" ont été élaborés, on dénombre déjà l'approbation de 107 documents (élaboration, révision ou modification de PLU ou cartes communales) soit autant que pour la seule année 2009. Actuellement, ce sont donc 378 communes qui disposent d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols et 76 communes qui sont dotées d'une carte communale. 441 communes sont donc encore dépourvues de document d'urbanisme mais 115 ont prescrit un PLU et 71 ont décidé d'élaborer une carte communale. A terme, 640 communes, soit 71 % des communes du Pas-de-Calais, seront dotées d'outils de planification.

A noter enfin, la validation des dernières cartes de spatialisation de la loi Littoral. Ce travail initié en 2008 permet de repérer les documents d'urbanisme illégaux au regard de la loi de 1986.

## ■ Urbanisme Commercial



L'instruction des dossiers relatifs à l'exploitation de surfaces commerciales a concerné 13 demandes qui ont fait l'objet d'un examen en CDAC qui s'est réuni 11 fois. Par ailleurs, 12 avis ont été émis sur des dossiers d'autorisation de travaux, déclarations préalables et permis de construire concernés par des surfaces commerciales.

L'instruction des dossiers relatifs à l'exploitation de commerciales a concerné 26 demandes qui ont fait l'objet d'un examen en CDAC qui s'est réunie 29 fois. Par ailleurs, 35 avis ont été émis sur des dossiers d'autorisation de travaux, déclarations préalables et permis de construire concernés par des surfaces commerciales.

## ■ Mobilisation du foncier public pour le logement

Le comité de pilotage instauré dans le cadre de ce programme s'est réuni 5 fois en 2009. Il a identifié 15 sites mobilisables au terme de l'instruction réalisée par la DDE parmi 31 sites du domaine public repérés au cours de cette période. Aucune réunion n'a eu lieu au cours du 1er trimestre 2010. Toutefois, 26 terrains à céder ont été portés à la connaissance de la DDTM par

RFF et la SNCF en 2010.

## ■ Instruction et suivi de dossiers subventionnés par l'État ou l'Union Européenne

Dans la période aout à décembre 2009, 19 dossiers ont été traités dont 5 au titre du FEDER, 2 au titre du FIBM et 12 au titre du FNADT. La DDTM a instruit 5 dossiers dont 4 au titre du FNADT et 1 au titre du FEDER. Puis a assuré le suivi financier de 14 dossiers dont 8 au titre du FNADT, 1 FIBM et 5 au titre du FEDER.

## ■ Contrat de projets - Fonds européens

Au cours de l'année 2009, les services de la DDTM ont procédé à l'instruction de onze dossiers, ayant permis l'octroi, aux communes concernées, de 9,26 M€ de subvention, dont 6,49 M€ alloués sur les crédits de l'État, 1,99 M€ sur les crédits du Conseil Régional et 0,78 M€ sur les crédits du Conseil Général du Pas de Calais. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sept autres dossiers ont également fait l'objet d'une instruction qui a permis d'allouer aux pétitionnaires 5,45 M€ dont 4,15 M€ sur les fonds d'État et 1,3 M€ sur les crédits du Conseil Général du Pas de Calais.

## ■ Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

La DDTM participe activement à la mise en place d'un observatoire national des services d'eau et d'assainissement accessible à tous sur le portail [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), site lancé le 18 novembre 2009 par Mme la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, au Salon des Maires. Cet observatoire repose sur une large partie sur la consolidation au niveau national des indicateurs de performance, introduits dans le RPQS par le décret n°2007-675 et par l'arrêté du mai 2007. Au 31 juillet 2010, les données saisies dans la base nationale représentaient 33 % de la population du Pas-de-Calais.

## ■ Déplacements - Transports

En 2009, la DDTM a continué de suivre la procédure d'élaboration du PDU du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin, Communauté d'Agglomération Artois Com' et Communauté de Communes de Noeux et Environs). Elle fait partie du comité de pilotage interministériel relatif aux projets de tramway du SMT Artois-Gohelle mis en place par la sous-préfecture de Lens. Une première réunion d'information relative aux PPR et PLU des communes qui seront traversées par les deux lignes de tramway s'est également tenue en Juillet 2010 à la DDTM.

La DDTM a participé également, en collaboration avec

la DREAL, au lancement du second appel à projet TSCP. La DDTM participe également, aux côtés de la DREAL, à la mise en place d'une enquête cordon littoral avec l'ensemble des différentes Autorités Organisatrices de Transports de la façade littorale du département.

## ■ L'aménagement foncier

Suite à la décentralisation au profit du département des compétences en matière d'aménagement foncier et forestier, l'État garde la tutelle des Associations Foncières de Remembrement et conserve un pouvoir de contrôle de la prise en compte de l'environnement dans les opérations d'aménagement foncier. A ce titre il organise la consultation des services de l'État et rédige les arrêtés de prescriptions environnementales.

## ■ L'espace rural

L'année 2010 a été marquée par la signature de la charte d'engagement pour une gestion économe de l'espace agricole dans le département du Pas-de-Calais, document élaboré conjointement par l'État (DDTM), la profession agricole et les collectivités locales. De plus a été lancée la mise à l'étude de la Zone Agricole Protégée (ZAP) de Condette dont le suivi est assuré par l'unité.

## ■ Constructions de l'État

En 2009-2010, La DDTM a assuré pour le compte du Ministère de la Justice, la maîtrise d'ouvrage déléguée de 9 opérations pour un montant de 2,3 millions d'euros de CP et pour le compte d'autres ministères (MEEDDAT et Intérieur) la conduite de 6 opérations pour un montant de 4 millions d'euros. Parmi les opérations les plus représentatives, on peut citer les travaux d'étanchéité et d'isolation du CROSS Gris-Nez, la rénovation des façades du Palais de Justice de Boulogne.

Concernant la Base aérienne de Cambrai-Epinoy, les opérations importantes sont : la mise en conformité des installations suite à la vérification périodique, la réfection ponctuelle des chaussées aéronautiques et le maintien en condition opérationnel HT/BT.

## ■ Connaissance du territoire

La DDTM a sollicité le concours du Centre d'Étude Technique de l'Équipement Nord Picardie pour réaliser des études sur le peuplement des cités minières, la définition des enjeux fonciers sur le littoral, et sur l'apport méthodologique relatif à la prise en compte de la thermique et de sa réglementation dans le cadre du financement de logements.

Les cités minières ont fait l'objet en 2009 d'une étude sur leur peuplement (étude socio-économique) suite à la disparition des ayant-droits et aux nouveaux types de population amenés à y résider. Une information des

principales conclusions de cette étude et des pistes d'action va être proposée par la Coordination Territoriale (CT) Artois aux différents acteurs concernés en 2010 en liaison avec la Mission Bassin Minier.

## ■ Les dossiers suivis par la Direction Départementale des Finances Publiques

### ■ Un dispositif de suivi de la crise financière :

#### La cellule opérationnelle de suivi

Elle est composée de la Préfecture (bureau chargé du développement économique), du Directeur Départemental des Finances Publiques, du Directeur de la Banque de France d'Arras, du Directeur de l'UT du Pas-de-Calais de la DIRECCTE. Elle examine des dossiers des entreprises rencontrant des difficultés. Chaque membre prend en charge les dossiers de son domaine de compétence et rend compte des actions entreprises durant la période (médiation entre les banques, délais CCSF, financement Codefi, intervention OSEO). La COS s'est réunie 26 fois au titre de l'année 2009 et 9 fois sur les six premiers mois de 2010.

#### La Commission départementale de Financement de l'Économie (CDFE)

Elle réunit une fois tous les deux mois, outre les membres évoqués précédemment, des représentants de l'ASSEDIC et de l'URSSAF et, pour le monde économique, des représentants des six CCI, de la Chambre des métiers, du secteur bancaire, du MEDEF, de la CGPME, de la Fédération de l'hôtellerie, de la Fédération des artisans, du FNTR, de l'association régionale de l'industrie automobile et des représentants d'entreprises... Ce sont donc plus de 60 personnes qui, chaque bimestre, participent à ces débats. Sept rencontres ont été organisées au cours de l'année 2009 et 3 au titre des six premiers mois de 2010.

### ■ Des structures administratives adaptées et pérennes :

#### La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)

La CCSF s'est réunie 18 fois en 2009 et 7 fois pour les six premiers mois de 2010. Elle a pour objet d'examiner deux types de demandes :

- les demandes de délais présentées par les professionnels connaissant des retards de paiement dans leurs échéances fiscales et sociales.
- les demandes de remise de dettes fiscales et sociales en application de la loi de sauvegarde des entreprises.

## Le Comité Départemental d'Examen des Problèmes de Financement des Entreprises (CODEFI)

Ce qui est attendu du CODEFI, ainsi que du secrétariat, relève de plusieurs approches :

- une mission générale d'accueil et d'orientation de toutes les entreprises ;
- une fonction de détection des difficultés des entreprises, complétée par une fonction de transmission des informations utiles à l'échelon supérieur (CIRI) et, le cas échéant, par une prise de contact avec les entreprises concernées ;
- une mission d'intermédiation dans le contexte de restructuration industrielle et, le cas échéant, d'instruction de demandes de financement d'audits et de prêts FDES.

### ■ Des mesures exceptionnelles en faveur des entreprises

#### Les remboursements de crédits de TVA

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les entreprises qui déposent des déclarations mensuelles de TVA peuvent, lorsque ces déclarations font apparaître un crédit de taxe déductible, demander un remboursement selon une périodicité mensuelle. Par ailleurs, les modalités d'option pour un dépôt mensuel des déclarations de TVA ont été assouplies.

Cette mesure pérenne a eu pour conséquence d'augmenter significativement le nombre de demandes de remboursement de crédits de TVA et donc d'améliorer la neutralité de cet impôt tout en réduisant la contrainte de trésorerie pour les entreprises concernées. Ainsi, dans le département du Pas-de-Calais, 19 115 demandes ont été enregistrées au titre de l'année 2009 contre 14 766 au titre de l'année 2008, soit une augmentation de 29 %. Plus de 9 000 demandes ont déjà été enregistrées au titre du premier semestre 2010, traitées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours.

#### Les acomptes d'impôt sur les sociétés

L'accélération du remboursement des excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés constitue une autre mesure d'importance. C'est ainsi que les entreprises ont pu solliciter la restitution anticipée de ces créances dès le lendemain de la clôture de leur exercice au lieu du 15 du cinquième mois suivant ladite clôture.

#### Les créances de crédit d'impôt recherche

Traditionnellement, les créances de crédit d'impôt recherche peuvent être remboursées au terme d'une période de trois années lorsqu'elles n'ont pu être imputées sur l'impôt sur le revenu ou sur l'impôt sur les sociétés. En 2009, les entreprises qui en ont fait la

demande ont pu être remboursées de leurs créances des années 2005, 2006, 2007 et 2008. Ce dispositif a été reconduit au titre de l'année 2010 pour les crédits d'impôt recherche relatifs à l'année 2009.

### L'aide apportée dans la connaissance des zones à fiscalité privilégiée

Afin de dynamiser l'économie dans les zones fragilisées, plusieurs dispositifs fiscaux ont été votés, parfois sous condition de délibération favorable de la collectivité territoriale. Il s'agit d'allègements fiscaux dont peuvent bénéficier les entreprises lors de leurs opérations de création, d'implantation dans certaines zones, de reprise d'activité en difficulté. La DDFiP participe activement à la mise en place de ces dispositifs en informant les entreprises potentiellement éligibles.

### ■ La sauvegarde de l'emploi dans les entreprises en difficulté

#### ■ En 2009

Le nombre de procédures de licenciements de plus de 10 salariés notifiées est de 86 contre 68 en 2008. Le nombre de liquidation judiciaire s'est élevé quant à lui à 50 en 2009 contre 44 en 2008. Le nombre de Plan de sauvegarde de l'emploi s'est élevé à 31 en 2009 contre 14 en 2008. Les suppressions de postes annoncées ont concerné 3 994 en 2009 contre 3 167 personnes en 2008.

Les secteurs économiques particulièrement touchés sont :

- la Métallurgie et la Sidérurgie avec 1.200 suppressions de postes dont 323 dans l'industrie automobile suppressions de postes suite à la restructuration d'équipementiers de 1<sup>er</sup> rang.
- le secteur des Transports avec 668 suppressions de postes en 2009 a beaucoup souffert.
- l'industrie textile avec 625 suppressions de postes en 2009 (194 en 2008) suppressions de postes annoncées continue à souffrir de la concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre.
- le secteur du Bâtiment, avec 165 suppressions d'emplois bien qu'à la recherche de main d'œuvre compétente, reste vulnérable avec des entreprises fragiles et peu structurées.
- le secteur du Papier avec 30 suppressions de postes en 2009 (187 en 2008) a moins souffert et a mis en place des formations pour son personnel.

L'Unité Territoriale 62 a continué à veiller à la qualité des mesures d'accompagnement prévues dans les plans de sauvegarde de l'emploi et a poursuivi le financement des cellules de reclassement dans le cas d'entreprises défailtantes. Le taux de reclassement à la



sortie des cellules de reclassement a augmenté :  
63,32 % contre 61,22 % en 2008.

Le fait marquant en 2009, outre l'augmentation très importante des licenciements économiques, est un recours massif des entreprises à l'activité partielle de longue durée, dispositif nouveau mis en place par le gouvernement et les partenaires sociaux comme solution alternative aux licenciements économiques. Ainsi, 724 entreprises ont bénéficié d'une autorisation de chômage partiel pour un contingent d'heures indemnisables de 10 104 160 heures concernant 34 448 salariés (9 046 salariés en 2008). A ce titre, il a été remboursé 8,25 M€ (0,8 M€ en 2008).

## ■ En 2010

Le nombre de procédures de licenciements de plus de 10 salariés est de 70 au 31 août contre 61 en août 2009. Le nombre de liquidations judiciaires s'est élevé quant à lui à 46 contre 32 à fin août 2009. Le nombre de plans de sauvegarde de l'emploi s'élève à fin août 2010 à 21 (24 à fin août 2009). Enfin, les suppressions de postes enregistrées ont concerné 3464 personnes contre 4631 personnes à fin août 2009.

Les secteurs économiques particulièrement touchés sont :

- le secteur du Bâtiment avec 791 suppressions d'emplois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2010 (contre 165 suppressions en 2009 pour ce secteur).
- le secteur des Transports a enregistré 488 suppressions de poste au 31 août 2010 (668 en 2009) et continue donc de souffrir. Plusieurs plans sociaux ont été annoncés sur le Calaisis au premier rang desquels le plan de sauvegarde de SEAFRANCE avec l'annonce de 725 suppressions d'emplois.
- le secteur de la Métallurgie et de l'Industrie automobile a enregistré 355 suppressions de poste (mais beaucoup moins qu'en 2009 au cours de laquelle 1200 suppressions de postes avaient été enregistrées dont 323 dans l'industrie automobile).

Dans un contexte restant difficile, le taux de reclassement a baissé : taux de 55,49 % au 31 août 2010 contre 63,32 % en 2009.

En matière d'activité partielle, 487 entreprises ont bénéficié d'une autorisation de chômage partiel pour un contingent d'heures indemnisables de 7 351 473 heures concernant 23 624 salariés (600 entreprises ont bénéficié à fin août 2009 d'une autorisation de chômage partiel pour un contingent d'heures de 8 563 621 heures qui concernaient 31 500 salariés). Une légère baisse est donc constatée, même si les secteurs de la Métallurgie et de l'Automobile représentent 71,38 % du volume global des heures autorisées.



## ■ Le logement

### ■ La rénovation urbaine

Au cours de l'année 2009, l'élaboration et la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine se sont poursuivies dans le département.

Trois nouvelles conventions ont ainsi été signées en 2009-2010, portant à 13 le nombre de conventions financières pluriannuelles du département.

A ce stade, l'ensemble du programme dans le département représentera un volume global de démolitions de 4 051 logements et de reconstructions de 4 369 logements.

Dans le cadre du plan de relance, le Comité d'engagement de l'ANRU du 23 mars 2009 a accordé au Pas-de-Calais une enveloppe de 7 M€ de crédits, et retenu 40 opérations éligibles. 6 projets bénéficient du plan de relance et ont fait l'objet d'avenants signés en juin et juillet 2009 (Boulogne-sur-Mer, Calais, Le Portel, Béthune, Bruay la Buissière, Saint Laurent/Saint Nicolas). De plus, une enveloppe complémentaire de 500 000€ a été allouée au Pas-de-Calais en 2010.

### ■ La production de logements

#### Parc public

La progression du nombre de logements financés depuis 2005 s'est poursuivie : 2 941 logements en 2009 pour un objectif de 2 665, soit un dépassement de près de 10,3 %.

En revanche, l'objectif fixé pour les PLAI n'a pas été atteint. Une augmentation conséquente en volume de logements est toutefois à noter : 502 logements PLAI contre 215 en 2008.

Sur le plan financier, le montant des subventions s'est élevé à 10,84 M€.

En outre, au titre de l'article 55 de la loi SRU, sur 17 communes, 2 (Annezin et Coulogne) ont fait l'objet d'un constat de carence pour la non-réalisation de leurs objectifs 2005-2007 en matière de logements locatifs sociaux.

S'agissant des conventions d'utilité sociale (CUS), les organismes bailleurs ont tous déposé leur projet avant le 30 juin 2010 conformément aux dispositions de la loi MOLLE. Leur signature est prévue pour le 31 décembre 2010, après instruction des services de l'État.



#### Parc privé

L'effort engagé les années antérieures s'est poursuivi en 2009. L'enveloppe déléguée par l'ANAH - 28,5 M€ - a permis de financer la rénovation de 1 413 logements miniers de la Soginorpa pour un montant total de 14,2 M€ et d'accorder des aides financières aux autres propriétaires (bailleurs et occupants) à hauteur de 14,3 M€.

Aussi et afin de dynamiser la réhabilitation du parc privé dans le cadre notamment des priorités du plan de cohésion sociale, plusieurs opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ont été initiées au sein du département. En 2009, 734 logements ont ainsi été financés : 161 en OPAH Revitalisation Rurale, 99 en OPAH Renouvellement Urbain et 474 en PIG et PST.

### ■ Le dispositif de lutte contre l'habitat indigne

Ce dispositif a été mis en place en 2002 afin d'améliorer le repérage des logements indécents et accroître le nombre de dossiers aboutissant à la réalisation effective des travaux dans le cadre des négociations avec les propriétaires.

L'activité du guichet unique est depuis lors en constante croissance. Ainsi, 661 signalements ont





été enregistrés au 1er semestre 2009, 261 au second semestre 2009, et 425 au premier semestre 2010, soit 922 nouveaux signalements en 2009 (contre 556 en 2007).



Parmi les 5 706 plaintes et Relevés d'Observation Logement (ROL) enregistrés entre la création du guichet unique et le 31 juillet 2010, 37 % ont abouti à la réalisation des travaux, 36 % sont en cours de règlement amiable, 13 % font l'objet de mesures de police administrative et 14 % ont été classés sans suite ou sans objet. 11 % des logements concernés appartiennent au parc public, 9 % à Maisons et Cités et 80 % au parc privé classique.

#### ■ La mise en œuvre du droit au logement opposable

Le 24 janvier 2008, le Préfet a procédé à l'installation de la commission de médiation. Composée de 4 collèges représentant l'Etat, les collectivités locales (communes, Conseil Général), les bailleurs et les associations, elle est présidée par le Directeur de la CAF d'Arras. Le secrétariat est, depuis le 1er janvier 2010, assuré par la DDCS du Pas-de-Calais.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009, 317 recours ont été déposés auprès de la commission dont 97 % concernent une demande de logement. Le nombre de dossiers instruits a augmenté de 65 % entre 2008 et 2009. Ainsi, la commission a examiné 348 dossiers (contre 210 en 2008) et reconnu le caractère prioritaire et urgent à 107 recours (contre 86 en 2008), soit 31 % des affaires examinées.

En terme de motivation des recours, l'absence de

proposition de logement social dans un délai jugé anormalement long par les requérants est, comme en 2008, la cause principale suivie par les candidats souhaitant sortir de structures d'hébergement.

Au 31 décembre 2009, 17 des 135 requérants désignés par le préfet à un ou des bailleurs aux fins de les loger n'avaient pas fait l'objet de proposition de relogement et pouvaient déposer un recours devant la juridiction administrative dans les conditions définies par l'article R 441-16-1 du CCH. En 2009, seuls 2 recours de ce type ont été déposés auprès du tribunal administratif de Lille, l'Etat a été condamné à reloger sous astreinte dans un cas. Par ailleurs, 4 recours en excès de pouvoir ont été formés contre les décisions défavorables de la commission et à ce jour aucune des décisions prises par la commission en 2009 n'a été annulée par jugement (contre une en 2008).

#### ■ L'activation du contingent préfectoral

Afin d'assurer la cohérence de la politique du logement, et notamment pour répondre à l'obligation de résultat qui incombe à l'Etat au titre du DALO, le Préfet du Pas-de-Calais a décidé au printemps 2009 d'activer le contingent de réservation préfectoral prévu par la loi (article L441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat). Ce contingent est mobilisable depuis le mois d'août 2010, après une concertation d'un an entre les services de l'Etat et les bailleurs sociaux, dans le cadre d'une convention de réservation (signée par trois bailleurs sur 22) ou d'un arrêté préfectoral.

L'activation de ce contingent doit permettre à l'Etat de le mobiliser uniquement lorsque cela est nécessaire, au bénéfice de publics prioritaires ciblés (ménages prioritaires DALO, sortants d'insalubrité, sortants de CHRS et bénéficiaires de l'Allocation Logement Temporaire (ALT), personnes menacées d'expulsion, ménages agréés au titre du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), personnes prioritaires au titre du PDALPD, toute personne confrontée à des difficultés particulières ou à des situations d'urgence).

L'identification des logements « Contingent », progressive depuis le début de l'année 2010, est assurée par la DDTM en lien avec les bailleurs sociaux, tandis que celle des personnes prioritaires au titre du contingent préfectoral se fait en collaboration entre les services de l'Etat (DDCS, préfecture, sous-préfectures) et des collectivités territoriales.



## ■ Le plan départemental d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2008- 2012

Le Plan Départemental d'Action en faveur du logement des Personnes Défavorisées pour la période 2008-2012 a été signé le 1er décembre 2008 par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Le plan se fixe deux ambitions :

- développer la prévention en réduisant d'une part les risques d'entrée dans le plan et en sortant d'autre part durablement les publics du plan,
- organiser les parcours résidentiels pour développer l'insertion par le logement en améliorant le suivi des parcours et en mettant en cohérence les moyens d'actions autour des publics prioritaires.
- Le bilan 2009 du PDALPD sera présenté au comité responsable du plan qui se réunira en décembre 2010. Parallèlement, l'installation des comités territoriaux du PDALPD s'opère progressivement sur chacun des neuf territoires du plan.
- **La refondation du système d'hébergement et d'accès au logement**

Le département du Pas-de-Calais a bénéficié d'une augmentation de crédits (+ 7 % entre 2008 et 2009, après une progression supérieure à 25 % entre 2007 et 2008) destinés à renforcer le maillage territorial des dispositifs AHL et l'offre d'hébergement (1 002 places au 31 décembre 2009).

Dans ce cadre :

- ont été créées, à titre expérimental, durant la période hivernale 2009-2010, deux équipes de rue sur les secteurs d'Hénin-Carvin et de Saint-Omer ; sont ainsi couverts par une équipe de rue, en 2009, les arrondissements d'Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens (avec une antenne sur Hénin-Carvin) et Saint-Omer ;
- ont été créées 61 places permettant le renforcement des équipements sur les territoires d'Arras, Calais et Lens et plus particulièrement sur le territoire d'Hénin-Carvin ;
- ont été créées 40 places supplémentaires d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. A cet égard, un CADA d'une capacité de 60 places a également été créé à Arras avec une

ouverture progressive de juillet à septembre 2010.

En outre, dans le cadre de la nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées présentée en novembre 2009, un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement a été mis en place avec la création de services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) dans chacun des arrondissements au 15 septembre 2010. La priorité est désormais accordée à l'accès au logement des personnes, sans nécessairement passer par un hébergement (« le logement d'abord »). A ce titre, deux nouveaux dispositifs ont été développés :

- Création de 5 services de suite, par le recrutement de travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement social vers et dans le logement des publics sortant de structures d'hébergement.
- Mise en place de l'intermédiation locative, dont l'objectif consiste à capter des logements du parc privé afin de les proposer à la location ou sous-location à un public rencontrant des difficultés pour accéder au logement. Afin de favoriser la fluidité de l'hébergement, le public ciblé en priorité est celui sortant de CHR5. Les autres publics prioritaires sont les ménages reconnus prioritaires et en situation d'urgence par la commission de médiation DALO ou les ménages menacés d'expulsion.

Par ailleurs, le centre d'hébergement « Le phare » à Béthune ainsi que le centre de stabilisation « Le Toit » à Calais ont bénéficié des crédits « humanisation » destinés à transformer les locaux d'hébergement en vue d'assurer le respect de la dignité, l'intimité et la sécurité des personnes accueillies.

Enfin, le dispositif hivernal a vu l'ouverture d'une centaine de places supplémentaires au niveau grand froid et la mise à disposition de plus de 200 places dans les établissements de santé au niveau froid extrême au titre de l'hiver 2009-2010. Plusieurs salles ont également été mises à disposition par des municipalités.

## ■ Les contrats urbains de cohésion sociale

L'engagement du gouvernement (Conseil Interministériel des Villes du 20 janvier 2009) sur la réforme de la géographie prioritaire et de la contractualisation de la politique de la ville s'est



traduit par une phase de concertation locale (de mars à mai 2009) sur la base du livre vert publié en mars 2009.

Dans l'attente de l'aboutissement de la réforme et afin d'assurer la continuité des dispositifs, les CUCS conclus en 2007 pour une période initiale de trois ans ont été prolongés une première fois sur l'année 2010, puis une seconde fois pour l'année 2011.

Les années 2009 et 2010 ont été l'occasion de consolider la programmation des CUCS, avec une stabilité constatée tant en volume qu'en qualité. En 2009, 670 décisions attributives de subventions ont été prises au bénéfice de 237 porteurs pour un montant d'environ 8 millions d'euros. Au 31 juillet 2010, 647 décisions attributives avaient été prises au bénéfice de 260 porteurs, pour un montant d'environ 8 millions d'euros

Plus largement, le rythme de consommation des crédits ACSE a été amélioré, avec un calendrier 2009 resserré afin d'accélérer le paiement des subventions. Les objectifs nationaux d'engagement de 60 % des crédits avant le 31 juillet 2009 et de 70 % avant le 31 juillet 2010 ont été respectés (66 % en 2009, 89 % en 2010).

La consommation globale des crédits ACSE a également été améliorée, en ajustant le montant des crédits délégués aux besoins réels. Au 31 décembre 2009, le taux de consommation des crédits 2009 de l'ACSE (hors FIPD) s'est élevé à 96 %. Au début de l'année 2010, la Préfecture du Pas-de-Calais a rendu à l'ACSE près de deux millions d'euros au titre de l'année 2009 après avoir ajusté le montant des crédits nécessaires aux besoins réels (reliquats principalement constatés sur les dispositifs de réussite éducative). La demande de crédits pour l'exercice 2010 (baisse d'environ 400 000 euros, soit 5 % de l'enveloppe globale, par rapport à la demande 2009) a tenu compte de cet ajustement.

## ▣ Le dispositif de réussite éducative

Les deux internats de réussite éducative du département (Hénin-Beaumont et Outreau) ont intégré le dispositif « internats d'excellence » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. La mise en place des internats d'excellence a nécessité un réel investissement des équipes éducatives en matière d'aide au repérage des élèves et d'accompagnement des élèves et leur famille dans

le projet. Le dispositif a fait l'objet d'une procédure d'orientation spécifique. 43 places, labellisées pour le niveau lycée, à Arras, Béthune, Boulogne et Calais et 40 places, labellisées pour les collégiens, ont ainsi permis l'accueil au 1<sup>er</sup> septembre de 52 élèves. De plus, 21 élèves, originaires du Pas-de-Calais, sont accueillis à l'internat d'excellence de Douai depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Le dispositif d'accompagnement éducatif (aide aux devoirs, pratique sportive et pratique artistique et culturelle, pratique orale d'une langue) s'est, quant à lui, poursuivi durant l'année scolaire 2008-2009 et a concerné 6 090 élèves des écoles élémentaires (soit 34,6 % des élèves des écoles en réseau prioritaire RRS et RAR ayant mis en place cet accompagnement) contre 8 030 élèves en 2009-2010, soit 40,38 % des effectifs globaux. Dans les collèges, ce sont 29 % des collégiens qui ont bénéficié de ce dispositif en 2008-2009 contre 33 % en 2009-2010.

Parallèlement, le dispositif d'aide personnalisée, mis en œuvre depuis septembre 2008, vise à offrir à chaque élève qui en a besoin une aide personnalisée à raison de deux heures par semaine dans les domaines plus particuliers de la maîtrise de la langue et des mathématiques. Dans le Pas-de-Calais, un élève sur trois en a bénéficié dans les écoles publiques, soit 26 % des élèves concernés en maternelle et 37 % en élémentaire pour l'année scolaire 2008-2009.

En outre, 4 432 élèves des classes de CM1 et CM2 repérés en difficulté en français et en mathématiques ont bénéficié de stages de remise à niveau durant les vacances de printemps 2009 contre 5 012 élèves en 2010. Durant les vacances d'été, ce sont 6 427 élèves qui ont été accueillis en 2009 contre 3 295 en 2010.

Par ailleurs, l'académie de Lille a été sélectionnée pour expérimenter le dispositif CLAIR à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010. L'objectif de ce dispositif innovant vise à renforcer la cohésion et la mobilisation des équipes éducatives pour l'amélioration de la réussite des élèves, notamment via un préfet des études chargé de coordonner l'ensemble des actions d'accompagnement proposées aux élèves. Quatre établissements du département ont été retenus, il s'agit des collèges Martin Luther King et Vadez de Calais, du Collège Jean Zay de Lens et du collège Camus de Bruay la Buisnière.



## ■ La dynamique espoir banlieues

### **Le contrat d'autonomie**

Le Service Public de l'Emploi a participé activement à la mise en place du Contrat d'Autonomie, dispositif d'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans des quartiers en CUCS dont le niveau de formation est parfois inférieur au niveau V, et qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce dispositif est mis en œuvre par un opérateur privé ID Formation. Fin 2009, 1 062 jeunes avaient signé un contrat d'autonomie et 1 505 à fin août 2010.

### **Les délégués du Préfet**

Sur les 9 postes de délégués ouverts pour le Pas-de-Calais, la Préfecture a finalement retenu 8 territoires, majoritairement situés dans le Bassin Minier. Le recrutement s'est fait progressivement avec une première installation en mars 2009 et une dernière attendue pour la fin de l'année 2010.

D'une manière générale, les objectifs de la mission de délégué du Préfet sont atteints, avec une réaffirmation de la présence de l'Etat dans les quartiers, une coordination et un appui aux services de l'Etat dans les quartiers et une participation à la mise en œuvre des dispositifs de la politique de la ville dans les quartiers.

Si l'accueil des délégués du Préfet a été globalement bon, particulièrement de la part des associations et des habitants des quartiers, leur positionnement a été plus progressif notamment, vis-à-vis d'élus parfois inquiets d'une volonté de l'Etat de contrôler leurs territoires et leurs actions en matière de politique de la ville. La collaboration avec les services de l'Etat présents dans les quartiers, ainsi qu'avec les services des collectivités territoriales parfois initialement réticents à partager de l'information, a gagné en qualité au fur et à mesure de l'identification de la fonction des délégués du Préfet et de la complémentarité d'action qu'ils offrent. Le rappel régulier des fondamentaux de la mission de délégué du Préfet, marquée par une logique de coordonnateur et d'assembler, a permis à chaque délégué de trouver pleinement sa place, en dehors de toute concurrence avec les services de l'Etat ou ceux des collectivités territoriales. S'il existe incontestablement, ce climat de confiance et de réel partenariat reste toutefois variable d'une commune à l'autre.

Après un an de mission, il apparaît que les délégués du Préfet ont tous pu travailler sur les questions d'éducation en participant aux groupes de suivi des Programmes de Réussite Educative (PRE), ainsi que sur les problématiques de prévention en étant associés aux cellules de veille des quartiers relevant de leur mission.

Les autres thématiques de la politique de la ville (culture, santé, volets sociaux et économiques de la rénovation urbaine, décrochage scolaire et délinquance des mineurs (programme PARTAJ), insertion par l'activité économique...) font l'objet d'un suivi variable selon les quartiers et les communes. La perception des priorités de l'Etat reste différente d'un élu à l'autre, tandis que l'association aux outils d'animation locale est divergente d'un délégué à l'autre. Parmi les travaux menés en collaboration avec les délégués, sont à retenir principalement:

- Un diagnostic social partagé des centres sociaux ainsi que des travaux en matière d'emploi (GES et SPEL) sur Liévin.
- Actions dans le domaine de l'emploi (mobilité, accès à l'emploi, formation qualifiante) et de la lutte contre les discriminations sur l'agglomération d'Hénin-Carvin.
- Création d'un Point Information Jeunesse (PIJ) et projet de labellisation d'un centre culturel en centre social sur la commune d'Evin-Malmaison.

Afin de faciliter la mission des délégués du Préfet et de leur permettre de contribuer efficacement à la mise en œuvre des dispositifs de la politique de la ville dans les quartiers, plusieurs axes de travail sont à privilégier:

- Systématisation des liens entre les délégués et les services de l'Etat présents dans les quartiers, ce qui renforcera leur qualité d'interlocuteur privilégié et leur légitimité ainsi que l'appui technique et politique qu'ils peuvent apporter.
- Coordination interterritoriale et interservices plus approfondie des actions de la Dynamique Espoir Banlieues, encore trop parcellisées et donc peu visibles.
- Mise en place d'un suivi et d'une évaluation plus réguliers et rigoureux des actions menées avec des crédits de l'ACSE (CUCS, PRE...).
- Appui sur la nouvelle contractualisation attendue en matière de CUCS, la co-rédaction des futurs contrats devant logiquement mettre en avant la connaissance du terrain, les compétences, la disponibilité et la proximité des délégués (co-construction d'enjeux et



d'objectifs communs contribuant à la transformation des territoires et l'amélioration de la situation des habitants).

## ■ L'emploi

### **Les contrats aidés**

La dégradation de la situation économique et ses effets sur le marché du travail, notamment sur le chômage des jeunes, a conduit l'Etat à fixer pour 2009 des objectifs élevés de prescription des contrats aidés destinés aux publics en difficulté, dans les secteurs marchand et non marchand. Les objectifs fixés pour le Pas-de-Calais au titre de l'année 2009 ont été atteints et même dépassés : 10 810 contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) et 4 539 Contrats d'avenir (CAV), soit 15 349 contrats aidés dans le secteur non marchand (103,7 % de l'objectif départemental). Dans le secteur marchand, ce sont 5 911 Contrats Initiative Emploi (CIE) qui ont été signés, soit 194 % de l'objectif.

La mise en place du contrat unique d'insertion (CUI) entré en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2010 simplifie le dispositif des contrats aidés du plan de cohésion sociale : un seul cadre juridique pour le CUI/CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) dans le secteur non marchand et le CUI/CIE (contrat initiative emploi) dans le secteur marchand, les actions d'accompagnement, de suivi et de formation sont renforcées et les périodes d'immersion en entreprise encouragées.

Au titre de l'année 2010, dans le secteur non marchand (CUI /CAE), 10 563 réalisations ont été enregistrées au 16 août 2010 sur un objectif de 4 999 contrats (soit un objectif quasiment identique à celui de 2009). Dans le secteur marchand (CUI/CIE), 4 764 ont d'ores et déjà été signés sur un objectif de 6 052 contrats.

Par ailleurs, une convention a été signée le 7 avril 2010 entre le Préfet du Pas-de-Calais et le Président du Conseil Général portant sur un objectif de 3 000 CUI/CAE en faveur des bénéficiaires du RSA pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2010.

### **Le plan sport-emploi**

Au titre du plan "sport-emploi", 14 postes ont été

créés en 2009. 52 emplois bénéficient en 2009 de ce dispositif d'aide financière spécifique et dégressive sur 5 ans.

Le dispositif Plan Sport Emploi connaît un succès croissant lié à la fin du dispositif NSEJ et impose aux associations sportives de s'impliquer dans des démarches de consolidation passant par la définition de projets de développement des structures, sous tendus par la recherche de nouveaux publics et des interventions dans de nouveaux secteurs d'activités.

### **Les Maisons de l'Emploi (MDE)**

Implantées au cœur des territoires, elles renforcent la coopération des acteurs locaux de l'emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés.

Quatre maisons de l'emploi sont conventionnées dans le Pas-de-Calais sur les territoires du Pays d'Artois, de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, du bassin d'emploi de Lens-Liévin Hénin - Carvin depuis 2006 et 2007 et sur le Calaisis depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

A compter de 2011, le financement est conditionné au respect du cahier des charges prévu par l'arrêté du 21 décembre 2009. Il repose sur une logique d'actions qui doivent découler du diagnostic territorial. Un plan d'action devra être établi avec un financement par action, et au moins une action devra être rattachée à chacun des axes obligatoires :

- Axe 1 : développer une stratégie territoriale partagée
- Axe 2 : participer à l'anticipation des mutations économiques
- Axe 3 : contribuer au développement de l'emploi local
- Axe 4 : réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

Des conventions pluriannuelles d'objectifs seront conclues avec chaque Maison de l'Emploi pour 4 ans avec dialogue de gestion annuel Etat / Maison de l'Emploi.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 la gestion des Maisons de l'Emploi est déconcentrée au niveau régional.

### **L'insertion par l'activité économique**

Le financement de l'Etat, hors contrats aidés,



s'établit à 6 millions d'euros en 2009. Il a concerné l'aide à l'accompagnement dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion ainsi que dans les Associations Intermédiaires, l'aide au poste en Entreprise d'Insertion (les Entreprises d'Insertion ont représenté 70 % du budget IAE pour 461 postes d'insertion conventionnés), l'aide au poste d'accompagnement des salariés en mission en entreprise de travail temporaire d'insertion (18 postes) et le Fonds Départemental d'Insertion.

Dans le cadre du plan de relance 2009, des moyens complémentaires ont été mobilisés, pour augmenter les capacités de recrutement des structures d'insertion par l'activité économique.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion et les Associations Intermédiaires ont bénéficié des aides à l'embauche respectivement pour 210 000 euros et 88 000 euros.

Les Entreprises d'Insertion ont, quant à elles, recruté 37 salariés en contrat d'insertion pour un montant d'aide au poste de 358 197 euros.

## Les services à la personne

En dépit d'une conjoncture économique difficile en 2009, le secteur des Services à la Personne poursuit sa croissance.

Le Service Public de l'Emploi, en partenariat avec le Conseil Général du Pas-de-Calais, contribue à favoriser et accompagne ce développement, tout en soutenant la professionnalisation des acteurs et la qualité des emplois.

Au 31 décembre 2009, 344 structures bénéficient d'un agrément : 184 associations, 112 entreprises et 20 auto-entrepreneurs, 18 CCAS et 10 autres organismes publics ou privés.

## ■ Autres thèmes de la cohésion sociale

### ■ Le schéma départemental des gens du voyage

Le SDAGV a été abrogé le 2 décembre 2008 par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général en application du jugement du tribunal administratif (TA) de Lille du 6 novembre 2008.

Suite à l'abrogation, aucune demande de financement d'aires n'a été déposée depuis 2008.

La finalisation des opérations financées devrait porter à 64 % le taux de réalisation des places d'aires d'accueil dans le Pas-de-Calais.



### ■ Les expulsions locatives

## Les assignations

Le nombre d'assignations reçues a augmenté légèrement passant à l'échelon départemental de 2 559 en 2008 à 2 622 au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 2,46 %.

Si les arrondissements de Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens restent stables, on peut noter une augmentation du nombre de dossiers traités à Arras (349 en 2008 pour 414 en 2009) et Montreuil-sur-Mer (118 en 2008 pour 184 en 2009).

L'arrondissement de Saint-Omer connaît, quant à lui, une diminution du nombre d'assignations reçues passant de 172 dossiers en 2008 à 126 en 2009.

## Les commandements de quitter les lieux et concours de la force publique

En 2009, 1 266 commandements de quitter les lieux ont donné lieu à 723 demandes de CFP. 331 décisions ont accordé le concours de la force publique.

## L'indemnisation

Les indemnités allouées à l'amiable en 2009 s'élèvent à 1 997 573,54 €.

### ■ Le surendettement

Il y a trois commissions de surendettement des particuliers dans le département du Pas-de-Calais (Arras, Lens et Boulogne sur Mer), chacune se réunissant



une ou deux fois par mois dans les locaux de la Banque de France.

La Commission est présidée par le Préfet (ou son représentant) et composée du responsable du Pôle gestion Publique de la DDFiP, d'un représentant la Banque de France locale (qui en assure le secrétariat), des représentants des organismes de consommateurs, des établissements de crédit ainsi que d'un juriste et d'un conseiller en économie sociale et familiale.

7 222 nouveaux dossiers ont été déposés en 2009 soit une augmentation de 9,90 % par rapport à 2008. La commission de Lens demeure la plus importante du département avec 3 337 nouveaux dossiers en 2009 contre 1 305 à Arras et 2 570 à Boulogne-sur-Mer.

L'activité dans le Pas-de-Calais reste soutenue en 2010, le nombre de nouveaux dossiers atteignant pour les 4 premiers mois de l'année 2 564 soit 35,50 % de la réalisation 2009.

Le taux de rejet des demandes en 2010 est de 9,4 % contre 11,60 % en 2009 et 10,40 % en 2008.

Le taux de succès en phase amiable est très largement inférieur à la moyenne nationale avec 44,10 % contre 64 %.

L'activité des commissions de surendettement du Pas-de-Calais se caractérise aussi par une plus forte propension à orienter les dossiers vers la procédure de rétablissement personnel avec en 2009 un taux de 26,30 % des décisions contre 22,20 % au niveau national.





## ■ La lutte contre la délinquance : un objectif prioritaire pour le préfet

Le Pas-de-Calais connaît, pour la huitième année consécutive, une baisse de la délinquance générale de 5,36 % entre 2008 et 2009. Depuis 2002, le recul est de 19,8 %. La tendance est encore plus importante pour la délinquance de proximité qui a baissé en 8 ans de 48,6 %.

L'objectif de l'État départemental pour 2010 est de poursuivre les efforts entrepris par les forces de l'ordre en matière de lutte contre toutes formes de délinquance.

### ■ **Poursuivre la baisse de la délinquance générale et de proximité**

La délinquance générale représente un peu plus de 70 000 faits pour le département du Pas-de-Calais en 2009, soit une baisse de 2% du nombre de faits constatés.

Le taux d'élucidation de 45,95 % augmente. Il est supérieur de 10 points à la moyenne nationale (37,7%). Ainsi, dans près d'un cas sur deux, l'auteur d'un crime ou d'un délit est identifié. Ce bon résultat émane de la mobilisation renforcée, de la qualité des procédures et du travail des services de police et de gendarmerie.

### ■ **S'appuyer sur une stratégie départementale ciblée**

Pour prolonger la tendance générale à la baisse, infléchir les secteurs plus particulièrement en hausse (cambriolages, atteintes aux personnes) et augmenter les taux d'élucidation, de nombreux outils d'évaluation et de suivi ont été mis en place, et notamment 8 plans départementaux élaborés en 2010 qui ont précisé les objectifs, les enjeux et les actions coordonnées à réaliser :

- le plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD)
- le plan départemental d'actions de lutte contre la délinquance (PDA)
- le plan départemental de lutte contre les stupéfiants (PDS)
- le plan départemental de lutte contre les bandes (PDLB)
- le plan départemental transports (PDT)
- le plan départemental de contrôles routiers (PDCR)
- le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)
- le plan seniors

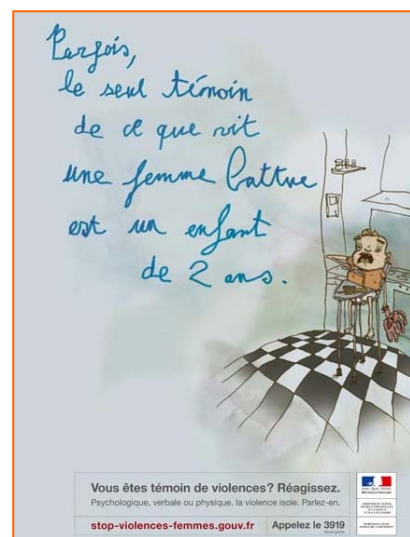
### ■ **Maintenir la mobilisation contre les atteintes aux personnes**

La violence contre les personnes continue à augmenter à l'instar des évolutions nationales. Sur le département en 2009, les atteintes aux personnes ont progressé de 2 %, avec 12 078 faits constatés contre 11 839 en 2008.

Le Conseil Départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, installé en octobre 2007, a impulsé et coordonné les actions à conduire dans le domaine pour lutter contre ce type de délinquance.

### ■ **Agir sur les violences intra-familiales et à l'égard de personnes vulnérables**

Priorité nationale et départementale, la lutte contre les violences intra-familiales et à l'égard de personnes vulnérables, reprise dans **le plan départemental de prévention de la délinquance 2010-2012 (PDPD)**, se poursuit, plus prioritairement sur les thèmes des violences physiques non crapuleuses et des agressions sexuelles en augmentation sur le territoire.



En collaboration avec le Conseil Général, 4 commissariats et brigades sont dotés de travailleurs sociaux ou psychologues financés par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Cette démarche se poursuit en 2010 et montre au quotidien son efficacité. Elle est renforcée par le soutien financier à des permanences associatives dans les services de l'État (police, justice) pour accueillir, prendre en charge et orienter les victimes.

Un centre d'hébergement et de suivi socio-éducatif permettant l'éloignement des hommes auteurs de violence a été ouvert en octobre 2008. Le taux de





récidive à la sortie est quasiment nul.

Une brigade départementale de protection de la famille est installée depuis octobre 2009 sur le département en zone police. La zone gendarmerie s'est, quant à elle, dotée de brigades territoriales spécialisées pour répondre à cette attente de meilleure prise en charge des personnes vulnérables.

■ **Diminuer les atteintes aux biens et toutes les formes d'appropriation frauduleuse**

Les cambriolages ont diminué de 1,6 % en 2009 passant de 5 835 faits en 2008 à 5 742 en 2009. Toutefois, la tendance à la baisse s'est inversée dans le courant du dernier trimestre 2009. La lutte en est, de ce fait, plus que jamais accentuée en 2010 grâce au travail de la cellule anti-cambriolages qui intensifie la transmission des informations opérationnelles et grâce à la systématisation du recours à la police technique et scientifique qui améliore les taux d'élucidation.

Comme l'année précédente, l'année 2009 a été marquée par une recrudescence des vols à main armée (71 faits constatés en 2008, 89 en 2009). Aussi, **le plan départemental d'actions de lutte contre la délinquance (PDA) prévoit le développement** de la surveillance des établissements à risque et l'accentuation du programme d'information des gérants. Il préconise également que les correspondants-sûreté, policiers et gendarmes, rencontrent systématiquement les établissements victimes pour une consultation sûreté.

■ **Réduire les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)**

Les EIEF ont crû de 6,4 % en 2009 par rapport à 2008 où on comptabilisait 7 084 faits en 2008 contre 7 536 en 2009. Cette recrudescence est constante depuis 2006. Le développement du travail des enquêteurs spécialisés en cybercriminalité et les actions de sensibilisation sur les dangers d'internet sont les principaux moyens de lutte contre cette délinquance.

■ **Limitier le trafic de stupéfiants et le développement de l'économie souterraine**

Les infractions constatées en la matière ont diminué en 2009 de 9,2 %. La création d'un système d'information géographique en 2010 devra permettre aux services une meilleure adaptation des moyens aux nécessités d'action par la réalisation régulière de cartographies.

La mise en œuvre du **plan départemental d'actions de lutte contre la délinquance (PDA)** repose sur le développement de la spécialisation de fonctionnaires sur les infractions à la législation sur les stupéfiants. La lutte contre les stupéfiants fait l'objet d'un plan départemental spécialisé, **le plan départemental de lutte contre les stupéfiants (PDS)**, qui a notamment pour objectif la programmation d'opérations coup de

poing coordonnées, ciblées sur les quartiers identifiés comme quartiers de « deal ». Les saisines du GIR (Groupe d'Intervention Régional) ont nettement augmenté en 2009 afin de mener à bien des enquêtes sur les quartiers sensibles et mieux prendre en compte la dimension patrimoniale des affaires.

Le phénomène de bandes violentes, peu développé dans le département, est difficilement quantifiable. **Le plan départemental de lutte contre les bandes (PDLB)** prévoit cependant une intensification de la coopération inter-services. A cette fin, les surveillances des quartiers sont régulières et le recueil de renseignements permettant l'identification des foyers de tensions a été intensifié.

■ **Combattre la délinquance routière**

Le Conseil général et les services de l'État se sont particulièrement impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière en 2009. Les chiffres des accidents, tués et blessés sont meilleurs que ceux de l'année 2008. **77 personnes ont perdu la vie sur les routes du Pas-de-Calais en 2009 contre 105 en 2008** : une baisse encourageante de - 25 % ce qui correspond à 26 vies épargnées. On recense 1 005 accidents en 2009, soit 8 % de moins qu'en 2008, et 1 305 blessés, soit 9% de moins qu'en 2008.



Dans le cadre du Plan départemental de contrôles routiers (PDCR), en 2009, 30 contrôles concertés ont été menés par les forces de l'ordre, enrichis depuis octobre 2009 de contrôles d'itinéraires. Le volet prévention du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) s'est intensifié en 2009 avec une **dynamisation du réseau des acteurs de la sécurité routière**. Pas moins de 63 IDSR et 101 ECPA ont travaillé ensemble sur les objectifs et orientations d'actions lors d'un forum fin 2009 et ont mené conjointement de nombreuses actions de prévention.



## ■ Prévenir la délinquance

En 2009 et 2010, un montant total de 740 000 € a été attribué aux collectivités et associations pour soutenir prioritairement les actions de prévention des violences intra-familiales, d'accueil et d'orientation des victimes, de prévention de la récidive, de prise en charge des mineurs...

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2010 et en relation avec le Plan départemental alcool, les actions de lutte contre les pratiques addictives ont été soutenues à hauteur de 415 000 € par le biais du fonds de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT).

Pour contribuer à la baisse de la délinquance de proximité, le développement de la vidéoprotection s'est poursuivi avec vigueur en 2009. Le nombre de dossiers instruits ne cesse de croître. L'implication des forces de l'ordre, notamment par la formation de 44 correspondants-sûreté, a permis d'augmenter la sensibilisation sur le terrain. 90 demandes d'autorisation ont été envoyées en 2009. Depuis le début de l'année 2010, plus de 300 demandes ont été présentées à la Commission départementale de vidéo surveillance.

## ■ Focus sur l'activité des services de douanes

### ■ **Coopération avec les autres services chargés de la sécurité publique**

La douane est partie prenante au fonctionnement du centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Tournai et du groupe d'intervention régional (GIR) de Lille, et participe aux contrôles conjoints organisés avec les services de police et de gendarmerie dans le cadre du plan « Vigipirate ». Elle contribue également aux missions de la Cellule de Coordination Opérationnelle Zone de lutte contre l'immigration clandestine (CCOZ). En 2009 et durant le premier semestre 2010, les services douaniers du Pas de Calais ont ainsi remis 588 étrangers en situation irrégulière et 13 passeurs aux agents de la police aux frontières ou aux services de gendarmerie.

### ■ **La lutte contre les grands trafics**

L'offre douanière de service public, dans un monde marqué par la permanence des courants de fraude, se caractérise par sa capacité à analyser et traiter les risques pesant sur le cadre de vie des citoyens, à contrôler les flux de voyageurs et de marchandises sur les trois vecteurs « Terre, Air, Mer, » afin de lutter contre les fraudes qui affectent la sécurité des personnes et des entreprises.

Installés aux points frontières (tunnel sous la Manche, terminal transmanche à Calais) ou sur de grands axes internationaux (A1, A26 et A16), ces services doivent

contrôler des flux transfrontaliers importants, tout en ayant l'obligation de préserver la fluidité du trafic.

Sur la période considérée, la vigilance des services a permis la réalisation de nombreux contentieux parmi lesquels on peut signaler en matière de :

- stupéfiants : la saisie de 4 233 kg de produits, dont 3 200 kg de cannabis et 406 kg de drogues dures ( héroïne et cocaïne ).
- cigarettes et tabac : les nombreuses constatations ont été majoritairement réalisées dans des ensembles routiers où les marchandises de contrebande étaient dissimulées au sein du fret commercial régulièrement manifesté sur les documents de transport. Le poids total des saisies s'élève à plus de 55 tonnes.
- contrefaçons : la saisie de 54 032 articles de contrefaçons.

Les agents de la brigade garde-côtes embarqués sur le patrouilleur de Boulogne/Mer, implantés dans le département du Pas-de-Calais mais dépendant de la Direction Régionale des Gardes de Côte de Rouen ont quant à eux réalisé, en collaboration avec leurs collègues de la brigade de surveillance aéromaritime du Havre, une saisie de 4,2 tonnes de cannabis le 23 septembre 2009.

### ■ **Assurer la sûreté du lien fixe transmanche**

La douane est chargée d'assurer la sûreté des flux empruntant le lien fixe transmanche. Le maintien du plan Vigipirate rouge depuis le 7 juillet 2005 a nécessité de la part des unités une vigilance constante. Présentes 24 heures sur 24 sur le site, elles effectuent des contrôles des transports de voyageurs (véhicules légers, autobus, Eurostar) et des marchandises (camions et trains) à caractère ciblé et sélectif, qui ont un effet dissuasif tout en préservant la fluidité du trafic.

15 « préalertes » (suspicion de présence de produits explosifs) ont été déclenchées en 2009/2010 dans le cadre de l'exercice de ces contrôles, gérées et solutionnées en direct par les services de la division du tunnel sous la Manche grâce aux moyens techniques dont dispose la douane.

A cette mission s'ajoute celles dévolues à notre administration, notamment la lutte contre les grands trafics, la protection du consommateur et de la santé publique et la lutte contre l'immigration clandestine.

### ■ **Protéger les citoyens**

La douane contribue au contrôle du respect des dispositions réglementaires des produits importés en maintenant une vigilance constante sur certains produits faisant l'objet de veilles sanitaires tels les champignons radioactifs originaires ou en provenance des pays de l'Est, les farines animales, les épizooties dans l'UE (influenza aviaire, fièvre catarrhale du mouton, peste porcine classique ...);



## Focus sur l'activité de l'Inspection d'académie dans le domaine de la prévention de la délinquance et de la violence scolaire

### Prévention de la violence en milieu scolaire :

L'inspection académique est pleinement engagée dans la mise en œuvre des orientations arrêtées en état major de sécurité pour lutter contre toutes les formes de violence, particulièrement celles subies ou causées par des mineurs. L'inspecteur d'académie participe, depuis la rentrée scolaire 2009, aux **réunions élargies de l'état major de sécurité**.

Au cours de l'année écoulée **les diagnostics de sécurité des 200 EPLE ont été réalisés et actualisés** en partenariat avec les personnels spécialisés de la police ou de la gendarmerie.

Les 6 établissements qui bénéficient des dispositions du plan anti-intrusion ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi dit « de sûreté » avec les responsables de la prévention situationnelle de la DDSP.

A compter du 1 janvier 2010 **l'équipe mobile de sécurité du Pas de Calais a été mise en place**. Cette équipe de 7 personnes composée de membres de l'éducation nationale et de représentants des forces de l'ordre est intervenue à 159 reprises pour apporter conseil et soutien aux établissements les plus sensibles ou pour animer des actions de prévention. Deux collèges ont été dotés de référents-sécurité à la rentrée de septembre 2010, le collège de Oignies et le collège Martin Luther King de Calais.

Pour mobiliser toujours plus l'ensemble du système éducatif, quatre rencontres partenariales ont été organisées avec les chefs d'établissement publics et les inspecteurs de l'éducation nationale. Pour chacune de ces rencontres le Préfet était entouré du Procureur de la République du TGI du ressort, de l'inspecteur d'académie, du DDSP et du colonel de gendarmerie commandant le groupement départemental. Une réunion de même nature a également eu lieu avec les chefs des établissements privés.

La consommation d'alcool par des élèves de plus en plus jeunes étant une forte préoccupation dans le département, **un module de prévention** a été conçu par la gendarmerie avec le concours de l'éducation nationale. Par ailleurs un groupe de travail se réunit en sous-préfecture de Lens pour bâtir avec plusieurs chefs d'établissement un programme de prévention des violences à caractère sexiste.

### Actions de prévention en faveur des élèves par les services de santé et sociaux

L'année scolaire 2009/2010 a été marquée par la gestion de la pandémie grippale :

- Gestion des cas grippaux en milieu scolaire
- Campagne de vaccination des élèves et des personnels.

Par ailleurs, de nombreux programmes de prévention de la santé des élèves ont été menés : En matière de prévention des conduites suicidaires, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, 5 sessions de 4 jours de formation ont eu lieu dans 25 établissements, soit 120 membres du personnel formés. Pour prévenir les conduites addictives, Carcajou est un programme départemental de prévention de l'usage du tabac (Carcajou 1), du cannabis ( Carcajou 2) et de l'alcool ( Carcajou 3) soutenu par la MILDT.

La participation des établissements scolaires du Pas-de-Calais au programme national EPODE « ensemble prévenons l'obésité des enfants » a participé de la lutte contre le surpoids. En outre, 1 374 projets « nutrition/santé » ont été menés dans le premier et le second degré en 2009/2010.

Les élèves ont bénéficié de Formation au secourisme suivant 3 axes :

- Apprendre à porter secours en école élémentaire (9 691 élèves formés en 2008/2009)
- La formation aux premiers secours dans le second degré (860 élèves formés en 2008/2009)
- Devenir sauveteur secouriste du travail : 539 diplômes délivrés - 48 infirmiers sont titulaires du monitorat SST + 13 conseillers pédagogiques formés au SST qui forment au monitorat les enseignants de leur circonscription.

### Les activités réglementaires de sécurité : au cœur de la politique départementale de sécurité

#### Augmenter le niveau de sécurité des établissements recevant du public (ERP)

Le Pas-de-Calais recense 19 124 établissements recevant du public dont 5 055 sont soumis à un contrôle périodique par les commissions de sécurité incendie compétentes. Les commissions de sécurité ont procédé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 juin 2010 à l'instruction de 3 425 dossiers d'ERP et à 2198 visites de sécurité.

L'objectif départemental est de limiter en nombre et en durée les avis défavorables. Pour ce faire et afin de



responsabiliser les maires et les exploitants, des procédures de mise en demeure de fermeture suivies de fermetures administratives ont permis de lever de nombreux avis et de satisfaire aux exigences de sécurité du public.

## ■ Satisfaire le public quant à la délivrance des actes réglementaires de sécurité

La préfecture a instruit 5 098 dossiers, depuis la parution du nouveau décret relatif à la carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité ; 48 dossiers d'autorisation préfectorale d'exercice d'activité privé de gardiennage ; 114 dossiers d'autorisation d'agent de sécurité à la palpation ; 410 dossiers relatifs aux armes (déclaration, autorisations d'acquisition, autorisations de port d'armes) ; 214 dossiers de déclaration de feux d'artifices du groupe K4 ; 103 dossiers de demande de délivrance de carnet de tir individuel d'artificier K4 ont été instruits et délivrés.

## ■ Informer les élus et professionnels sur la réglementation des chiens dangereux

Depuis la parution du décret relatif au permis de détention des chiens catégorisés, 1 355 permis ont été reçus en préfecture. Par ailleurs, dans le but de mieux informer les maires sur des questions pratiques et juridiques, des sessions d'information ont été organisées par la Préfecture, les équipes cynophiles de la police et de la gendarmerie et les services vétérinaires.

## ■ Sécurité civile

### ■ Planification

En 2009 le plan de continuité d'activité des services de la préfecture ainsi que le plan départemental de vaccination ont été mis en œuvre. En matière sanitaire, le plan de gestion d'une canicule départementale, le plan grand froid et le plan de prévention aux intoxications au monoxyde de carbone auront été actualisés. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme du plan ORSEC, les dispositions générales sont en cours d'élaboration et devraient être finalisées courant 2<sup>ème</sup> semestre 2010.

### ■ Catastrophes naturelles

Sur ce point particulier, l'année 2009 aura été, une fois de plus, riche en événements. En effet, s'agissant des inondations et coulées de boues, 8 événements se seront produits au cours de 2009, impactant 77 communes. L'intégralité de ces épisodes a été instruite par la commission interministérielle, conduisant à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 53 communes. Par ailleurs, 2 mouvements de terrain auront également été reconnus en état de catastrophe naturelle. S'agissant des huit premiers mois de l'année

2010, deux épisodes d'inondations sont en cours d'instruction par la commission interministérielle.

## ■ Exercices et gestions d'événements

Comme tous les ans, afin que chacun des acteurs concourant à la gestion d'événements se prépare et soit le plus efficace possible, des exercices de sécurité civile auront été organisés en 2009. Parmi ceux-ci, on peut retenir l'exercice annuel binational au tunnel sous la manche en janvier ou encore l'exercice au stade couvert de Liévin.



S'agissant de l'activité opérationnelle, l'année 2009 aura été riche d'événements ayant fait l'objet d'un suivi attentif, notamment l'Enduropole en février, le blocage des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais suite au mouvement des marins-pêcheurs en avril (déclenchement du plan « respiration »), le mouvement « No Border » à Calais en juin, le démantèlement de la « jungle » à Calais en septembre et le blocages des eurostars dans le tunnel sous la manche impliquant la prise en charge de passagers en détresse sur le port de Calais. Outre ces événements, il convient de citer à part la campagne nationale de vaccination contre le virus de la grippe H1N1. L'année 2009 a aussi connu une opération de déminage à Marck.

## ■ Les polices de l'environnement

Il convient également de souligner l'action du CROSS Gris-Nez, qui a coordonné en 2009 155 opérations de sauvetage au large du département du Pas-de-Calais. S'agissant des huit premiers mois de l'année 2010, 155 opérations de sauvetage au large du département du Pas-de-Calais ont été coordonnées par le CROSS.

## ■ Protéger les populations des risques naturels et industriels

Les services de l'Etat ont procédé au lancement de la mise à jour du Dossier Départemental des Risques Majeurs du Pas-de-Calais et à la rédaction du Schéma



Régional triennal des Risques Naturels Majeurs (2011-2013) et de sa déclinaison en plan d'actions.

La prévention contre les risques de submersions marines a pris une importance particulière en 2009-2010 suite au passage de la tempête XYNTHIA et à l'initiative gouvernementale d'adopter un plan national contre les risques de submersion marine et d'inondation.

## ■ Etudier et informer sur les risques littoraux et de submersion marine

Les études sur les risques de submersion marine se sont poursuivies. Une réunion d'information à Calais, en janvier 2010, a permis de faire état des résultats intermédiaires de ce programme de travail auprès des élus et autres acteurs du littoral. Dans le même temps et dans le cadre de l'application du décret du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques sur le littoral Nord-Pas-de-Calais, les services de la DDTM 62 ont recensé les principaux ouvrages de défense anti-submersion marine (recensement des ouvrages entrant dans la réglementation des barrages et des digues soit 350 communes consultées pour 1.200 ouvrages recensés et lancement de la procédure de classement).

Quant aux études sur les risques de submersion marine, elles se sont poursuivies, amplifiées et accélérées suite à la tempête Xynthia et à la circulaire du 7 avril 2010. Les services de l'Etat ont travaillé à la mise en place du projet de Plan Dignes. Une réunion de concertation et d'information aux élus sera organisée dans chacun des arrondissements concernés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 pour présenter les résultats des différentes études et des modélisations de l'aléa submersion marine. D'autres travaux de classement et de prescription concernant l'ensemble des digues et barrages doivent aussi venir renforcer la lutte contre les différents risques d'inondation.

Suite à sa prise de compétence « défense contre la mer » au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Communauté de Communes Opale Sud a choisi le cabinet d'étude SOGREAH pour réaliser un diagnostic et une étude d'opportunité et de faisabilité de l'aménagement de la rive Nord de la Baie d'Authie, dont les conclusions ont été rendues en novembre 2009. Une réunion a été organisée le 30 mars 2010 afin de faire le point avec les services de l'Etat sur les risques de submersion et sur les travaux à envisager. Depuis, l'étude a été complétée et les propositions sont en cours d'analyse par la DDTM et la DREAL.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, La DDTM pilote les activités de gestion du domaine public maritime. Dans le cadre des dispositions du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement, elle participe financièrement aux opérations d'entretien et de réparation des ouvrages de défense contre la mer, dont la responsabilité incombe aux personnes privées

propriétaires.

Enfin, la validation en 2010 des dernières cartes de spatialisation de la loi Littoral initiée en 2008 permet de repérer les documents d'urbanisme illégaux au regard de la loi de 1986.

## ■ Lutter contre les inondations

Les inondations constituent le risque le plus fréquent en raison de l'urbanisation dans les zones inondables. La fin d'année 2009 a été marquée par des crues importantes dans l'Artois et les waterings. Cet épisode pluvieux assez exceptionnel, avec en une semaine l'équivalent de plus de 3 mois de précipitations, a mobilisé l'ensemble des services de l'Etat, et notamment le service de prévision des crues et la cellule d'hydrométrie à la DREAL.



Au final, l'année 2009 aura été, une fois de plus, malheureusement riche en événements. En effet, s'agissant des inondations et coulées de boues, 8 événements se seront produits au cours de 2009, impactant 77 communes (dont 62 pour les seules inondations survenues entre le 25 et le 29 novembre). L'intégralité de ces épisodes a été instruite par la commission interministérielle, conduisant à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 53 communes (7 communes ont été ajournées dans l'attente de production de pièces complémentaires et sont toujours en instruction). Par ailleurs, 2 mouvements de terrain (Annay-sous-Lens et Beaumetz-les-Cambrai) auront également été reconnus en état de catastrophe naturelle.

Suite aux inondations de novembre 2009, deux réunions ont été organisées en décembre 2009 et février 2010. Le Syndicat Mixte du SAGE de la Canche, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, a réalisé un état des lieux de la situation hydraulique du bassin versant de la Dordonne. Cette étude a permis d'envisager des stratégies pour lutter contre ces phénomènes, celles-ci ont été présentées lors d'une réunion en sous-préfecture.



Pour les huit premiers mois de l'année 2010, deux épisodes d'inondations, impactant 7 communes, sont en cours d'instruction par la commission interministérielle.

De nombreux Plans de Prévention des Risques (PPR) ont été approuvés, relancés ou poursuivis (PPRI de la Vallée de l'Aa Supérieure, PPR de la Vallée de la Hem, PPR de la Canche sur la commune de Marenla, PPR sur la vallée du Wimereux). La procédure d'élaboration du PPRI Marais Audomarois initiée dans les années 2000/2001 pourrait à nouveau être envisagée par la prescription d'un nouvel arrêté de M. le Préfet de Région.

La mise en œuvre de nouveaux outils comme Vigicrues ont permis que les secteurs touchés par les inondations de novembre-décembre 2009, le soit sans perte humaine. Pour développer la connaissance des territoires touchés par le risque inondation et anticiper les conséquences en cas de crises, un outil d'aide à la décision a aussi été créé. Celui-ci a été initié sur les rivières de la Liane, la Hem, la Lys et l'AA et permet de connaître l'étendue de l'inondation et la hauteur d'eau constatée.

## ■ Maîtriser et prévenir les risques industriels et miniers

### *Poursuite de l'effort sur les risques miniers*

Les aléas miniers du Boulonnais ont été portés à la connaissance des élus. Un règlement est en cours d'élaboration pour la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) sur certaines de ces communes. L'étude des aléas de la partie est du bassin minier du Pas-de-Calais a débuté. Plusieurs demandes d'indemnisation ont été traitées en 2009 et 2010 et plusieurs travaux de mise en sécurité ont été réalisés : rehausse des berges de la digue de Bruay, mise en sécurité du puits n°1 d'Annezin...

### *La prévention et la maîtrise des risques technologiques*

#### Un effort important sur les canalisations de transport

Au cours de l'année 2009 et du premier semestre 2010, l'action de sensibilisation aux risques concernant les travaux à proximité des canalisations de distribution du gaz a été poursuivie. L'ensemble des études de sécurité concernant les canalisations de transport de matières dangereuses concernant le Pas-de-Calais ont été remises à l'administration.

La surveillance des transporteurs a été réalisée selon les instructions nationales (trois réunions annuelles pour la région dont deux impliquant le Pas-de-Calais).

La consultation des maires et services pour le projet de canalisation des "Hauts de France 2" (doublement de la canalisation actuelle, "Hauts de France 1", pour alimenter l'Ile-de-France en gaz provenant de Norvège et du futur terminal méthanier de Dunkerque) a été réalisée.

En février 2010, 379 communes traversées par des canalisations de transport de gaz ou pouvant être impactées par des zones d'effet ont fait l'objet d'un porter à connaissance.

#### La surveillance des Équipements Sous Pression

Une action particulière sur les installations de réfrigération a été menée au niveau national. Pour le Pas-de-Calais, elle a concerné quatre installations qui ont fait l'objet d'une visite sur site dont deux ont nécessité un suivi particulier. Suite aux constats de cette action de surveillance du parc, une réunion d'information a été organisée le 25 juin 2010, pour l'ensemble des utilisateurs sur les prescriptions applicables.

#### La prévention et la maîtrise des risques technologiques

Le Pas-de-Calais comptait fin 2009, 16 établissements SEVESO seuil haut et 12 seuils bas, six silos à enjeu très important pour l'environnement et cinq dépôts d'engrais soumis à autorisation.

Sur les 14 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) à réaliser pour réduire le risque autour de ces établissements, 11 étaient prescrits par arrêté préfectoral fin 2009 et 3 autres en 2010 (Prescription des PPRT de Primagaz à Dainville, Act'Appro à Ternas, SI Group à Béthune, Logistinord à Villers les Cagnicourt, Ineos Nova à W'ingles, De Sangosse à Marquion et CECA à Feuchy, Nortanking à Annay sous Lens, Arc International à Arques et Arcelor Mittal à Isbergues ...) dont 1 approuvé (GPN-SAV, le PPRT de Mazingarbe a été le premier PPRT approuvé en France en 2007).

Par ailleurs, les PPRT de De Sangosse, Logistinord et Act'Appro ont été mis à l'enquête publique et une étude de vulnérabilité approfondie pour le PPRT de PRIMAGAZ a été lancée

L'instruction de dix études de dangers s'est poursuivie en privilégiant naturellement l'examen des possibilités de réduction des risques à la source. Tous les sites SEVESO seuil haut ont fait l'objet d'une inspection renforcée, soit 16 inspections dont 6 sur le thème des mesures de maîtrise des risques qui était un thème d'action privilégié au niveau national. Une étude de vulnérabilité approfondie et le lancement d'une nouvelle étude de vulnérabilité approfondie ont été mise en œuvre pour le PPRT de CRODA UNIQEMA

Par ailleurs, en 2009 et début 2010, des opérations de contrôles ont été menées sur des stations services, les plans d'opération interne de certains établissements Seveso et les établissements en cours de régularisation.

#### Une augmentation des inspections

L'inspection des installations industrielles classées pour la protection de l'environnement a réalisé 464 inspections dans le Pas-de-Calais en 2009, contre 453 en

2008, confirmant ainsi la tendance constatée sur plusieurs années à une augmentation du nombre de visites de sites industriels, et la volonté d'assurer une fréquence minimale.

L'inspection a par ailleurs diligenté 230 contrôles inopinés de laboratoires d'analyse afin de s'assurer de la conformité des rejets industriels. Le nombre d'arrêtés d'autorisation signés en 2009 est en baisse par rapport aux années précédentes, traduisant vraisemblablement les effets de la crise.

### Les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)

La loi du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages, s'est fixé entre autres objectifs, le renforcement de l'information et de la concertation locales de nos concitoyens autour des sites industriels Seveso à hauts risques. Cette orientation est aujourd'hui réglementée par le décret du 1er février 2005, relatif à la création des CLIC ainsi que par la circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable du 26 avril 2005. Dans le Département plusieurs CLIC ont été créés et se sont réunis (ARC International, GPN et SAV, INEOS NOVA, NORTANKING).

### ■ **La surveillance de la pollution des sols et des eaux**

L'air, les sols et les ressources minérales font également l'objet d'enjeux en termes de préservation et de prévention des pollutions. Le département du Pas-de-Calais recense 128 sites pollués (sur les 556 recensés pour la région Nord-Pas-de-Calais). Certains de ces sites ont été particulièrement suivis par les services de l'Etat en 2009 et 2010.

*Les rejets de substances dangereuses dans l'eau : les connaître d'abord, les réduire ensuite*

Une action renforcée en la matière a permis de détecter, puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau.

En 2009, sur la base des résultats d'une phase pilote réalisée entre 2003 et 2007 sur les rejets de 242 établissements industriels de la région, de premiers arrêtés préfectoraux ont imposé aux établissements industriels présentant les enjeux les plus importants en matière de pollution des cours d'eau la réalisation de campagnes d'analyses mensuelles visant à détecter les flux de substances toxiques rejetées par eux.

La réalisation de ces campagnes de six analyses mensuelles prenant en compte l'ensemble des paramètres identifiés comme potentiellement présents dans leurs rejets aqueux permet de mieux connaître et de réduire les rejets.

### Grande Paroisse à Mazingarbe

Cette entreprise a proposé le portage conjoint GPN/Etat d'un dossier de servitude d'utilité publique sur les eaux souterraines en aval du site de Mazingarbe exploité conjointement par Grande Paroisse et Charbonnage de France. Cette proposition a reçu un accueil favorable. Plusieurs réunions se sont tenues pour examiner les modalités de préparation de ce dossier conjoint.

### *Les sols pollués*

Cokerie de Drocourt : la communauté d'agglomération Hénin Carvin (CAHC) a engagé un projet d'aménagement sur l'emprise de l'ancienne cokerie de Drocourt exploitée par Charbonnages de France (CDF). Ces travaux ont été arrêtés à la suite de la découverte de galeries souterraines affectant le projet. Une réunion tenue à la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) le 06 novembre 2009 avec les différents interlocuteurs a permis de préciser le montant de l'indemnisation de la CAHC. Un protocole transactionnel tripartite Etablissement public foncier (EPF)/CDF/CAHC a permis de définir le montage financier permettant cette indemnisation assurée par la cellule de liquidation de CDF.

Métaleurop : Deux réunions se sont tenues en novembre 2009 et juin 2010 afin de faire un état des lieux des différentes mesures environnementales, sanitaires et foncières mises en place suite à la fermeture de Métaleurop et à la forte pollution aux métaux lourds (plomb et cadmium) qui touche un périmètre plus large que l'ancien site industriel.

### ■ **Valoriser et réduire la production de déchets**

Depuis le 1er janvier 2010, la DDTM est devenue l'unique interlocuteur en matière d'installations de stockage de déchets inertes (ISDI). Elle instruit les dossiers et propose au préfet, un arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus. Pour les déchets, l'objectif de l'Etat est de réduire les quantités produites et de valoriser ce qui peut l'être.

### *Le contrôle des installations de traitement*

La production annuelle de déchets ménagers dans le département du Pas-de-Calais est d'environ 800 000 tonnes. Le département dispose en 2010 de trois usines d'incinération des ordures ménagères en fonctionnement situées à Noyelles-sous-Lens, Hénin-Beaumont et Labeuvrière. Ces trois unités n'ont pas connu d'incident d'exploitation notable depuis le début de l'année 2009.

Le département dispose également de quatre installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) situées sur les communes de Dannes, Bimont, Hersin-Coupigny et Sainte-Marie-Kerque.



Des études montrent une sous-capacité de traitement dans le département de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de tonnes dans l'immédiat et qui dépassera 100 000 tonnes après la fermeture de l'usine d'incinération d'Hénin-Beaumont.

Ce déficit a conduit le préfet du Pas-de-Calais à autoriser le Syndicat Mixte Flandre Morinie, par arrêté préfectoral du 17 juin 2009, à exploiter à Arques une nouvelle unité d'incinération d'une capacité de 92 500 tonnes par an, baptisée Flamoval.

Pour ce qui concerne la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), dont la mise en place de filières de collecte sélectives et de recyclage est rendue obligatoire, le Pas-de-Calais compte un seul site habilité : Récupyl à Ruitz, contre neuf dans le Nord.

### *Les commissions locales d'information et de surveillance (CLIS)*

Le département compte 22 CLIS dont le rôle est de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

Les CLIS qui se sont réunies au cours de cette année concernent SITA NORD pour le Centre d'Enfouissement Technique d'Hersin-Coupigny et de la société SCORI (Hersin-Coupigny), RECYTECH, SOTRENOR, AMBRE, SITA AGORA (Noyelles-Godault), l'usine d'incinération des ordures ménagères d'Hénin-Beaumont.

Par ailleurs, la CLIS du centre de stockage et de traitement de la Ramonière IKOS s'est réunie 4 fois en 2009 dans le cadre de la gestion de la crise liée aux nuisances olfactives générées par le fonctionnement de l'établissement, dont une réunion élargie présidée par le Préfet suivie d'une conférence de presse pour informer des résultats rassurants des analyses de l'air. La CLIS de la BISTADE s'est réunie le 12 mai 2009 et le 4 mars 2010, dans le cadre du suivi environnemental et sanitaire du Centre de Valorisation des Déchets Ménagers ou Assimilés, sis à Sainte Marie Kerque. La CLIS du Centre de Valorisation Énergétique Flamoval a été créée par arrêté préfectoral du 5 mai 2010 et l'arrêté de composition est en cours de signature. La CLIS devrait se réunir, le 22 Octobre 2010.

### ■ Focus sur l'activité de la DDCS

**La DDCS a participé de juin 2009 à février 2010, en lien avec les services préfectoraux, la DRASS et la Zone, à la mise en œuvre opérationnelle du plan de lutte et de vaccination contre la pandémie grippale.** Plus de 60 agents ont été mobilisés. Ils se sont occupés de l'équipement des 37 centres de vaccination, de l'affectation des professionnels de santé

(réquisitions, recherche de volontaires, de remplaçants), de la labellisation et du suivi logistique des centres (en vaccins et équipement médical...), du suivi de la procédure des marchés pour la gestion des déchets médicaux.



*Les interventions au titre de la mission « Expertise Contrôle Evaluation » :*

### Le contrôle dans le domaine social

Sur la base des priorités fixées par la D.N.O., la programmation prévoyait, pour l'ensemble du champ ex-DDASS, **17 inspections en direction des publics vulnérables**, à savoir : 50 % auprès des personnes handicapées, 45 % auprès des personnes âgées et 5% auprès des personnes en situation d'exclusion. Ainsi, au titre de ces 5 %, 1 inspection auprès d'un C.H.R.S. a été réalisée en 2009 et 2 sur la période de janvier à août 2010.

D'août à décembre 2009, 35 plaintes ont visé les établissements sociaux. On peut relever la réception de 46 plaintes transmises par le numéro d'appel national 39 77 «Allo maltraitance». 85 % de ces plaintes portaient sur des situations de maltraitance à domicile. De janvier à juillet 2010 44 plaintes et signalements ont été réceptionnés.

Les principaux motifs d'insatisfaction ou de mécontentement contenus dans les courriers de plaintes relatifs aux établissements portaient sur la qualité de l'accueil, des situations de maltraitance ou de violence, un encadrement insuffisant en termes de personnel et/ou à l'épuisement des professionnels.

### Le contrôle des établissements d'activités physiques et sportives

Entre le 30 août 2009 et le 31 juillet 2010, 1 243 éducateurs sportifs et 1 219 établissements d'activités physiques et sportives ont été déclarés auprès de la D.D.J.S. puis de la D.D.C.S. Les activités physiques et





sportives (A.P.S.) "à risque" sont bien représentées. Par ailleurs, de nombreux Accueils Collectifs de Mineurs (plus de 1 500) inscrivent ces activités dans leurs projets pédagogiques.

Au cours de l'année de référence, **180** cartes professionnelles d'éducateurs sportifs ont été délivrées. **101** dérogations ont été délivrées permettant la surveillance de **28** établissements de baignade (B.N.S.S.A.), lors de l'accroissement des risques saisonniers. Les demandes d'autorisation d'épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ont fait l'objet de **129** avis.

Dans le cadre du pôle de compétence "Sécurité des Activités Physiques et de Loisirs" (PSASL), les contrôles prioritaires, définis pour trois ans, visent à améliorer le fonctionnement des établissements dans lesquels les risques paraissent potentiellement plus élevés, les A.P.S. proposées toute l'année aux Accueils Collectifs de Mineurs faisant l'objet d'une attention particulière.

**66** contrôles sur sites ont ainsi été réalisés, dont **53** conjointement avec la D.D.P.P., l'A.R.S., la D.D.C.S. et la D.D.T.M.



Les constats ont donné lieu à **42** observations dont :

- deux injonctions
- une fermeture partielle
- une commission de sécurité réunie en urgence avec avis défavorable à l'exploitation.
- 11 établissements présentent une situation satisfaisante.
- 19 établissements présentent une situation insuffisante mais sans atteinte grave et immédiate à la santé et la sécurité des pratiquants et des usagers.
- 4 établissements présentent une situation très insuffisante : manquements graves et mettant en cause la sécurité des pratiquants et des usagers :

3 structures ayant fait l'objet à plusieurs reprises de contrôles (Honvault, Wissant et Gauchin le Gal) révélaient de graves manquements liés à la sécurité de l'établissement recevant du public ou à l'équipement sportif. Le travail conjoint, interservices a permis de déboucher sur des propositions de fermeture des établissements en concertation avec les élus des communes concernées ; un établissement a fait l'objet d'une procédure d'injonction au motif d'embauche d'une personne ne possédant pas la qualification réglementaire exigée.

## La protection des mineurs

L'action engagée en vue d'accompagner le développement qualitatif des Accueils Collectifs à caractère éducatif de Mineurs (A.C.C.E.M.) pendant les vacances et les loisirs (1 464 accueils se déroulant dans le département) a été confortée avec, en préalable, une information sur la réglementation applicable, diffusée à tous les intervenants au moyen des instructions départementales accessibles et régulièrement mises à jour sur le site Internet de la D.D.C.S.

Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle (2008-2010) du suivi des organisateurs d'accueils et en fonction des résultats de 2009 les visites prioritaires réalisées par le personnel technique et pédagogique et le personnel d'inspection (11 agents) ont davantage ciblé :

- Les organisateurs concernés par des "affaires" au titre de la protection des mineurs, au cours des dernières années ;
- Les organisateurs de séjours non satisfaisants en 2008 ou 2009;

Au plan administratif, le suivi des dossiers a été assuré avec notamment, le traitement des déclarations d'accueils des **624** organisateurs du Pas-de-Calais, dont **276** d'entre eux (**44** %) utilisent la télé-procédure accessible à tous depuis janvier 2007.

**149** Accueils Collectifs de Mineurs, représentant **138** organisateurs, ont ainsi donné lieu à des évaluations de la DDCS. **13** % d'entre eux ont fait l'objet d'injonction et/ou de rappel à la réglementation.



## ■ Préserver la nature, la biodiversité et les paysages

### ■ **Développer la connaissance et l'information relative au patrimoine naturel**

La perception du Pas-de-Calais est trop souvent résumée à des clichés façonnés par l'Histoire industrielle de la région. Pour autant, notre département est riche d'un patrimoine naturel qu'il faut préserver et développer. Pour protéger la biodiversité une connaissance du patrimoine naturel régional et une organisation cohérente de cette connaissance est nécessaire pour permettre un accès aisé à l'information. En 2009 et 2010, au plan régional, les services de l'Etat ont réalisé un travail important, en partenariat avec de nombreux acteurs dont le Conseil Régional, qui a permis :

- les infrastructures et équipements civils (travaux de raccordement ferroviaire de Saint Laurent Blangy (5,9 M€), maison du projet du Louvre-Lens (0,5 M€), plateforme solaire photovoltaïque Ecopôle (0,7 M€), restauration du beffroi de Calais (0,3 M€), etc.) ;
- la réalisation d'un atlas des paysages qui s'attache à observer, analyser et présenter les paysages régionaux : des sites du littoral mondialement connus, au bassin minier façonné par l'industrie, en passant par les zones humides de l'Audomarois.
- la mise à jour et la diffusion des données naturalistes permettant de rendre des avis plus précis sur l'impact des projets et d'élaborer le schéma régional de cohérence écologique qui fera référence pour la trame verte et bleue
- la finalisation en 2010 de la mise à jour de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en lien avec le conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, le conservatoire botanique national de Bailleul et le groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais.
- la mise en cohérence du réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) qui permet de réunir l'ensemble de l'information naturaliste récoltée dans la région, et de mettre à disposition une information publique de qualité afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans tous les projets et programmes.
- la création d'un observatoire de la biodiversité chargé de collecter et d'exploiter des données pour élaborer 50 indicateurs de suivi de la biodiversité : nombre d'espèces régionales

disparues, surface de zone humide... Véritable outil de partage de la connaissance, l'observatoire basé au conservatoire botanique de Bailleul a vocation à informer, sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre.



### ■ **Protéger les sites**

Le Pas-de-Calais compte 37 sites classés (23 pour leur caractère pittoresque et souvent historique, et 7 plutôt pour leur caractère paysager, les autres pour leur intérêt archéologique ou géologique) et 19 sites inscrits (6 pour leur caractère pittoresque et souvent historique et 12 plutôt pour leur caractère paysager).

### **NATURA 2000**

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la biodiversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

Dans le Pas-de-Calais, les sites désignés représentent :

- directive « habitats » : 19 sites d'importance communautaire (8 728 ha soit 1,3 % du département)
- directive « oiseaux » : 6 zones de protection spéciale (15 569 ha, soit 2,33 % de la surface du département).

Sur ces sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels, des objectifs de gestion sont élaborés de manière concertée, et des actions concrètes sont mises en œuvre en faveur du patrimoine naturel.

Ils font également l'objet de mesures de préventions appropriées pour éviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations qui affecteraient les espèces. Suite à la condamnation de la France par la Cour de justice de l'Union Européenne le 4 mars 2010 pour transposition incorrecte de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite "Habitats" (art. 6 § 2 et 3), en retenant notamment le grief du champ d'application trop restreint de l'évaluation des incidences prévu dans le Code de l'environnement. Le gouvernement a entrepris la mise en place d'un nouveau régime d'évaluation des incidences Natura 2000 qui sera effectif à compter du second semestre 2010.

Une circulaire du ministère de l'Ecologie du 15 avril 2010 précise les nouvelles modalités d'intégration dans les régimes d'autorisation, d'approbation et de déclaration préexistants de l'évaluation des incidences Natura 2000. Le nouveau dispositif s'articule autour de deux listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences : une liste nationale de référence et la première liste locale définie par arrêté préfectoral.

Au cours de l'Année 2009 et au premier semestre 2010, les services de l'Etat ont pris une part active aux dispositifs Natura 2000 (participation aux comités de pilotage des sites « terrestres » et aux réflexions sur la démarche de création de sites en mer, élaboration et/ou validation des DOCOB, mise en place des comités de suivis, désignation des structures pilotes et maîtres d'ouvrage, mise en oeuvre du nouveau régime d'évaluations des incidences).

## L'opération Grand Site des Caps

Le « SITE DES 2 CAPS » a fait l'objet depuis quelques années d'une action renforcée de mise en valeur et de préservation sous la houlette du Conseil Général, et avec le concours des services de l'Etat. Dans ce cadre, un dossier de candidature au Label Grand Site de France® a été constitué et sera déposé en 2010.



## Le projet de Parc naturel marin

Annoncé lors du colloque national des aires marines protégées en novembre 2007 à Boulogne-sur-Mer. et validé par arrêté ministériel du 19 février 2008, la procédure d'étude et de création de ce parc a été conjointement confiée au Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, au Préfet de la Somme et au Préfet du Pas-de-Calais. La mission d'étude opérationnelle, située à Boulogne-sur-Mer mise en place en 2008 a fait avancer le projet en concertation avec l'ensemble des acteurs du Littoral.

Une réunion de l'instance de suivi de la concertation s'est tenue à Etaples le 20 janvier 2010. Depuis, les groupes de travail prévus se sont réunis et la mission d'étude de l'agence des aires marines protégées a recueilli les questions, avis et propositions des différents acteurs, collectivités, usagers, associations, experts et services de l'Etat. Trois conférences et une exposition organisées par la mission d'étude ont permis de mettre en relief et de débattre de quelques uns des enjeux de ce parc pour la biodiversité, les ressources marines et le développement des usages qui en dépendent.

Une réunion de concertation avec les élus s'est tenue le 28 septembre 2010 pour proposer une première esquisse du projet avec plusieurs hypothèses de périmètre, d'orientations et de composition du Conseil de gestion.

## Les Réserves naturelles nationales :

La réserve naturelle de la baie de Canche, d'une surface de 505 ha est inscrite en zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux ». Sa gestion est confiée au syndicat mixte EDEN 62. Plusieurs réunions de travail ont fait suite au rapport SERVAT de 1997 afin d'étudier les modalités de mise en oeuvre de la procédure de modification des limites de la réserve. Il n'a pas été possible de justifier scientifiquement le déclassement de la réserve. Une nouvelle réunion a été organisée le 2 décembre 2009 afin d'étudier les modalités de présentation d'un rapport au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer expliquant les difficultés de déclassement et proposant une solution pour les chasseurs et une solution de compensation en faveur de la réserve naturelle. Suite à cette réunion, un rapport a été produit et présenté au ministère le 23 février 2010.

La réserve naturelle du Platier d'Oye, d'une surface de 391 ha caractérisée par son patrimoine avifaunistique (153 espèces d'oiseaux recensées dont 47 nicheuses) est inscrite en totalité en zone de protection spéciale au titre de la directive « Oiseaux ». Sa gestion est confiée au Syndicat Mixte EDEN 62.



Deux projets de réserves naturelles nationales, initiés par les collectivités territoriales, ont été mis en place :

- la Réserve Naturelle Nationale du Romelaëre dont le comité consultatif a été installé le 10 septembre 2009 sous la présidence de Madame la Sous-Préfète de Saint-Omer
- la Réserve Naturelle Nationale de la grotte et de la pelouse d'Acquin Westbécourt et coteaux de Wavrans sur l'Aa dont la première réunion du comité consultatif s'est tenue, sous la présidence de Madame la Sous-Préfète de Saint-Omer le 14 septembre 2009.

## Le Parc Naturel Régional Caps et marais d'Opale

Le parc naturel régional (PNR) Caps et marais d'Opale s'organise autour d'un projet concerté de développement durable formalisé dans la charte qui comprend un rapport et le plan de parc.

Il répond avant tout à des enjeux liés à la présence de patrimoines diversifiés, remarquables (naturel, paysager, architectural, historique, etc), majeurs et d'une activité humaine importante et diversifiée (carrières, industries verrière et papetière, pêche, agriculture d'élevage et maraîchère, tourisme, etc.). Cet ensemble est soumis à une pression humaine intense liée à la présence de nombreuses infrastructures économiques et de transport. La géographie du territoire et ces activités sont à l'origine des nombreux risques (submersion marine, inondation, technologiques...) qu'il faut aussi prendre en compte au même titre que les patrimoines et projets en cours (Parc Naturel Marin, Opération Grand Site, infrastructures, aménagements...).

La procédure de révision de la charte du parc naturel régional Caps et marais d'Opale a été initiée par le Conseil Régional le 21 avril 2008. Un diagnostic du territoire et la définition des enjeux des partenaires de la révision (État, Région, Départements, Intercommunalités et Communes) ont permis l'établissement d'une première version du projet de charte et de son plan de parc. Cet avant projet a été soumis aux partenaires par le Syndicat Mixte de gestion du parc. En juin leurs avis ont été rendus, notamment par le Conseil National de Protection de la Nature en appui du MEEDDM. De nombreuses remarques ont été formalisées et un travail conséquent d'approfondissement est en cours afin qu'une nouvelle version de l'avant projet soit présentée aux partenaires en fin d'année 2010.

## L'encadrement et le contrôle des activités de pêche

La DML est chargée d'appliquer les mesures relatives à l'encadrement des activités de pêche. Par délégation des préfets du Pas-de-Calais et de la Somme, elle instruit et délivre les permis de pêche à pieds sur les gisements

de ces deux départements.

La DDTM participe au dispositif national de contrôle des activités de pêche. La DDTM participe également au contrôle des activités de pêche locales, hors politique commune des pêches. Elle est particulièrement sollicitée lors des ouvertures de gisements des coques ou des moules.

## ■ Préserver la ressource en eau et sa qualité

Le Pas-de-Calais est confronté à des problèmes de disponibilité de la ressource en eau, en raison de la pollution croissante des eaux souterraines qui fournissent la quasi totalité de l'eau potable en Région. Les services de l'Etat se sont particulièrement investis dans la lutte contre les inondations, pour accélérer la mise en œuvre du programme de prévention, ainsi que dans la préservation et la reconquête qualitative et quantitative de la ressource en eau.

## ■ le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

En approuvant le SDAGE et le programme de mesures du bassin Artois-Picardie, le 20 novembre 2009, le préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie auquel appartient le Pas-de-Calais a fixé la stratégie et arrêté un vaste plan d'action destiné à atteindre le bon état des eaux pour la période de 2010 à 2015.



Le SDAGE fixe pour le bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Adopté à l'unanimité par le comité de bassin le 16 octobre 2009, il intègre les obligations définies par la directive cadre sur l'eau ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici à 2015. Le SDAGE fixe des objectifs, des orientations et des règles de travail qui vont s'imposer aux décisions administratives dans le domaine de l'eau, aux documents d'urbanisme et aux



schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Il est complété par un programme de mesures qui identifie les actions à mettre en œuvre territoire par territoire pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE. Élaboré sous la responsabilité de l'État qui a associé les instances du bassin, il a été arrêté par le préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté, publié le 17 décembre 2009 au journal officiel, finalise ainsi une large concertation, et marque le démarrage des travaux pour une période de six ans pour atteindre les objectifs ainsi définis avec un objectif majeur : 50 % des eaux en bon état écologique d'ici à 2015 (contre 25 % aujourd'hui).

## ■ Les Schémas d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Les procédures de mise en place des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Artois Picardie se sont poursuivies. Outil de planification, le SAGE définit les objectifs et les règles relatifs à la gestion intégrée de l'eau. Élaboré collectivement, pour un périmètre hydrographique cohérent, il fixe des principes généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

En ce qui concerne le SAGE Scarpe Amont qui a débuté en 2007 et permettra la couverture de l'ensemble des bassins versants du département le périmètre a été défini et arrêté.

L'État suit l'avancée des Plans d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), sur les deux secteurs qui bénéficient d'un soutien financier de l'État (PAPI du Boulonnais et PAPI de la Lys).

Lors de la commission géographique de l'eau du bassin Aa-Yser Audomarois réunie en juin 2010 la DREAL de bassin, l'Agence de l'Eau Artois- Picardie et la MISE ont présenté les mesures du programme opérationnel pour la période 2010-2015.

## ■ La Police de l'Eau

Les efforts engagés en la matière et notamment en ce qui concerne l'encadrement des systèmes d'assainissement collectifs ont été poursuivis.

Deux réunions ont eu lieu concernant la protection du Captage d'Airon-Saint-Vaast avec en parallèle, une réunion sur l'assainissement du Montreuillois.

- Finalisation de l'arrêté Zones Vulnérables, signé par le Préfet le 30 juin 2009.
- Organisation de la journée de contrôles communs sur le bassin versant du Wimereux (octobre 2009).
- Mise en place de la procédure d'agrément des vidangeurs (en application de l'arrêté ministériel du

7 septembre 2009)

Dans le cadre de la MISE l'amélioration du porter-à-connaissance de l'État pour les PLU dans le domaine de l'eau a été menée à bien, tout comme a été améliorée la procédure et le fond concernant l'avis de l'État sur les SCOT et PLU dans ce domaine.

Par ailleurs, la DDTM participe activement à la mise en place d'un observatoire national des services d'eau et d'assainissement accessible à tous sur le portail [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), site lancé le 18 novembre 2009 par Mme la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, au Salon des Maires. Cet observatoire repose sur une large partie sur la consolidation au niveau national des indicateurs de performance, introduits dans le RPQS par le décret n°2007-675 et par l'arrêté du mai 2007. Au 31 juillet 2010, les données saisies dans la base nationale représentaient 33 % de la population du Pas-de-Calais.

## ■ Les waterings

L'Institution Interdépartementale des Waterings, regroupant les instances du Nord et du Pas-de-Calais, dans le cadre de la gestion des Polders, a pour mission de réaliser les ouvrages généraux d'évacuation des crues à la mer de la région des Waterings et de suivre l'évolution, l'exploitation, l'entretien des dits ouvrages. En novembre 2007, les préfets du Nord et du Pas-de-Calais avaient confié au sous-préfet de Dunkerque la mission de pérennisation du dispositif des waterings.



Cette mission portait sur 3 axes : les statuts, le financement des travaux d'investissement et la gouvernance à savoir l'organisation du polder des waterings. La présentation des travaux des différents groupes de travail a été effectuée en janvier 2010 à Calais, devant l'ensemble des partenaires et collectivités concernés. Les réflexions menées ont permis de définir les grandes orientations qui permettront de faire évoluer le dispositif dans les



années à venir et ont débouché sur des productions concrètes : synthèse juridique sur la propriété des ouvrages, réalisation de protocoles de gestion des eaux, doctrine de maîtrise de l'urbanisation en zone à risque...

A la mi-2010, après plusieurs réunions de concertation, la 1ère section de waterings du Pas-de-Calais a finalement acté de sa participation financière à l'Institution Interdépartementale des Waterings du Nord Pas-de-Calais.

## ■ Parfaire la prise en compte du développement durable dans les activités humaines

### ■ **Le développement des énergies renouvelables**

Maîtriser et rendre cohérent le développement de l'éolien

#### **Le volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables**

La loi Grenelle I du 3 août 2009 imposait la réalisation de schémas régionaux des énergies renouvelables incluant un volet « énergie éolienne » dont le délai de réalisation était fixé à fin 2009 par la circulaire du 26 février 2009.

Le volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables a été réalisé dans le cadre d'une large concertation entre septembre 2009 et avril 2010, a été présenté en Préfecture de région le 4 juin 2010. Le document élaboré définit des zones favorables à l'éolien ainsi que des zones comportant plus de contraintes. Le département du Pas-de-Calais comprend notamment trois secteurs d'importance (« Haut-Artois/Ternois », « Ponthieu » et « Artois ») qui représentent, en plus des éoliennes déjà accordées sur ces territoires, un potentiel de puissance estimé entre 165 et 360 MW.

Le volet éolien prévoit une multiplication par deux des éoliennes autorisées au niveau régional soit une puissance potentielle globale pour la région estimée entre 1026 et 1361 MW. Il constituera le socle du schéma régional éolien qui sera annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu par la loi Grenelle II.

#### **Les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE)**

Les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) sont définies par les préfets de département sur proposition des communes ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre. Ces zones permettent aux infrastructures éoliennes de production d'électricité qui viennent s'y implanter de bénéficier d'une obligation d'achat de l'électricité produite à tarif réglementé bonifié. Chaque ZDE est

définie par un zonage et une puissance électrique maximale et minimale.



Le 19 mars 2009, deux arrêtés préfectoraux ont été pris pour la création de deux ZDE sur la communauté de communes d'Hucqueliers : une pour l'entité Aa Nord et une pour l'entité Aa Sud.

A la mi 2010 le département du Pas-de-Calais comprend 28 ZDE définies par arrêté préfectoral qui représentent une puissance éolienne maximale de 680 MW. Les demandes de création en cours (un dossier en instruction et quatre dossiers en analyse de recevabilité) correspondent à un potentiel de puissance supplémentaire de 165 MW.

#### **Permis de construire**

33 demandes de permis de construire pour 41 éoliennes ont été reçues, ce qui témoigne d'un certain tassement par rapport à l'année 2008. Par contre, les permis délivrés ont été en forte augmentation avec 61 accords pour l'implantation de 76 éoliennes. Dans le même temps, 16 permis de construire ont été refusés concernant 23 éoliennes. En outre, 18 arrêtés modificatifs ont été signés, afin de permettre l'implantation de machines plus performantes.

Initier la mise en oeuvre d'autre mode de production d'énergies renouvelables

#### **Les installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire**

L'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) portant sur des installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire correspond à la mesure n° 29 du plan national de développement des énergies renouvelables du 17 novembre 2008. Il porte sur la construction d'ici 2011 d'au moins une centrale solaire au sol dans chaque région française, pour une puissance cumulée maximale



de 300 MW (1 centrale de 5 MW pour le Nord-Pas-de-Calais). Chaque candidat était tenu de déposer en préfecture de région, au plus tard le 25 novembre 2009, un dossier d'évaluation préliminaire des impacts environnementaux sur lequel un avis du préfet de région a été produit le 25 janvier 2010.

Deux projets ont été présentés pour le Pas-de-Calais (sur sept dans la région). Les résultats seront rendus avant la fin de l'année 2010 pour une mise en service des installations retenues avant fin 2012. Pour ces projets une étude de pertinence a été réalisée.

## **Appel à projets Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire 2010 (BCIAT 2010)**

Le deuxième appel à projets national « BCIAT », « BCIAT 2010 », a été lancé le 19 octobre 2009 par l'ADEME dans le cadre du « fonds chaleur » avec un objectif indicatif de 175 000 tep. Il porte sur les installations industrielles, agricoles et tertiaires assurant une production énergétique annuelle de chaleur supérieure à 1000 tep à partir de biomasse pour une mise en service au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Les candidats à l'appel à projet étaient tenus de déposer en préfecture de région, avant le 31 mars 2010, un dossier présentant le plan d'approvisionnement associé à leur projet sur lequel le préfet de région a rendu son avis le 31 mai 2010.

Pour le Pas-de-Calais, trois dossiers ont été déposés (sur quatre dans la région). Les deux projets régionaux retenus par l'ADEME fin juillet sont situés dans le Pas-de-Calais. Il s'agit des chaudières biomasse proposées par les sites industriels Herta à Saint-Pol-sur-Ternoise et Sical à Lumbres.

## Bilan de la mise en oeuvre Certificats d'économie d'énergie

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2006, est une mesure de la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. Il impose aux fournisseurs d'énergie (les « obligés ») de réaliser ou de faire réaliser par leurs clients des actions ou travaux d'économies d'énergie, comptabilisés sous forme de certificats d'économies d'énergie. Si ces fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, carburant, etc.) n'atteignent pas les objectifs fixés, ils sont soumis à des pénalités financières.

Pour la première période réglementaire achevée en 2009, 384 GWhcumac\* d'économies d'énergie ont été délivrés par le préfet du Pas-de-Calais sous forme de certificats pour des opérations effectivement réalisées, 95 GWh cumac dans le tertiaire, 199 GWh cumac dans le résidentiel, 67 GWh cumac dans le réseau de chaleur et 23 GWh cumac dans l'industrie.

(\*) Gwh cumac : un million (giga) de watt-heure d'énergie

finale économisée en cumulé et actualisé sur la durée de vie de l'équipement

## Le Centre de Développement des Eco-entreprises (CD2E):

Le CD2E est basé sur l'ancien carreau de mine du 11/19 de Loos-en-Gohelle. Seule structure de ce type au niveau national, l'association est en contact très étroit avec le monde de l'entreprise ; elle identifie et accompagne les éco-entreprises sur leur technologie (maturité du process, viabilité économique), la réglementation (française et européenne), les marchés potentiels et la concurrence.

L'objectif est de faire du Nord-Pas-de-Calais la région d'excellence des éco-entreprises en lançant un appel à projets par an dans différents domaines tels que le textile recyclé, les éco-matériaux, la valorisation de déchets ou les énergies renouvelables...

Le projet phare de l'année 2009-2010 a été la construction de la centrale solaire que l'État a contribué à financer à travers le plan de relance. Cette installation a pour objectif de comparer différentes technologies photovoltaïques et leurs modes d'installation afin de déterminer celles qui sont les mieux adaptées en fonction des situations. Les données scientifiques sont ensuite mises à la disposition des entreprises et des chercheurs.

En mai 2010, le CD2E a été labellisé pour son pôle de compétitivité TEAM<sup>2</sup> (technologies de l'environnement appliquées aux matières et matériaux) par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT). Ce pôle est axé sur la valorisation des déchets, des sites et sols pollués.

Les services de l'Etat travaille actuellement avec le CD2E pour faire éclore d'autres projets.

## ■ La prise en compte accrue de l'environnement dans l'urbanisme et l'aménagement

### **Ville et aménagement durables**

Les services de la DDTM ont assuré le suivi des deux projets d'éco-quartiers participant à l'Appel à Projets Eco-quartier 2008/2009 du MEEDDM et a participé aux différents comités de pilotage afin d'apporter son point de vue sur le déroulement des futures opérations. Elle a rédigé les avis pour l'appel à projets national du MEEDDM. Les premiers travaux sont prévus début 2011.

Une plaquette de communication à destination des élus sur les Eco-quartiers a été créée et sera diffusée au cours du dernier trimestre à l'occasion de second appel à projet national Eco-quartiers lancé par le MEEDDM.



## L'intégration du développement durable dans la conception de ZAC

Dans le cadre de la conception d'une zone d'activités ou d'habitat, les Coordinations Territoriales de la collectivité ont été systématiquement sensibilisées sur la notion d'éco-quartier.

Un référentiel développement durable a été créé. Il précise les indicateurs du développement durable qui seront mis en application pour l'aménagement de la ZAC.

## Le Porter-à-Connaissance Environnemental

Dans le cadre de la MISE, les services de l'Etat ont mené à bien l'amélioration du porter-à-connaissance de l'Etat pour les PLU dans le domaine de l'eau mais aussi amélioré l'avis de l'Etat sur les SCOT et PLU dans ce domaine.

- 6 SCOT sont en cours dont 2 en révision (SCOT de la région d'Arras et SCOT du Calais) et 4 en cours d'élaboration (SCOT du Boulonnais, SCOT de Marquion-Osartis, SCOT de la Terre des 2 Caps et le SCOT du Montreuillois)
- 4 SCOT sont approuvés (SCOT des agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, SCOT de l'Artois, SCOT du Pays de Saint-Omer, SCOT de Flandre Intérieure- 4 communes dans le Pas de Calais)
- 1 SCOT est en projet (SCOT du Pays du Ternois)

533 communes représentant 1 321 172 habitants sont couvertes par un schéma directeur approuvé, un SCOT approuvé ou en cours d'élaboration (études commencées).

59,55 % des communes représentant 90,9 % de la population sont donc concernées par un document de planification intercommunal.

La DDTM a finalisé, en 2009, le diagnostic interministériel de Ternois avec la participation des services de l'Etat membres du Pôle inter-services Aménagement et Développement Durables. Ainsi tout le département est désormais couvert.

## L'évaluation environnementale

Depuis juin 2009, tous les projets d'une certaine envergure ou dont le montant financier dépasse 1,9 millions d'euros sont soumis pour avis au préfet de région en tant qu'autorité environnementale. Les services de l'Etat évaluent les dossiers du point de vue de la méthode, et s'assure de la bonne prise en compte de l'environnement dans les projets.

C'est ainsi que des dossiers comme l'extension de la plate forme multimodale de Dourges, des projets d'habitat de grande ampleur, de zones d'activité, de routes départementales mais aussi des installations

industrielles ou agricoles ont été expertisés. Une centaine de projets ont déjà fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

L'avis public rendu par l'autorité environnementale est consultable sur Internet et fait partie du dossier mis à l'enquête publique. Il permet ainsi une meilleure information du public et apporte des éléments d'appréciation pour l'autorité qui sera chargée d'approuver le dossier.

## Les avis sur les projets soumis à étude d'impact

En parallèle à la production des avis de l'autorité environnementale, les services de l'Etat doivent formuler des avis sur l'ensemble des projets soumis à étude d'impact. Ces avis portent par exemple sur la prise en compte du paysage pour les permis ou l'installation d'antennes de radiotéléphonies pour assurer la couverture des nouvelles générations de téléphones portables (environ 200 avis en 2009). Ils portent aussi sur la prise en compte des secteurs à biodiversité importante comme pour les projets de distribution d'énergie électrique ou de gaz (400 avis en 2009).

Nouveauté en 2009, des avis sur des projets de centrale photovoltaïque au sol ont été réalisés suite à un appel à projets national ayant pour objectif de décliner et concrétiser la politique française en matière d'énergies renouvelables.

## Déplacements - Transports

En 2009, les services de l'Etat ont continué de suivre la procédure d'élaboration du PDU du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin, Communauté d'Agglomération Artois Com' et Communauté de Communes de Noeux et Environs). Elle fait partie du comité de pilotage interministériel relatif aux projets de tramway du SMT Artois-Gohelle mis en place par la sous-préfecture de Lens. Une première réunion d'information relative aux PPR et PLU des communes qui seront traversées par les deux lignes de tramway s'est également tenue en juillet 2010.

Les services de l'Etat participent aussi à la mise en place d'une enquête cordon littoral avec l'ensemble des différentes Autorités Organisatrices de Transports de la façade littorale du département.

## La gestion de la publicité extérieure

L'activité relative à la mise en œuvre de la loi de 1979 sur l'affichage extérieur a donné lieu à 199 procès-verbaux qui ont été suivis à ce jour par 66 régularisations dont certaines après arrêtés de mise en demeure (49 arrêtés ont été pris). Par ailleurs, ont été analysés 121 déclarations préalables de dispositifs publicitaires et 129 dossiers de pose d'enseigne. Enfin, 8 règlements locaux de publicité ont été élaborés ou sont en cours





d'élaboration avec la participation active du service.

## L'aménagement foncier

Suite à la décentralisation au profit du département des compétences en matière d'aménagement foncier et forestier, l'État garde la tutelle des Associations Foncières de Remembrement et conserve un pouvoir de contrôle de la prise en compte de l'environnement dans les opérations d'aménagement foncier. A ce titre il organise la consultation des services de l'État et rédige les arrêtés de prescriptions environnementales.

## L'espace rural

L'année 2010 a été marquée par la signature de la charte d'engagement pour une gestion économe de l'espace agricole dans le département du Pas-de-Calais, document élaboré conjointement par l'État (DDTM), la profession agricole et les collectivités locales. De plus, a été lancée la mise à l'étude de la Zone Agricole Protégée (ZAP) de Condette dont le suivi est assuré par l'unité.

### ■ Permettre le développement d'une agriculture durable

Dans le cadre du programme Ecophyto les services de l'Etat ont soutenu le recours à des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé (lutte contre les pollutions diffuses de l'eau et du sol), l'observation et l'expertise relatives à la surveillance biologique du territoire, l'expérimentation de méthodes de lutttes biologique et raisonnée sur un certain nombre de sites agricoles.



Dans le cadre de la programmation et du suivi de l'axe 2 « environnemental » du FEADER, le renforcement du soutien à la conversion en agriculture biologique, à la protection des races animales et des végétaux menacés de disparition, et à la mise en place des opérations Natura 2000 en milieu agricole et forestier, s'est poursuivi, tout comme le financement des mesures agri-

environnement territorialisées (MAET).

### En 2009 :

Les opérateurs territoriaux des MAET dans le Pas-de-Calais ont été au nombre de 2 pour 5 projets agroenvironnementaux :

- le Syndicat mixte pour la gestion des eaux de la vallée de l'Aa a pour sa première année réussi à animer son territoire et initier la contractualisation sur l'enjeu de lutte contre l'érosion,
- le PNR Cap et Marais d'Opale a assuré l'animation des dispositifs lancés les années précédentes sur les « territoires à enjeu ».

4 dossiers de conversion et 1 dossier de maintien à l'agriculture biologique ont été enregistrés dans le Pas-de-Calais pour respectivement 88,4 k€ et 20 k€ en 2009

3 dossiers de préservation des races menacées et 1 de protection des ressources végétales ont été enregistrés dans le Pas-de-Calais respectivement pour 3500 € et 3000 € en 2009

### Au premier semestre 2010 :

Les opérateurs territoriaux des MAET dans le Pas-de-Calais ont été au nombre de 10 pour 12 projets agroenvironnementaux.

Les mesures émergentes sur les territoires de Pays co-animés par les animateurs de Pays et la chambre d'agriculture ont connu un vif engouement en réponse à la politique de trames verte et bleue portée par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, partenaire financier du dispositif.

**Le Plan Végétal pour l'environnement (PVE)** qui fait partie de l'axe I du DRDR, est une aide aux investissements environnementaux en productions végétales.

En 2009 : 91 dossiers déposés dans le département à l'issue de 2 appels à projets pour un montant de 507,6 k€.

Au premier semestre 2010 : 49 dossiers pour un montant de 417,7 k€.

Dans le cadre de cette enveloppe, 148,5 k€ sont consacrés à des investissements non productifs pour lesquels les aides ont été majorées jusqu'à 75 % dans la zone à enjeu « Directive Cadre pour l'Eau » du bassin Artois Picardie.

Ce type d'investissement cible notamment les aménagements d'aires de remplissage ou de lavage des pulvérisateurs, contribuant ainsi à protéger la ressource en eau contre des risques de pollution ponctuels qui pourraient s'avérer très préjudiciables.



## ■ L'Etat montre l'exemple

Le Club éco-responsable inter-administrations a été installé. Il a pour vocation de diffuser et d'échanger sur les actions à mettre en place dans les domaines couverts par l'éco-responsabilité : déplacements, énergie, eau, bâtiments, achats publics, accessibilité et déchets. Une première réunion de travail sur le thème déchets Électriques et Électroniques a eu lieu en juin 2010.

Un vaste Audit énergétique, entretien gros œuvre et accessibilité a été lancé sur l'ensemble des bâtiments de l'État dans le cadre du plan de relance. La DDTM assure le suivi des prestations de bureaux d'études pour l'établissement des audits énergétiques et entretien gros œuvre ainsi que pour les diagnostics accessibilité des bâtiments de l'État.

## ■ L'environnement, un sujet naturellement abondant en contentieux

### ■ Le contentieux Eolien

Le Nord-Pas-de-Calais est la huitième région française en termes d'implantations d'éoliennes.

Cette thématique a toujours suscité énormément de contentieux, de la part des pétitionnaires pour des refus de permis de construire comme de la part d'associations riveraines aux projets après signature de permis de construire.

Après un pic en 2007, le nombre de recours enregistré diminue année après année :

	Nouveaux recours	Eoliennes concernées
2006	4	4
2007	39	39
2008	20	76
2009	13	110
2010 (6ers mois)	3	n.c.

## ■ Contentieux relatifs à la mytiliculture de SANGATTE

Trois autorisations d'exploitation de cultures marines sur le littoral de la plage de SANGATTE ont été accordées à MM MONBRUN, père et fils et à la SCEA LES BOUCHOTS d'OPALE par arrêtés préfectoraux du 4 avril 2006. La Cour administrative d'appel de DOUAI, sur appel des mytiliculteurs, avait annulé le jugement du Tribunal administratif de Lille ayant annulé les 3 concessions, pour irrégularité commise dans la procédure. Les communes de CALAIS et SANGATTE ont formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat contre cet arrêt : par arrêt du 17 septembre 2010, le Conseil d'Etat a annulé cet arrêt et a entériné l'annulation définitive des concessions.

Parallèlement, les mytiliculteurs ont saisi en avril 2009 le TA de Lille d'une requête en référé provision visant à l'octroi d'une indemnité compensatrice du préjudice subi (un million d'Euros au total). Ce recours a été rejeté par le Tribunal administratif et par la Cour administrative d'appel.

## ■ Contentieux Déchets

Sur le plan contentieux, la thématique « gestion des déchets » est génératrice de recours, notamment contre

les arrêtés d'autorisation d'exploitation des installations concernées :

### IKOS environnement

La société IKOS environnement a subi le 13 décembre 2007 l'annulation par le tribunal administratif de Lille de l'arrêté préfectoral d'autorisation dont elle bénéficiait depuis 2004, au motif de l'incompatibilité de certaines dispositions de cet arrêté avec le Plan départemental de traitement des déchets du Pas-de-Calais. A la suite de ce jugement, un arrêté préfectoral a été pris, le 14 janvier 2008, afin d'autoriser la société IKOS à exploiter à titre provisoire son centre de traitement de déchets situé à Bimont. Les requêtes en appel du MEEDDM et de la société IKOS environnement seront audiencées à la cour administrative d'appel de Douai à l'automne 2010.

### FLAMOVAL

Le 17 juin 2009 a été signé l'arrêté préfectoral accordant au Syndicat Mixte Flandre Morinie l'autorisation d'exploiter l'incinérateur FLAMOVAL à Arques. A l'automne 2009, l'Association pour la Protection de la Santé des Habitants de Saint-Omer et la société Bonduelle Conserve International ont déposé au tribunal administratif de Lille deux requêtes en



annulation contre cet arrêté préfectoral, suivies en cela, en juin 2010, par l'Association « Les riverains du Smetz ».

■ **Contentieux Opération Grand Site des Deux caps**

En janvier 2010 a été notifié l'arrêt rendu le 29 décembre 2009 par la Cour administrative d'appel de Douai, annulant la déclaration d'utilité publique signée le 11 juillet 2006 pour l'Opération Grand Site des Deux Caps pour un autre moyen que celui retenu par le Tribunal administratif de Lille en première instance. Le MEEDDM a déposé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat contre cet arrêt.



## ■ L'amélioration du service rendu aux usagers en préfecture et sous-préfectures

### **Des réformes majeures dans la délivrance des titres**

#### ■ **La démarche d'excellence opérationnelle (LEAN)**

La démarche d'excellence opérationnelle a pour objectif d'optimiser les méthodes de travail et de réduire au maximum les gaspillages afin de concentrer les agents sur le cœur de leur métier. Elle repose sur une approche participative visant à obtenir des résultats rapides en impliquant les agents du service.

La préfecture du Pas-de-Calais a expérimenté en 2009 l'application de cette démarche au processus des naturalisations. Au premier semestre 2010, les chantiers LEAN ont concerné, d'une part, les permis de conduire, d'autre part, les cartes nationales d'identité (CNI) et les passeports. Elle a concerné tant la préfecture que les sous-préfectures.

En sous-préfecture de Béthune, les modalités de l'accueil du public ont été revues : l'ouverture en alternance des guichets des deux sections - réglementation et circulation - par demi-journée a contribué à améliorer les conditions de l'accueil des usagers. Le service du SIV fonctionne en continu sur la journée, avec le choix laissé aux usagers sur le traitement de leurs dossiers : vérification et dépôt des dossiers, sans attente à l'accueil général du public, le matin, ou traitement en direct l'après-midi aux guichets dédiés.

En sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer, le répondeur installé depuis le 6 août 2010 dans le cadre de la méthode LEAN permet de réduire le nombre d'appels perdus, d'informer les clients sur les horaires d'ouverture des guichets et de pallier un départ en retraite non remplacé par l'aménagement le matin d'un temps de travail préservé des appels téléphoniques extérieurs, une ligne restant cependant dédiée aux forces de police ou de gendarmerie.

En sous-préfecture de Lens, cette démarche a permis d'atteindre un taux de productivité de délivrance de titres très satisfaisant. Ces bons résultats s'expliquent aisément par une polyvalence des agents et la rationalisation du travail. Ainsi, des gestes simples comme le collage des photos sur les dossiers de demandes de titre par d'autres agents que ceux en charge des CNI, permettent de gagner beaucoup de temps et d'augmenter considérablement la productivité.

#### ■ **Le passeport biométrique**

Déployé dans le Pas-de-Calais depuis le 27 mars 2009, le passeport biométrique vient s'inscrire dans un processus de sécurisation des documents d'identité. Il comporte, outre les données présentes dans les passeports actuellement en circulation, la photo numérisée du titulaire et deux de ses empreintes digitales. Ainsi le lien entre ce document et la personne qui le présente est garanti et permet de lutter plus efficacement contre les usurpations d'identité.

La technicité accrue de ce nouveau passeport fait qu'il ne peut pas être délivré dans toutes les mairies. Les modalités de dépôt des demandes de passeport sont modifiées depuis le 27 mars dernier. Les usagers déposent leur dossier dans l'une des 27 communes où sont implantés les 56 dispositifs de recueil des données biométriques. Les demandes de passeports biométriques sont ensuite instruites et validées uniquement en préfecture.



Le choix des 27 communes a été effectué, après avoir recueilli l'avis de l'Association départementale des maires, en prenant en compte le nombre de titres délivrés mais également en recherchant une répartition équilibrée sur l'ensemble du département afin d'offrir aux usagers un service de qualité tout en limitant leurs déplacements.

Le nombre des passeports a fortement diminué passant de 32 405 en 2008 à 24 489 en 2009 (soit - 24,5 %). Les délais de traitement se sont améliorés (moins d'une semaine en moyenne entre le dépôt de la demande et la réception du titre en mairie).



## ■ Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV)

Entré en vigueur le 15 avril, le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) est d'une importance avérée. Il s'agit en effet d'une des plus grosses applications développées par l'administration. Projet novateur, il comporte, au-delà de l'aspect visible pour le citoyen d'une nouvelle plaque d'immatriculation, d'importantes modifications de procédures d'immatriculation et des aspects innovants en matière de télé-procédures et en matière de télé-paiement. Il offre, enfin, de nouvelles potentialités de dématérialisation de procédures qui seront ultérieurement ouvertes aux usagers.



Le système, qui n'a concerné dans un premier temps que les véhicules neufs, a été généralisé le 15 octobre 2009. Cette généralisation, d'une ampleur exceptionnelle, ne s'est pas faite sans difficulté et a démontré la nécessité de mises au point complémentaires.

En 2009, la préfecture a reçu 38 923 usagers, cartes grises et régie, (+ 8 % par rapport à 2008), avec un délai moyen d'attente de 25 minutes. A noter que le délai moyen était de 49 minutes en ce qui concerne les deux derniers mois de l'année, avec la généralisation du SIV.

Les diverses améliorations apportées à l'application se sont traduites par une réduction de la durée moyenne de traitement de chaque dossier, due tant à la diminution des "bugs", qu'au défilé plus rapide et raccourci des pages à renseigner. Ainsi les quelques minutes gagnées aujourd'hui ont un impact certain sur l'encombrement des files d'attente et, conséquemment, sur la qualité de l'accueil qui peut être réservé au public.

## ■ Les demandes de naturalisation

En 2010, la préfecture du Pas de Calais a été retenue pour faire partie des 21 préfectures expérimentatrices pour la mise en œuvre de la déconcentration des décisions négatives d'accès à la nationalité française. Cette mesure décidée par le comité de modernisation des politiques publiques a pour vocation de supprimer

la double instruction des dossiers (avis du préfet et décision du ministre).

Compte tenu de la réussite de cette expérimentation, cette mesure a été généralisée à l'ensemble du territoire le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Par ailleurs, la réception des déclarations de nationalité souscrites à raison du mariage, a été transférée du greffe des tribunaux d'instance vers les services administratifs des préfectures.

Compte tenu de ces deux modifications importantes, les modalités de traitement en préfecture ont été revues et tous les demandeurs sont accueillis sur rendez-vous individualisés programmés. La durée moyenne de traitement d'une demande est aujourd'hui inférieure à six mois contre près d'un auparavant.

## ■ Le regroupement familial

Dans le cadre de la mise en place du nouvel organigramme de la préfecture au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la compétence d'accueil des étrangers demandeurs de regroupement familial a été transférée de l'ex-direction départementale des affaires sanitaires et sociales au bureau de l'accueil et de l'intégration des étrangers de la préfecture qui traitait déjà le suivi des demandes et des autorisations.

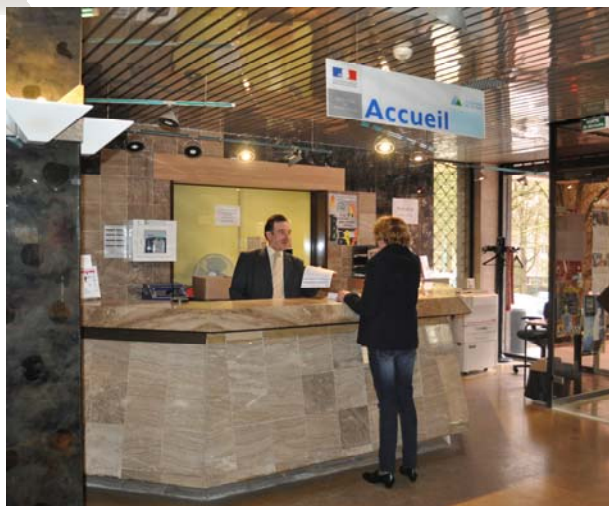
## ■ La mise en place d'une permanence d'accueil des demandeurs d'asile à la Sous-Préfecture de Calais

Le dispositif est opérationnel depuis le 5 mai 2009 (à titre expérimental, dans le cadre de la régionalisation de la demande d'asile intervenue au printemps 2009), date d'installation d'une borne « EURODAC » pour la prise d'empreintes en sous-préfecture.

La mission est prise en charge par le « pôle étrangers » de la sous-préfecture à raison de 2 jours de permanence par semaine (les mardi et jeudi), en liaison :

- avec les associations locales d'aide aux migrants pour l'accompagnement des demandeurs d'asile et, s'agissant du Secours Catholique, pour leur domiciliation ;
- et, depuis l'ouverture d'un bureau à Calais le 3 juin 2009, avec les délégués locaux du « HCR » et de « France Terre d'Asile », pour l'information et l'accompagnement des demandeurs d'asile.

Le bilan au 1<sup>er</sup> septembre 2010 est de 500 primo-demandeurs reçus / 180 APS délivrées / 265 identifications « Eurodac » / 15 statuts de réfugiés reconnus par l'OFPPA et 31 rejets.



### ■ L'amélioration du service rendu aux usagers dans les services déconcentrés

à la direction départementale des territoires et de la mer

*La délivrance des titres*

#### **Permis de conduire**

Les statistiques depuis le début de l'année 2010 sont les suivantes :

- 16 125 candidats ont été présentés aux Épreuves Théoriques Générales. 9 987 candidats ont été reçus, ce qui représente un taux de réussite de 61,94 %.
- 17 499 candidats ont été présentés aux épreuves pratiques (toutes catégories confondues dont titres professionnels). 11 599 candidats ont été reçus, ce qui représente un taux de réussite de : 83,77 % au permis A, 62,67 % au permis B, 75,75 % au permis EC.
- 1 697 candidats ont été reçus en catégorie B sous la filière de la conduite accompagnée, ce qui représente un taux de réussite de 73,70 % en 1ère présentation.

La programmation des examens supplémentaires du samedi, basée sur le volontariat des examinateurs, a permis à 1 119 candidats de passer l'épreuve pratique du permis de conduire.

Enfin, dans la perspective de l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des différents intervenants de la profession, deux nouvelles pistes d'examen de la catégorie moto ont été rénovées respectivement sur les sites de l'aérodrome de Calais-Marck et de Liévin. La piste de Saint-Omer sera

réaménagée. Les travaux sont programmés pour le second semestre 2010.

#### **Application du droit des sols**

En direction de l'usager, la DDTM a instruit 51 537 actes durant l'année 2009 et le premier semestre 2010, dont 11 754 permis de construire. A noter les excellents résultats obtenus sur le respect des délais : 95 % des permis de construire ont été instruits dans les délais en 2009 et 99 % durant le premier semestre 2010.

Pour l'année 2009 et le premier semestre 2010, la DDTM a procédé au calcul et à la liquidation de la taxe locale d'équipement pour une somme globale de 19 213 096 €, de la taxe départementale des espaces naturels sensibles pour un montant cumulé de 22 877 980 € et de la redevance archéologie préventive pour un total de 1 386 047 €.

#### **La gestion du domaine public maritime et du littoral**

Depuis le 1er janvier 2010, la DDTM pilote les activités de gestion du domaine public maritime. Dans le cadre des dispositions du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, Elle participe financièrement aux opérations d'entretien et de réparation des ouvrages de défense contre la mer, dont la responsabilité incombe aux personnes privées propriétaires. La DDTM 62 dispose de 760 000 euros en AE et 995 000 euros en CP sur le BOP UPEB action 7 sous action 3.

à la direction départementale de la cohésion sociale

La fin de l'année 2009 et la première moitié de l'année 2010 ont été consacrées à préparer la partition et la mutualisation de la fonction accueil entre ARS et DDCS : séparation du réseau téléphonique, des standards (conformément aux obligations de sécurité) et installation d'une banque d'accueil physique unique entre les deux services. Les locaux de l'accueil sont par ailleurs aménagés afin de rendre plus agréables les temps d'attente ou d'orientation des usagers : un écran avec des messages facilite ainsi les orientations des personnes extérieures vers les salles de réunion et diffuse des informations diverses à destination du public.

Sur le plan des services rendus au public, différentes actions de la DDCS contribuent à lui permettre un contact direct avec la population soit verbalement soit par l'intermédiaire de dossiers individuels, ainsi :

- la présidence de la section « enfants » de la CDAPH,
- la participation aux CDAPH locales,
- la gestion des dossiers des pupilles de l'Etat.



à l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

*L'accueil du Public - service renseignements*

L'Unité Territoriale 62 met à la disposition du public un service de renseignement tant physique que par téléphone sur cinq sites géographiquement distincts (ARRAS - BETHUNE - BOULOGNE - CALAIS et LENS). Afin de répondre à cette demande quotidienne, 14 agents sont affectés à ce service. Ces derniers reçoivent le public, sans rendez-vous et répondent aux appels téléphoniques 4 jours ½ par semaine (½ journée par semaine et par roulement est consacrée à la documentation). Ils ont pour mission de fournir aux usagers, salariés et employeurs, une réponse juridique adaptée aux questions posées.

En 2009, ces services ont reçus 15 959 visiteurs, répondu à 1 324 courriers et donné 32 785 renseignements téléphoniques.

*La Délivrance des Titres - service main d'œuvre étrangère*

En 2009, les services ont étudié 149 dossiers de demande d'introduction et de changement de statut. 135 autorisations ont été délivrées, 14 dossiers ont fait l'objet d'un refus.

300 autorisations provisoires de travail ont été délivrées.

à l'Inspection académique

*Accueil des élèves handicapés*

(par des assistants d'éducation avec fonction d'auxiliaire de vie scolaire)

Les assistants d'éducation sont des agents non titulaires, recrutés dans le cadre d'un contrat de droit public à durée déterminée, ayant comme spécificité l'intégration individuelle des élèves handicapés.

L'objectif étant de donner satisfaction à un maximum d'élèves ayant eu une notification d'accompagnement par un AVSI, les moyens sont globalisés et annualisés.

En 2009, une dotation de 261,5 ETP a permis le recrutement de 436 auxiliaires de vie scolaire, en tenant compte des démissions, des congés maternité à remplacer en cours d'année pour 1.005 élèves suivis.

En janvier 2010, la dotation est passée à 258,7 ETP. Cela a permis d'accompagner 1 034 élèves.

Malgré l'augmentation des moyens, l'Education Nationale peine à répondre aux notifications de la MDPH tendant à accorder toujours plus d'accompagnement (+20 % d'une année sur l'autre). Le nombre de décisions est en forte augmentation suite aux demandes importantes des familles et des équipes éducatives.

*Actions éducatives et de soutien aux enfants malades*

Pour venir en aide aux élèves éloignés malgré eux des bancs de l'école, l'Education nationale a créé, en partenariat avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas-de-Calais (ADPEP) un service d'assistance pédagogique à la maison, à l'hôpital ou au centre de soin.

Ce dispositif contribue à maintenir la continuité des enseignements ainsi que le lien avec l'établissement scolaire dans le souci de préparer le retour en classe dans les meilleures conditions.

Au titre de l'année 2009, 1 576 heures de soutien ont été utilisées pour venir en aide aux enfants malades du 1er degré public.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2010, ce sont 1 381 heures de soutien qui ont été mises à disposition pour le 1er degré public.

*Scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France*

Des élèves nouvellement arrivés en France, non francophones ou n'ayant pas une maîtrise suffisante de la langue française peuvent bénéficier d'heures d'aide ou peuvent intégrer un dispositif pour un enseignement spécifique (2 dispositifs au niveau 1er degré et 6 dispositifs au niveau 2<sup>nd</sup> degré).

En 2010, 39 élèves du 1er degré public ont reçu 735 heures d'aide (410 heures en 2009 pour 21 élèves), et dans le 2<sup>nd</sup> degré public, ce sont 14 élèves qui ont reçu 254 heures d'aide (200 heures en 2009 pour 11 élèves).

aux douanes

*La démarche « 3s » : Service, Simplicité, Sécurité*

2010 est l'année du lancement de la démarche « 3S » qui, d'ici à la fin de l'année, deviendra effective dans tous les bureaux de douane. Il s'agit d'un véritable pacte de confiance, élaboré en concertation avec les bureaux et les opérateurs, qui sera bientôt proposé à tous les opérateurs du dédouanement.

Dans un contexte de concurrence entre les administrations douanières européennes, la démarche « 3S » est un signal fort adressé aux opérateurs pour promouvoir l'offre de services de la douane française et valoriser ses compétences, le libre choix du lieu de dédouanement, dont dispose une entreprise, entraînant une concurrence entre les douanes européennes.

La démarche qualité « 3S » vise à optimiser :

- le service : c'est-à-dire des conseils personnalisés, grâce aux pôles régionaux d'action économique et leur cellule-conseil aux entreprises, un guichet unique pour les grandes entreprises, un guide des contrôles douaniers ;
- la simplicité : c'est à dire des procédures



simplifiées et adaptées aux besoins des entreprises, un portail Internet dédié aux professionnels, rassemblant toute une gamme de télé-services douaniers, performants dont DELT@ qui dématérialise la procédure du dédouanement ;

- la sécurité : c'est à dire une nouvelle relation à l'entreprise, grâce au statut d'opérateur économique agréé (OEA), une qualité de service, certifiée avec le renseignement tarifaire contraignant, et une meilleure protection des marchandises contre la contrefaçon, grâce aux demandes d'intervention gratuites auprès de la douane.

### *La charte des contrôles douaniers*

Une charte des contrôles douaniers et des garanties de procédures a été établie, durant l'année 2008, par la DGDDI et présentée officiellement début 2009. Elle fixe un cadre de relations équilibrées entre les entreprises et l'administration des douanes.

La charte explicite un certain nombre de principes fondateurs en droits et obligations, dont le respect contribue à l'exercice légitime des missions douanières et répond aux attentes tout aussi légitimes des entreprises. L'efficacité, l'équité et la simplicité doivent guider l'action de la douane, les entreprises ayant, symétriquement, une obligation de loyauté.

### à la direction départementale des finances publiques

#### *L'accueil fiscal de proximité*

L'un des objectifs majeurs de la réforme de la Direction Générale des Finances Publiques est la mise en place du guichet fiscal unifié (GFU), afin de permettre aux contribuables d'obtenir des réponses à leurs demandes, qu'elles concernent l'assiette ou le recouvrement de l'impôt, quel que soit le service auquel ils s'adressent.

Le guichet fiscal unifié est double avec, d'une part, les Services des Impôts des particuliers (SIP) qui remplacent progressivement les CDI et, d'autre part, l'accueil fiscal de proximité (AFP) mis en place au 1<sup>er</sup> septembre 2009 dans toutes les trésoreries fiscales ou mixtes et les SIP/CDI sur l'ensemble du département.

La création des SIP se fait par vagues successives : 7 ont été mis en place en 2009, 5 le seront en 2010 et le dernier devrait l'être en 2011.

Pour les impôts des particuliers, le SIP reprend la totalité des missions fiscales exercées antérieurement par les services qu'il fusionne (CDI et trésorerie), que ce soit à l'accueil (information, orientation, remise de documents, réponse aux demandes des usagers...) ou en gestion (assiette, recouvrement, contrôle, contentieux).

Le SIP est ainsi compétent pour l'assiette et le recouvrement de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière des locaux d'habitation. Il assure la relance des défallants, le

contrôle sur pièces de régularisation, et met en œuvre le recouvrement forcé. Il est également chargé de gérer les encaissements, dont les versements spontanés en matière d'ISF, et de tenir la comptabilité du recouvrement.

Le SIP assure également un accueil fiscal sur les questions de recouvrement ne relevant pas directement de sa compétence géographique.

L'accueil est généraliste, dans un souci de qualité de service. Les agents, quelle que soit leur origine administrative, apportent à l'utilisateur les réponses à ses questions courantes d'assiette ou de recouvrement. L'accueil est pris en charge par une équipe dédiée. Des agents des secteurs d'assiette ou de recouvrement peuvent être appelés à participer à l'accueil en renfort lors des pics d'affluence ou pour traiter les questions plus difficiles.

En septembre 2009, l'accueil fiscal de proximité a été mis en place dans le département.

Trois types de service ont pris en charge l'accueil fiscal de proximité :

- principalement, les trésoreries de proximité chargées du recouvrement (spécialisées ou mixtes) pour les réponses à l'utilisateur en matière d'assiette ;
- les CDI qui n'ont pas encore constitué un SIP, pour les réponses à l'utilisateur en matière de recouvrement ;
- les SIP, pour les questions de recouvrement des usagers qui relèvent d'une trésorerie de proximité de leur ressort.

Les missions de l'accueil de proximité sont définies et délimitées. Le principe général est que l'accueil de proximité consiste à informer et à réceptionner, mais pas à traiter les dossiers.

Ses missions sont de :

- fournir des imprimés ;
- répondre aux demandes d'information les plus courantes ;
- réceptionner les demandes ;
- transmettre les demandes aux services gestionnaires ;
- renseigner l'utilisateur sur le suivi du dossier.

Dans le département, les accueils fiscaux de proximité ont été opérationnels au moment de l'envoi des avis d'imposition.

La population du département du Pas-de-Calais bénéficie d'un réseau dense avec plus de 60 Centres de Finances Publiques à même d'accueillir les usagers pour des questions d'ordre fiscal ou pour le règlement de produits locaux ou la perception d'aides.

#### *La déclaration de revenus pré-remplie*

La déclaration de revenus préremplie généralisée à





l'ensemble du territoire en 2006 a vu son champ d'action s'étendre à nouveau en 2009. En effet, après les traitements, les salaires, les retraites, les indemnités journalières de maladie, les allocations chômage, les salaires versés à l'aide des chèques emploi-service universels et ceux financés par la prestation d'accueil du jeune enfant, les revenus exonérés des heures supplémentaires ou complémentaires, les informations préremplies se sont enrichies des revenus de capitaux mobiliers. C'est ainsi qu'au titre des RCM, plus de trente millions d'informations issues de près de 300 000 établissements payeurs ont été traitées. Globalement environ 31 millions de foyers ont bénéficié d'une déclaration préremplie.

De par l'importance des moyens mobilisés et la diversité des publics accueillis, la campagne de souscription des déclarations de revenus constitue un moment important de rencontre entre l'administration et les usagers. C'est ainsi qu'au plan départemental et pour la seule filière fiscale, la campagne de réception a permis de renseigner 167 562 usagers (accueil physique et accueil téléphonique confondus) sur près de 800 000 foyers fiscaux recensés.

[à la direction régionale de l'agriculture et de la forêt](#)

*L'enseignement agricole dans le Pas-de-Calais (Service Régional de la Formation et du Développement)*

L'enseignement agricole sous l'autorité académique de la DRAAF assure un service de formation professionnelle initiale et continue. 15 établissements d'enseignement agricole sont implantés dans le Pas-de-Calais.

Ces établissements accueillent un public composite :

- 3 000 élèves dans le secondaire et supérieur court (Brevet de Technicien Supérieur),
- 500 apprentis
- des stagiaires adultes

L'offre des formations relevant du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, est large et prépare aux métiers de l'agriculture, de la nature et des territoires dans les domaines suivants :

- production animale et végétale (grandes cultures, horticulture et maraîchage),
- agro-équipement,
- aménagement paysager,
- gestion des espaces naturels et de la faune,
- du commerce spécialisé (jardinerie, animaux domestiques...),
- des services en milieu rural, du secrétariat accueil.

L'animation du territoire, l'expérimentation, le développement et la coopération internationale constituent les spécificités de l'enseignement agricole. Le développement durable dans ses 3 composantes est au cœur de tous les dispositifs éducatifs et pédagogiques.

*Le Service Régional de l'Information Statistique et Economique*

Ce service assure la diffusion des données statistiques et économiques et publie plusieurs notes, brochures et ouvrages annuels relatifs à la conjoncture économique, aux résultats des enquêtes statistiques, et à des thèmes particuliers d'intérêt régional ou national. Il a vocation à rassembler l'ensemble des informations spatiales et temporelles relatives à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la forêt, et contribue avec l'équipe de direction aux travaux de prospective et d'évaluation menés dans les domaines de compétence de la DRAAF.

En 2009 et 2010, les évaluations menées ont concerné les effets ex-post du programme objectif1 dans le Nord, mais les conclusions intéressent l'ensemble de la région.

En 2010, les travaux préalables au Recensement général de l'Agriculture (RGA) dont les premiers résultats pourront paraître en 2011, ont mobilisé une grande partie du service statistique.



Cette action recouvre à la fois la mission de conseil et de contrôle des actes administratifs des collectivités territoriales, ainsi que la gestion des dotations de l'Etat, exercées par la préfecture et les actions spécifiques menées par les services de l'Etat à destination ou en partenariat avec les collectivités locales.

## ■ Le conseil et le contrôle des actes administratifs des collectivités territoriales et la gestion des dotations de l'Etat

### ■ **Le plan de contrôle 2009 - 2010**

Les priorités de contrôle identifiées en 2009 ont été, pour l'essentiel, reconduites en 2010. Elles recouvrent l'ensemble des domaines d'activité des collectivités territoriales (budget, commande publique, urbanisme, fonction publique territoriale, intercommunalité, pouvoirs de police, institutions locales, gestion du domaine).

Les conséquences de la tempête Xynthia ont conduit à renforcer le contrôle des actes d'urbanisme dans les zones potentiellement exposées au risque de submersion.

La définition de priorités n'exclue pas la possibilité, offerte aux services de la préfecture et des sous-préfectures, en fonction des particularités et sensibilités locales, de contrôler des actes non référencés dans le plan départemental de contrôle.

### ■ **Le contrôle budgétaire**

Les contrôles effectués en période budgétaire portent sur près de 1 200 collectivités territoriales, auxquelles il convient d'ajouter les CCAS et CIAS. En 2009, 11 004 ont ainsi été reçus en préfecture et sous-préfectures. A l'issue du 1er semestre 2010, ce chiffre s'établit à 6 946 (6 879 à la même période en 2009).

Il résulte de ces contrôles que les irrégularités les plus souvent constatées portent sur des annexes manquantes ou incomplètes, sur le non respect du cadre de présentation des budgets, sur des erreurs de transcription, des incohérences dans les documents, des opérations d'ordre omises ou incorrectes ou sur une mauvaise évaluation des concours financiers de l'Etat. On constate, en particulier dans les communes les plus petites, un problème récurrent tenant à l'élaboration et à la présentation des actes budgétaires pour des raisons diverses (manque de formation, mauvaise compréhension des règles, manque de maîtrise du logiciel,...).

Les nombreux échanges entre la préfecture et les

collectivités locales, sous différentes formes (entretiens lors de visites, courriers, appels téléphoniques, télécopies...), permettent d'obtenir les éléments nécessaires ou de faire rectifier les manquements ou les erreurs. Les lettres d'observations ont d'ailleurs une vocation pédagogique. Plus de 80 % des actes budgétaires faisant l'objet d'une intervention de la préfecture sont ainsi réformés. Cela démontre l'efficacité de l'alliance du contrôle et du conseil.

Neuf actes budgétaires ont toutefois du faire l'objet d'une saisine de la CRC en 2010, dont deux ont abouti à un règlement d'office par arrêté préfectoral, pour un déséquilibre constaté soit au budget soit au compte administratif. Ce chiffre est sensiblement le même que celui enregistré en 2009.

Par ailleurs, l'année 2010 a vu la reconduite des dispositifs SCORE et OSIRIS destinés à assurer le suivi des communes et EPCI dont la situation budgétaire est jugée fragile. En 2010, ce sont ainsi 50 communes et 4 EPCI qui ont été inscrits aux réseaux d'alerte - aucun ne relève du niveau correspondant à la situation financière la plus dégradée - contre, respectivement, 55 et 5 en 2009. Le suivi de ces communes fait l'objet d'un partenariat étroit entre les services préfectoraux et ceux de la DDFIP.

### ■ **Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales**

Les dotations versées aux collectivités du département représentaient 1 137 400 415 €, en 2009, soit une augmentation de près de 3 % par rapport à 2008. Cette hausse résultait notamment d'une évolution sensible de la dotation de solidarité urbaine (+ 12 %) et de la dotation de solidarité rurale (+ 8 %).

Pour 2010, la progression des dotations s'établit à 0,67 %. Les dotations de solidarité urbaine et rurale ont respectivement progressé de 9,13 % et 9,72 %.

### ■ **Le contrôle de légalité**

116 476 actes ont été transmis, en 2009, au contrôle de légalité. En raison du caractère exceptionnel de l'année 2008 en terme de production d'actes par les collectivités locales (+ 12,87 % d'actes transmis par rapport à 2007, en raison notamment du renouvellement des conseils municipaux), le résultat de l'année 2009 doit être évalué au regard de l'année 2007. La baisse du nombre d'actes reçus en préfecture et sous-préfectures est alors de 9,70 %.

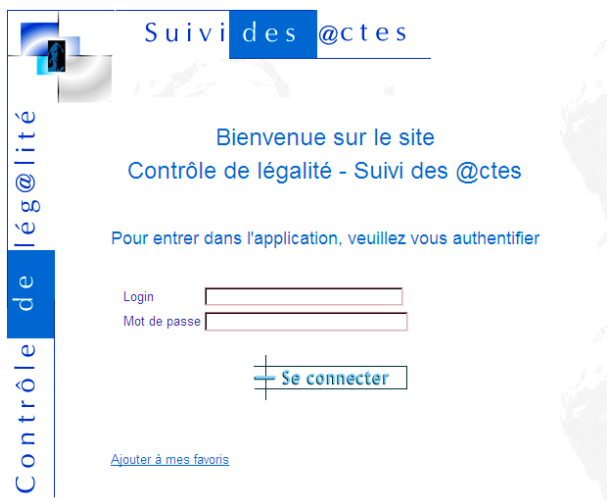
Cette évolution résulte principalement du recul continu de la part des actes liés à la fonction publique territoriale (FPT) dans les actes transmis. Ils enregistrent ainsi une baisse de 36,84 % entre 2007 et 2009.

L'ordonnance du 17 novembre 2009 portant simplification de l'exercice du contrôle de légalité devrait maintenir cette tendance. La conjoncture économique a, quant à elle, provoqué une baisse notable du nombre d'actes d'urbanisme (jusqu'à - 40 % dans l'arrondissement de Lens).

Le nombre de lettres d'observations a sensiblement augmenté entre 2007 et 2009 (+ 15,96 %). Dans plus de la moitié des cas, les interventions de la préfecture et des sous-préfectures conduisent à une modification ou à un retrait de l'acte incriminé (53,95 % en 2009). Ce résultat est complété par les relations téléphoniques et les réunions de travail qui permettent de chercher une solution de manière directe et sans délai.

Le contentieux introduit par le préfet à l'encontre d'un acte d'une collectivité constitue la solution extrême en matière de contrôle de légalité. En 2009, la juridiction administrative a été saisie de 16 déférés.

Lors du premier semestre 2010, 11 déférés ont été engagés.



## ■ Le conseil aux collectivités territoriales

L'exercice du contrôle des actes administratifs des collectivités territoriales s'accompagne de plus en plus d'une démarche de conseil. Cette association vise à prévenir les irrégularités issues notamment d'une mauvaise interprétation des procédures.

Les communes de petite et de moyenne taille sont particulièrement concernées par cette mission de conseil. Celles-ci se tournent fréquemment vers la préfecture et les sous-préfectures afin d'obtenir une aide dans la rédaction de leurs actes et dans le choix des procédures à mener.

Les communes plus importantes et les grands EPCI recourent plus rarement aux conseils de l'Etat. Disposant, en général, de cadres territoriaux qualifiés (administrateurs, directeurs, ingénieurs), elles sollicitent

toutefois les services préfectoraux sur des sujets complexes ou pour préparer, en amont, des décisions aux contours juridiques incertains. A titre d'exemple, les évolutions des règles applicables en matière de marchés publics ont provoqué une demande de conseils plus importante (nouvelles formes d'achat public, groupements de commandes, baux emphytéotiques administratifs, délégations de service public).

## ■ La télétransmission des actes

Depuis 2006, date de signature de la première convention avec une collectivité, la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité a connu une forte progression. Le taux d'actes télétransmis via ACTES est ainsi passé de 0,45 %, en 2007, à 2,44 %, en 2008, puis à 11,07 % en 2009. 110 conventions ont ainsi été signées avec les collectivités locales.

Cette forte évolution enregistrée sur l'année 2009 s'explique en grande partie par le conventionnement du Conseil Général.

12 893 actes ont ainsi été télétransmis en 2009.

Au cours des huit premiers mois de l'année 2010, 8 154 actes ont été transmis de manière dématérialisée. Au terme du premier semestre, ce sont 12,48 % des actes ont transité par l'application ACTES.

## ■ Les actions spécifiques des services de l'Etat à destination ou en partenariat avec les collectivités

### ■ La direction départementale des territoires et de la mer

#### La mission accessibilité

Pour l'année 2009, la mission accessibilité a instruit 1 779 dossiers dans le cadre des consultations réglementaires des établissements recevant du public et a réalisé 378 visites sur site. Soit une hausse de 12 % des dossiers à instruire. Le premier semestre 2010 enregistre un nombre équivalent de demandes avec près de mille dossiers déposés.

Le premier semestre 2010 a été marqué par l'organisation au niveau national des Journées Territoriales de l'Accessibilité, JTA, cette journée s'est déroulée le 21 juin à ARRAS pour notre département. Elle a permis de restituer les résultats de l'enquête lancée en mai auprès de l'ensemble des élus sur les démarches en accessibilité entreprises par les communes et les EPCI. Les résultats ne sont pas satisfaisants, il faut relancer la mobilisation de tous les acteurs pour respecter les échéances de 2015 fixées par la loi de 2005, ceci afin de rendre accessible la chaîne du déplacement dans l'ensemble de la cité.



## ■ Le contrôle de légalité

En 2009, la mission « avis de légalité » (transférée en Préfecture en décembre 2009) a instruit 348 actes dont 123 avis ont conduit à demander le retrait ou le déféré, soit 35 % des actes transmis.

Les sous-préfectures qui ont sollicité un avis de la DDE sont toujours les mêmes à savoir Arras, Béthune et Calais.

### Les conseils aux collectivités

Aucune nouvelle opération n'a été enregistrée à partir de 2009, conformément à la circulaire du 10 avril 2008 relative à la fin des prestations d'ingénierie concurrentielle décidée par le MEEDDAT. Cela se traduit par une baisse significative de l'activité relative à l'Ingénierie concurrentielle :

- 150 opérations en cours au 01 janvier 2009
- 72 opérations en cours au 01 janvier 2010
- 36 opérations pour le premier semestre 2010

Cette baisse d'activité a permis de développer le conseil aux Collectivités intégrant de manière croissante les problématiques liées au développement durable en s'appuyant sur l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Cette volonté d'assurer le soutien aux Collectivités au moyen de l'ATESAT a été confirmée en 2009. 742 contrats signés (712 en 2008) pour 813 communes éligibles. L'année 2010 a vu se développer au 1er semestre l'ATESAT intercommunal, entraînant la réduction des contrats communaux (677 contrats signés).

### Le PARC

Le chiffre d'affaires 2009 du Parc est de 14 456 593,84 €, soit une variation de + 6,12 % par rapport à 2008 (13 945 758,85 €). L'exercice 2009 fait donc apparaître un bénéfice de 700 459,99 € (- 597.758,85 € fin 2008 ). La part de l'Etat représente 13,5 % du chiffre d'affaires du Parc. Le reste appartenant au Conseil général du Pas-de-Calais.

## ■ La direction départementale de la cohésion sociale

Les contacts de la DDCS avec les services du Conseil Général sont permanents pour des dossiers importants tels que :

- le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- les différents schémas constituant le « schéma départemental d'action sociale » : handicap, accueil-hébergement-insertion, PDALPD, aide sociale à l'enfance,
- le suivi des dossiers des pupilles de l'Etat,
- la gestion des actions de parentalité.

L'objectif partagé avec les collectivités territoriales est

d'instaurer une relation de proximité avec les usagers. Le développement de celle-ci repose sur un partenariat dynamique. Ainsi la DDCS a poursuivi en 2009 sa politique de collaboration avec les collectivités territoriales, afin de mettre les dispositifs ministériels au service des objectifs poursuivis par les communes et les intercommunalités. Elle s'est attachée à mettre en synergie les moyens financiers et ses ressources humaines dans des actions à finalité éducative et ce dans une démarche de co-construction.

Deux champs d'intervention sont particulièrement à souligner.

En premier lieu, en matière de politique en faveur de l'enfance et de la famille, la DDCS a poursuivi sa participation aux groupes de travail mis en place par le Conseil Général dans le cadre de la Commission Départementale pour l'Accueil des Jeunes Enfants et du travail d'écriture du Schéma de l'Aide Sociale à l'Enfance, concernant l'axe de réflexion « les placements de longue durée et l'adoption ».

Pour le suivi des pupilles de l'Etat, ont été engagés en 2009 entre le Conseil Général du Pas-de-Calais et l'Etat des travaux en matière de techniques informatiques sécurisées pour les échanges de données.

L'accompagnement des parents dans leurs relations avec leurs enfants se fait également en lien avec le Conseil général du Pas-de-Calais : médiation familiale, aides à la parentalité.

En second lieu, pour ce qui est de la politique en faveur de la jeunesse, la DDCS s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de soutien aux collectivités territoriales qui sont, avec les associations des politiques de cohésion sociale, les acteurs essentiels au travers de leurs projets éducatifs.

En 2009, elle a renforcé ses missions d'accompagnement, de conseil, de formation et d'expertise à la fois dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, pour les territoires relevant de la politique de la ville, et des Contrats Educatifs Locaux pour les autres territoires.

En ce concerne la prise d'initiative et l'engagement des jeunes, la DDCS a veillé à la qualité du partenariat et les services des collectivités locales sont aujourd'hui des relais locaux efficaces.

Ainsi, les collectivités locales participent au fonctionnement du dispositif partenarial Etat - Région des Comités Locaux d'Aide aux Projets (CLAP) qui sont au nombre de huit dans le département du Pas-de-Calais. Ces dispositifs labellisés par l'Etat et le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais viennent renforcer l'aide apportée aux jeunes dans leur projet qu'il soit culturel, sportif, de solidarité ou de création d'entreprise.



## ■ La gendarmerie nationale

Dans le cadre des violences Intra-familiales (V.I.F), un protocole a été signé, le 24 octobre 2006, entre le Président du Conseil Général, le commandant de groupement du Pas-de-Calais et le Préfet.

Ce protocole a pour but de créer:

- un contexte favorable à un travail coordonné :
  - Connaissance des champs de compétences, d'interventions, des procédures propres à chaque institution ;
  - Partage de l'information dans le respect des prérogatives de chacun et de la charte éthique départementale ;
  - Repérer en amont les situations de conflits intra-familiaux dans une logique de prévention sociale ;
  - Améliorer la réactivité dans la prise en charge des situations de danger.
- un engagement réciproque pour favoriser la connaissance des institutions et des missions :
  - Les Commandants de Compagnies de Gendarmerie sont amenés à être des relais d'informations auprès des directeurs de M.D.S.

Ces deux actions se caractérisent par l'envoi d'une fiche navette lors d'intervention des gendarmes dans le cadre des V.I.F. Ainsi signalées, les VIF sont traitées sur le plan social par les directeurs des maisons départementales de la solidarité (MDS). Ces derniers doivent aviser en retour le commandant de compagnie de la suite donnée. Un partenariat existe également dans ce domaine avec le Centre d'information aux droits des femmes (Association loi 1901, reconnue au niveau national), relayée par Mme HOFFMAN, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, sous l'autorité du préfet.

Il résulte de cet engagement:

- en 2008 : 850 envois aux MDS ;
- en 2009 : 1150 envois aux MDS ;
- au 1er semestre 2010 : 576 envois aux MDS.

Par ailleurs, un protocole Informations préoccupantes de mineurs en danger a été signé le 20 août 2008 par le Président du Conseil Général, le Préfet du Pas-de-Calais et le commandant de groupement du Pas de Calais.

Ce protocole est consécutif à la loi du 05 mars 2007 relative à la protection de l'enfance et des mineurs en danger. Le Président du Conseil Général, responsable de la protection de l'enfance et de la famille a pour charge de créer une cellule de veille et de recueil d'informations sur la situation de mineurs en danger. S'il est constaté par un gendarme qu'un jeune ne bénéficie pas de mesures correctes de scolarité, de santé, de

salubrité etc..., il le signale à la cellule de veille qui statue sur le bien fondé du signalement et détermine la conduite la plus appropriée pour venir en aide au mineur. Le but affiché est de trouver des alternatives d'accompagnement social plutôt que d'avoir recours à des mesures judiciaires (placement d'office notamment).

Le nombre de signalements enregistrés est de:

- en 2008 : 5 informations préoccupantes ;
- en 2009 : 105 informations préoccupantes ;
- au 1er semestre 2010 : 145 informations préoccupantes.

## ■ La direction régionale des affaires culturelles

Les relations avec les collectivités territoriales s'articulent autour du concours particulier bibliothèques. Le département du Pas-de-Calais connaît une activité soutenue en ce qui concerne la création d'équipements de lecture publique. Deux médiathèques importantes ont ainsi été inaugurées en ce début 2010: celle de Berck sur Mer (près de 2 000m<sup>2</sup>) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes Opale Sud, qui poursuit son effort par la création de quatre antennes de proximité (à Verton, Groffliers, Conchil le Temple et Rang du Fliers dont les travaux ont commencé), et celle de Beuvry (un peu plus de 1 000m<sup>2</sup>) qui vient conforter le réseau naissant d'Artois Com.

De nombreux chantiers sont par ailleurs en cours : à Méricourt où une médiathèque de 1 600m<sup>2</sup> sort actuellement de terre, tandis que les projets de Rouvroy (1 000m<sup>2</sup>), d'Isbergues (1 500m<sup>2</sup>) et de Carvin (2 000m<sup>2</sup>) devraient entrer en phase de construction d'ici le début 2011. Ces projets sont accompagnés par l'Etat au titre du concours particulier bibliothèques et ont fait l'objet d'une assistance technique auprès des collectivités concernées.

Plusieurs autres collectivités réfléchissent à leur tour à la définition d'un outil performant de lecture publique sur leur territoire : Harnes, Ardres, Coulogne, Grenay, Anzin St Aubin, Givenchy en Gohelle ont ainsi engagé en 2010 des études de programmation qui devraient déboucher sur de nouveaux équipements dans les années à venir.

## ■ L'inspection académique

La préparation de la carte scolaire du premier degré est une compétence partagée entre l'Etat et les communes. Un dialogue régulier existe entre l'inspecteur d'académie et les élus locaux dans le cadre de ces compétences partagées.

Plusieurs maires ont été reçus en audience par l'inspecteur d'académie afin d'examiner, d'une manière complémentaire, des situations précises.

Les services médicaux et sociaux participent à l'élaboration du schéma départemental de l'enfance et de la famille et du protocole de protection de l'enfance



et de la famille. Ils sont également partenaires des maisons départementales de solidarité. Ils participent en outre à l'accueil des élèves en situation de handicap en lien avec la MDPH.

## ■ Les douanes

La douane collecte divers droits, cotisations, taxes spéciales ou parafiscales pour le compte des collectivités locales et de divers organismes. La principale taxe perçue est constituée par une part de la TIPP. A ce titre, 194,7 millions d'euros ont été perçus en 2009 par la recette régionale de Dunkerque pour le compte des régions et 249,7 millions pour les départements (la DGFIP opérant ensuite la répartition entre les collectivités locales). Ces perceptions s'élevaient respectivement à 71,4 et 102,6 millions euros au 30 juin 2010.

## ■ La direction départementale des finances publiques

La Direction Générale des Finances Publiques tient la comptabilité des collectivités territoriales, de leurs groupements et établissements publics locaux. Elle gère également tous les éléments utiles à l'établissement des impôts directs locaux et procède à leur encaissement. Elle contrôle aussi la régularité des dépenses d'investissement et de fonctionnement des collectivités avant de procéder à leur paiement. Enfin, elle assure auprès d'elles une mission de conseil, notamment financier et fiscal.

### Les processus de gestion

#### *Hélios : un outil de gestion comptable et financière*

Hélios est le nouveau système d'informations comptables et financières de la DGFIP. Il est partagé avec les collectivités locales et les établissements publics locaux (possibilité de consultation à distance). Il a été conçu pour simplifier, sécuriser et fluidifier les échanges dématérialisés d'informations entre les comptables publics et les collectivités. Il améliore l'efficacité de la gestion quotidienne des comptables publics (comptabilité, recettes, dépenses...). Fin 2009, l'ensemble des trésoreries, à l'exception de deux trésoreries spécialisées hospitalières utilisent désormais l'application Hélios comme unique outil de gestion comptable et financière des collectivités locales.

#### *L'offre de nouveaux moyens de paiement*

La promotion des moyens automatisés de recouvrement s'est poursuivie auprès des collectivités ciblées. Le taux de progression a atteint + 28,5 % en nombre d'opérations par rapport aux résultats de l'année 2008 contre un objectif assigné de + 7 %.

De nombreuses collectivités locales ont été rencontrées dans le but de leur présenter les caractéristiques et les

avantages de ces moyens de paiement et afin de les accompagner pour mener à bien leur projet plus ou moins complexe.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, 10 nouveaux sites proposent aux usagers le paiement par prélèvement de leur redevance d'eau et d'assainissement, de leur redevance d'ordures ménagères ou encore de leur loyer. En outre, 20 nouveaux contrats d'encaissements par Carte Bancaire en régies de recettes ont été mis en place pour répondre à une forte demande des usagers pour ce mode de paiement dans les domaines scolaire, périscolaire ou touristique.

Enfin, d'autres projets sont sur le point d'être finalisés avec plusieurs collectivités motivées tels que la mise en place du Titre Interbancaire de Paiement par un syndicat d'eau et une communauté de communes ou encore le recouvrement par Talon optique 2 lignes par deux centres hospitaliers.

### Un bouquet de services

#### *La remise des comptes*

La reddition des comptes de gestion est, avec la notification des bases de fiscalité directe locale, l'un des piliers sur lesquels s'appuie le renouveau de l'offre de services aux collectivités et établissements publics locaux, permettant ainsi aux élus de préparer leurs budgets avec une reprise des résultats dans les meilleurs conditions.

Il a été constaté de nouveau pour les comptes de gestion 2009 une production accélérée de la remise des comptes de gestion aux ordonnateurs.

En effet, au 15 mars 2010, pour le Pas-de-Calais, ce sont **94,10 %** des comptes de gestion 2009 qui ont été remis aux ordonnateurs (contre 89 % pour les comptes de gestion 2008).

L'objectif national de 88 % fixé par la DGFIP en matière de reddition des comptes de gestion au 15 mars est donc largement atteint, puisque celui-ci était de 88 %.

#### *Le conseil en matière de fiscalité directe locale*

Le service de la Fiscalité Directe locale assure l'intégralité des missions de détermination des bases fiscales et est également chargé de l'information et du conseil aux collectivités locales en matière de fiscalité directe locale, en liaison avec les comptables.

Il est aussi l'interlocuteur des services préfectoraux pour toutes les questions portant sur la fiscalité directe locale. Il contribue au contrôle de légalité de toutes les délibérations fiscales et des taux votés chaque année.

Après avoir déterminé pour chaque collectivité du département les bases fiscales de l'année et le montant des allocations compensatrices, le service de la Fiscalité Directe Locale est chargé par le préfet d'en assurer la notification au Département, aux 895 communes et aux 43 EPCI à fiscalité propre au moyen de l'état navette



dit « 1259 ».

En 2010, dans le cadre de l'offre de service faite aux collectivités locales par la DDFIP, ces états ont été transmis dès le 5 mars à 100% des communes et le 12 mars à 100 % des EPCI.

Pour le vote de leurs taux et plus largement pour toute question relative à leur fiscalité, les collectivités disposent de l'aide de leur comptable qui peut bénéficier, si nécessaire, du soutien d'un service départemental spécialisé dans la fiscalité directe locale. Ces prestations représentent chaque année entre 300 et 400 avis ou simulations fiscales.

### *La sécurité juridique*

Au rang des nouvelles mesures adoptées en 2009 au profit des collectivités locales, figure une aide à la gestion des obligations fiscales des collectivités locales, permettant une meilleure sécurité juridique de leurs opérations.

A ce titre, le comptable a été renforcé dans sa fonction d'interlocuteur privilégié des collectivités locales. Il a pu s'appuyer, en tant que de besoin, sur la compétence d'un correspondant « collectivités locales » désigné en mai 2009 au sein de l'ex Direction des services fiscaux et, depuis le 18 décembre 2009, de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Dans tous les cas où la question posée, suffisamment documentée, porte sur l'appréciation d'une situation de fait au regard du droit fiscal, la réponse apportée par l'Administration a valeur de rescrit et lui est alors opposable.

Le rescrit fiscal permet aux collectivités locales de solliciter directement des prises de positions formelles de l'Administration fiscale sur certaines options ou opérations. La prise de position est de nature à offrir une sécurité juridique très sensiblement accrue, dès lors que lesdites collectivités ont fourni toutes les informations nécessaires à l'appréciation de leur situation et se sont conformées aux décisions de rescrit.

Au titre de l'année 2009, 63 demandes ont été adressées à la DDFIP et 40 pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010. Sans renoncer, à l'égard des collectivités locales, à l'exercice du contrôle fiscal pour corriger des situations irrégulières au regard du droit, la Direction Générale des Finances Publiques a souhaité se placer, résolument, dans un rôle de prévention et développer cette procédure en matière de fiscalité des activités de nature commerciale des collectivités locales.

### *L'engagement partenarial*

Avec le souci d'accroître la qualité des prestations tout en modernisant le service rendu dans tous les domaines de la gestion financière (recettes, dépenses, expertises),

la DGFIP s'est engagée dans une démarche de contractualisation avec les grandes collectivités du département comptant plus de 100 000 habitants, au travers de conventions de services comptable et financier (CSCF).

A ce jour, 5 conventions de ce type (le Département et quatre communautés d'agglomération) ont été conclues. Les actions qui y ont été inscrites étaient réalisées à hauteur de 68 % à la fin de l'année 2009.

Afin d'offrir des prestations analogues aux collectivités et établissements publics n'entrant pas dans la cible des CSCF nationales, des conventions simplifiées sont proposées au plan local, depuis 2008. Elles feront place en 2010 aux engagements partenariaux, nouvel outil de démarche partenariale.



L'échelon départemental est l'échelon de contact avec les usagers et de mise en œuvre des politiques publiques, sous l'autorité du préfet de département qui dispose, notamment, de la préfecture et des directions départementales interministérielles, des unités territoriales des directions régionales et des services de police et de gendarmerie.

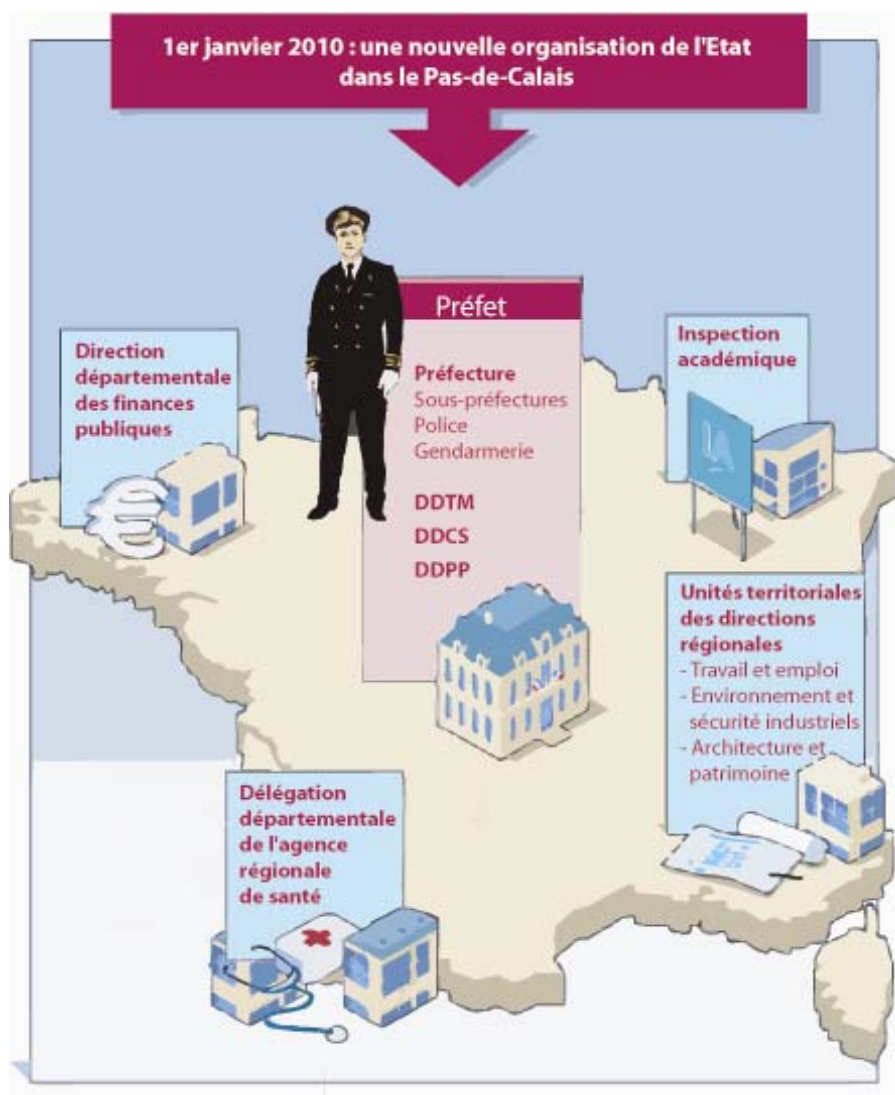
Cette organisation départementale comprend également la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), l'Inspection Académique et la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'évolution de l'organisation territoriale des services de

l'État inscrite dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) s'est traduite par une réduction du nombre de structures d'une dizaine à 3 structures dans le Pas-de-Calais.

Cette réorganisation, prévue par les circulaires du Premier ministre du 7 juillet et du 31 décembre 2008, a vocation à poursuivre les objectifs suivants:

- une plus grande qualité de service pour les usagers
- un État plus économe
- une amélioration des conditions de travail des agents







## ■ Un schéma départemental à trois directions

Ce schéma a été défini en concertation avec les partenaires, en tenant compte des besoins locaux et des spécificités démographiques du département.

Les macro-organigrammes ont été validés dès mars-avril 2009. Le Premier ministre a procédé à la désignation des préfigureurs des nouvelles directions en mai 2009. Ils ont été chargés de conduire la phase de construction de ces nouveaux services de l'État qui a abouti à la création d'une nouvelle organisation départementale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## ■ La Direction Départementale des Territoires et de la Mer

### La préfiguration

L'année 2009 a été marquée par la mise en œuvre du volet territorial de la révision générale des politiques publiques. En mai 2009, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt a été désigné pour conduire la démarche de préfiguration de la DDTM. Ce processus a concerné les services de l'ex-DDE, de l'ex-DDAF, de l'ex-Direction Inter-Départementale des Affaires Maritimes (DIDAM), du Service navigation 59/62 (police des eaux), de la Préfecture (répartition du permis de conduire).

La préfiguration a porté sur la définition d'un organigramme cible qui a été validé lors de la réunion d'un CTP commun au mois de décembre 2009 et sur le processus d'affectation des personnels.

Pour accompagner les personnels, un dispositif de communication a été organisé, axé sur l'émergence d'une future culture commune :

- l'organisation de deux Forum des métiers à Arras et à Boulogne-sur-Mer afin de présenter aux personnels concernés un aperçu des divers métiers existant dans les directions de l'agriculture, des affaires maritimes et de l'équipement
- la diffusion à l'ensemble des personnels par messagerie et par papier de messages réguliers du préfigureur
- l'organisation de conférences « les mardis de la DDTM » pour présenter les activités et les missions des services.

Un accompagnement particulier a été mis en place dans le cadre du processus d'affectation à l'intention des personnels concernés par la fin de l'ingénierie en 2011. Chacune des personnes concernées a pu bénéficier d'une interview conduite par un groupe « d'écouteurs » préalablement désignés.

## La création de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

La DDTM a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle est composée de :

- 6 services fonctionnels : urbanisme, économie agricole, habitat durable, environnement et aménagement durables, expertise et appui technique, eau et risques et le Secrétariat Général auxquelles s'ajoutent trois missions rattachées à la Direction (communication, conseil de gestion et le SIG)
- une délégation à la Mer regroupant le pôle des Capitaineries des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, le service des Affaires Maritimes et du Littoral
- deux coordinations territoriales : Artois dont le siège est situé à Béthune et Côte d'Opale dont le siège est situé à Boulogne-sur-Mer

Cette nouvelle organisation a conduit au transfert de compétences vers les services de la DDCS en matière de CDAPL et DALO et vers la Préfecture au titre du contrôle de légalité des actes d'urbanisme.

### Le transfert du Parc

Conformément à la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009, le Parc de la Direction départementale des Territoires et de la Mer sera transféré au Conseil Général du Pas-de-Calais au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La totalité des personnels en poste à cette date accompagnera ce service dans son transfert.

La convention a été signée le 30 juin 2010 entre l'État et le Conseil Général. Ainsi, 77 Ouvriers des Parcs et Ateliers, 15 fonctionnaires État et 3 agents non titulaires Berkani seront mis à disposition du Conseil Général du Pas-de-Calais. Hormis les agents non titulaires, les Ouvriers des Parcs et Ateliers et les fonctionnaires État auront la possibilité d'opter sous deux ans pour le statut de la fonction publique territoriale, ou s'ils le souhaitent, demeurer fonctionnaires d'État.

## ■ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS):

### L'organisation

Elle est composée d'agents appartenant à l'ex-DDASS et l'ex-DDJS, des agents chargés de la fonction sociale du logement de l'ex-DDE et des agents des services de la préfecture chargés de la politique de la ville. Elle est également dotée d'une délégation à la vie associative et d'une délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

Elle assure les missions relatives à la cohésion sociale, à la jeunesse, aux sports et à la vie associative, à la protection des populations vulnérables.



## Les travaux préalables à l'installation

Dans le cadre défini par la RGPP, l'année 2009 et le premier semestre 2010 ont été marqués par les orientations suivantes :

- participer aux travaux interministériels conduits sous l'autorité du préfet pour la mise en œuvre de la réforme,
- engager la réflexion sur les futures organisations tant du volet social que du volet santé
- recenser les moyens humains, logistiques et immobiliers répartis pour chacune de nos missions afin de préparer la préfiguration, l'installation et l'organisation effectives des nouveaux services au 1er janvier 2010 pour la DDCS et au 1er avril 2010 pour l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Ces travaux ont été régulièrement évoqués pour la DDCS avec l'ensemble des agents au sein de groupes de travail qui se sont réunis durant le dernier trimestre 2009 et au cours d'un séminaire qui s'est déroulé le 14 juin 2010 et avec les organisations syndicales.

Les services de la DDCS ont également conduit des réunions et groupes de travail avec l'ARS pour réfléchir à l'organisation et à l'opérationnalité des structures sur ARRAS :

- partition des agents,
- partition des bureaux au sein des mêmes locaux,
- organisation de l'accueil,
- partition des matériels,
- recensement des marchés,
- configuration et modernisation complète des nouvelles configurations téléphoniques et informatiques.

## L'installation physique définitive

L'ensemble de ces travaux a permis l'installation physique définitive des agents pour chacune des deux structures en plusieurs étapes de décembre 2009 (pour l'accueil des collègues de l'ex DDE) au troisième trimestre 2010 (pour l'accueil des collègues de l'ex-DDJS). Cette opération a permis, par ailleurs, d'améliorer l'environnement professionnel des agents par l'aménagement complet des bureaux. Ces travaux ont été financés au titre du BOP 722 - financement des opérations de relogement des services Réate - sous l'autorité des services préfectoraux.

A noter, en outre, que l'ensemble des charges locatives qui étaient précédemment supportées sont, suite à cette réorganisation, reprises pour partie par l'ARS ou ont fait l'objet d'une fin de bail.

La construction du nouvel organigramme de la DDCS a accompagné l'installation physique des agents dans les locaux. Ces deux démarches, conduites en parallèle, ont permis de reconfigurer les services de la DDCS au sein de MISSIONS assurées par des agents d'origine

administrative différentes.

## ■ **La Direction Départementale de la Protection des Populations:**

### Sa composition

La DDPP résulte de la fusion de la direction départementale des services vétérinaires et de l'unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des Fraudes du Pas-de-Calais. Elle a absorbé la totalité des missions de ces deux entités à l'exception de la mission de régulation concurrentielle des marchés confiée dorénavant au pôle C de la DIRECCTE.

### Ses missions

Les missions dévolues à la DDPP sont :

- la surveillance de la qualité et sécurité sanitaire des aliments
- la protection de la santé et du bien-être des animaux
- la protection économique du consommateur le contrôle de la sécurité et de la qualité des produits industriels de grande consommation et des prestations de services
- la veille concurrentielle

Elles relèvent pour l'essentiel de deux ministères :

- le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
- le Ministère de l'Industrie, du Travail et de l'Emploi

S'y ajoute la mission de suivi des installations classées agricoles relevant du MEEDDM.

L'ensemble de ces missions a pour objectif d'assurer la sécurité et la protection des populations.

## ■ **Les implantations départementales de services régionaux**

- une délégation territoriale basée à Arras pour l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- une unité territoriale (STAP - Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine) basée à Arras pour la DRAC
- une unité territoriale de la DIRECCTE

Fusion des services d'inspection du travail en janvier 2009

Les services de l'inspection du travail agricole, des transports et des affaires maritimes ont fusionné avec l'inspection du travail de l'industrie et du commerce en janvier 2009.

Ainsi, le département du Pas-de-Calais compte à ce jour 18 sections d'inspection du travail localisées à Arras, Lens, Béthune, Calais et Boulogne.

Un redécoupage territorial des sections a donc lieu et les compétences géographiques et spécifiques de celles-ci exceptées pour la section agricole, ont été modifiées.

La fin des travaux d'extension et de mise en conformité des locaux de la DDTEFP en septembre 2009 a permis l'intégration des services fusionnés sur le site d'Arras. De même, l'inspection du travail des transports a pu être intégrée sur le site de Calais.

## La réorganisation des services de la préfecture et des sous-préfectures

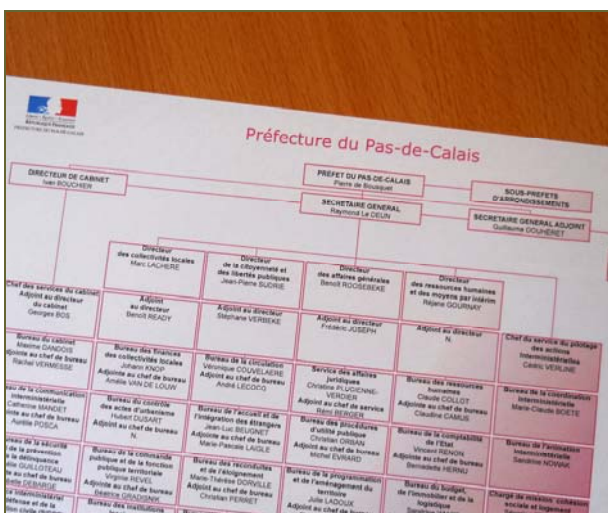
### La préfecture

#### L'organisation

Le nouvel organigramme de la préfecture est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour tenir compte du paysage administratif modifié et de la rénovation des missions fondamentales des préfectures. Le niveau départemental s'inscrit dans une interministérialité refondée induisant une rénovation des fonctions de coordination et de pilotage par le préfet.

Le schéma retenu comporte quatre directions :

- Direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques (DCLP)
- Direction des Collectivités Locales (DCL)
- Direction des Affaires générales (DAGE)
- Direction des Ressources Humaines et des Moyens (DRHM)
- un Service du Pilotage des Actions Interministérielles (SPAI)
- le Cabinet



#### La DCL au cœur de la réforme

Le premier Conseil de modernisation des politiques publiques, qui s'est tenu le 12 décembre 2007 sous la présidence du Président de la République, a initié la

réforme du contrôle de légalité.

La note d'orientation stratégique du ministère de l'Intérieur du 27 février 2009, ainsi que la circulaire du 23 juillet 2009, fixe le cadre de la mise en œuvre de la centralisation du contrôle administratif des actes des collectivités locales et de leurs établissements publics. Le principe est de concentrer en préfecture l'exercice du contrôle de légalité, tout en maintenant le rôle et la responsabilité du sous-préfet d'arrondissement à l'égard des élus.

Les sous-préfectures continuent de recevoir les actes des collectivités et des établissements publics locaux de leur arrondissement qu'elles adressent pour traitement à la direction des collectivités locales en préfecture. Celle-ci soumet à la signature du sous-préfet les lettres d'observations aux élus de son arrondissement.

La nouvelle organisation est entrée progressivement en application dans le département du Pas-de-Calais; après la centralisation du contrôle budgétaire de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer au 1<sup>er</sup> septembre 2008, le calendrier suivant a été retenu pour sa généralisation en intégrant, d'une part, les contraintes liées à la situation des effectifs et, d'autre part, les particularités des différents domaines concernés :

- 1er juillet 2009, pour les actes suivants :
  - fonction publique territoriale
  - fonctionnement des institutions, police administrative
- 1er octobre 2009, pour les actes budgétaires
- 1er janvier 2010, pour les actes d'urbanisme
- 1er juin 2010, pour les actes relevant de la commande publique

Dans le même temps, la préfecture a intégré des agents issus de l'ex-DDE afin de renforcer le contrôle de légalité des actes d'urbanisme.

Parallèlement, les services de la préfecture assistent le sous-préfet dans sa mission de conseil aux collectivités territoriales. Ce dernier est chargé de suivre la vie institutionnelle locale, de conduire le dialogue avec les élus, de porter les projets de développement territorial et durable, de veiller à la sécurité des populations.

### Les sous-préfectures

Elles sont les véritables acteurs de proximité du réseau de l'Etat au service des territoires et ont connu des évolutions dans leurs missions:



## Des missions externalisées

- L'externalisation et la modernisation des titres
- Le recentrage du contrôle de légalité en préfecture (cf. III-2) a conduit à la constitution d'un réseau de correspondants en sous-préfectures

## Le renforcement de certaines missions : quelques exemples

- animation territoriale en sous-préfecture de Béthune : La nouvelle organisation tient compte du renforcement de la mission « animation territoriale des politiques de l'Etat en matière de sécurité, développement durable, action économique et cohésion sociale ».
- Un pôle « étrangers » a été créé en sous-préfecture de Calais. L'objectif est d'optimiser la gestion des demandes d'asiles. Une permanence pour les demandeurs d'asile a également été mise en place accompagnée de l'installation d'une borne EURODAC.

## ■ Les services de gendarmerie

Dans le cadre de la poursuite de la réorganisation des services de l'Etat en 2010, la gendarmerie départementale se positionne uniquement sur sa zone de compétence, au milieu des populations dont elle a la charge.

On peut citer la réalisation de :

- la fusion des compagnies de gendarmerie de Calais et Boulogne/Mer avec la concentration d'un état-major sur la compagnie de Calais en 2009 ;
- la mise en place de la nouvelle COB d'Audruicq (regroupant les brigades d'Audruicq - Ardres - Oye Plage) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010 (compagnie de St Omer) ;
- la mise en place, en phase expérimentale, de la COB Fréthun - Guines (compagnie de Calais), avec une mise en place effective prévue au 1<sup>er</sup> octobre 2010 ;
- la fermeture programmée de la COB et de la BTP d'Hersin-Coupigny au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

ainsi que les réalisations de casernes :

- en 2009 de :
  - Merlimont (janvier) ;
  - Oye Plage, extension (janvier).
- en 2010 de :
  - Vimy (mars) ;
  - Laventie (mai) ;
  - Marck (juillet) ;
  - Audruicq (octobre) ;

- Marquise (novembre).

A ce jour, 3 casernes sont en cours de construction :

- Lacouture, livraison prévue en décembre ;
- Samer, livraison en 2011 ;
- Croisilles, livraison en 2011.

Sur le groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais d'autres projets sont en cours :

- de pré-étude : Avesnes-le-Comte, Ardres et Lumbres ;
- d'étude : Saint Venant, Tatinghem, Marconne, Neufchatel, Aire sur la Lys et Isbergues.

## ■ La Direction Départementale des Finances Publiques

### ■ La réorganisation des services

Conformément à la décision du Président de la République, la réforme de l'organisation financière et fiscale publique française s'est mise en place, dès avril 2008, par la fusion de la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale de la Comptabilité Publique conduisant à la création de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Sur le plan départemental, cette réforme s'est traduite par la fusion, au 18 décembre 2009, de la Direction des Services Fiscaux et de la Trésorerie Générale et la création de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Les actes de nomination individuelle des responsables départementaux ont été pris à la date de création juridique de leur direction. Les administrateurs généraux des finances publiques chargés des directions régionales ou départementales des Finances publiques ont la qualité de comptable principal public conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. A ce titre, ils sont personnellement et pécuniairement responsables devant la Cour des Comptes pour les opérations effectuées par les comptables directs du trésor. Les comptables des impôts restent justiciables devant la Cour des Comptes en attendant la mise en place d'un dispositif unifié de responsabilité personnelle et pécuniaire de l'ensemble des comptables de la DGFIP.

Les nouvelles Directions sont classées en quatre catégories à partir d'un indicateur intégrant notamment les missions et les enjeux.

La prise en compte de ces critères a conduit à intégrer la DDFIP du Pas-de-Calais dans la 1<sup>ère</sup> catégorie des Directions, les plus importantes, qui en comptera 23.



## ■ Des acteurs incontournables au service de la réforme de l'administration territoriale

### France Domaine

France Domaine est un acteur majeur de la politique immobilière de l'Etat, garant du patrimoine de l'Etat, et l'expert foncier des collectivités publiques.

En qualité de gestionnaire du domaine de l'Etat, durant le 1er semestre 2010, 6 opérations ont été réalisées, pour un montant de 338 797 €, notamment l'importante cession de la Citadelle d'Arras à la Communauté Urbaine d'Arras, à l'euro symbolique.

Le service du Domaine a, par ailleurs, réalisé plus de 5 000 évaluations domaniales au bénéfice des collectivités territoriales et des consultants institutionnels pour l'année 2009 et 2 128 pour le premier semestre 2010.

Enfin, le service Gestion a connu la mise en place du nouvel outil d'inventaire physique et comptable de l'immobilier de l'Etat, CHORUS RE-FX, qui a remplacé l'ancien Tableau Général des Propriétés de l'Etat (T.G.P.E), outil partagé avec les gestionnaires du référentiel immobilier ministériel (GRIM) dans les différentes administrations.

### Le Responsable départemental de la politique immobilière de l'Etat

Les missions dévolues au responsable départemental de la politique immobilière de l'Etat comportent deux fonctions principales :

- assurer la représentation du DDFIP auprès du Préfet et des responsables locaux de l'Etat
- animer et accompagner le volet immobilier de la réforme des services départementaux de l'Etat

En 2009, l'activité du correspondant départemental du RPIE a été concentrée sur la collecte des fiches bâtementaires relatives aux surfaces de bureaux des administrations et services de l'Etat départementaux dans le champ d'application de la stratégie immobilière. Ces fiches ont servi à l'élaboration d'un diagnostic immobilier départemental et vont contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie immobilière à 5 ans (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière : SPSI). A ce titre, des rencontres bilatérales avec les administrations concernées et des réunions par arrondissement ont été organisées et sont poursuivies en 2010.

Enfin le RPIE suit le plan des cessions immobilières et la signature des conventions d'utilisation, en lien étroit avec le service de France Domaine. Le produit des cessions permettra le financement des nouvelles opérations immobilières de l'Etat.

## ■ Les services des douanes

### ■ La réforme du dédouanement

La réforme du dédouanement figure parmi les mesures arrêtées par le 2<sup>ème</sup> conseil de modernisation des politiques publiques. En s'appuyant sur la dématérialisation des outils du dédouanement, elle vise à faire évoluer le fonctionnement et l'organisation des services douaniers, pour optimiser leur efficacité.

La modernisation du dédouanement nécessite notamment d'ajuster l'organisation des bureaux et de créer des nouveaux métiers mieux adaptés à l'évolution des missions douanières. Cette démarche de modernisation est un enjeu national fort pour l'administration des douanes et pour l'Etat, cet objectif s'inscrivant dans le cadre général de la révision des politiques publiques (RGPP).

### ■ La réorganisation des bureaux

Cette réorganisation de la structure interne des bureaux s'appuie sur une redéfinition fonctionnelle des tâches des services. La déclinaison du cahier des charges a en effet conduit à constater que tous les services n'avaient pas vocation à exercer l'ensemble des missions douanières liées au dédouanement.

Ainsi, le nouveau dispositif de dédouanement s'appuie, hors bureaux pétroliers situés au sein des raffineries, sur 3 types de services :

- un bureau principal, situé à Arras, exerçant l'intégralité des fonctions de dédouanement (gestion des procédures, supervision des contrôles, sélection et réalisation des contrôles, accueil des usagers)
- un bureau de contrôles, service assurant la vérification des opérations au moment du dédouanement (contrôles ex ante) et leur contrôle différé (contrôles ex post de 1er niveau), situé à Boulogne/Mer ;
- un bureau fiscalité et contributions indirectes, dont l'activité est centrée principalement sur l'exercice de la mission fiscalité et contributions indirectes.

Ce nouveau réseau des bureaux de douane est piloté par des structures spécialisées : le pôle d'action économiques et le pôle d'orientation des contrôles implantés au siège de la direction régionale à Dunkerque, appuyés par les capacités d'expertise et d'animation des chefs divisionnaires.

La réorganisation a été engagée dans le courant du 2ème trimestre 2009 et s'est poursuivie au cours de l'année. Le transfert des procédures des entreprises au sein des bureaux principaux a été entièrement réalisé et le



schéma d'organisation ci-dessus exposé était opérationnel dès la fin de l'année 2009.

## ■ L'Inspection académique

### ■ **Instauration d'une direction unique en EPLE**

Initiée au CDEN, en collaboration avec le Conseil général, une réflexion est actuellement menée au sein de l'académie de Lille sur les regroupements d'établissements par fusion ou création de direction unique.

A la rentrée de septembre 2009, une direction unique a été instaurée entre les collèges de Grenay et de Loos en Gohelle.

L'instauration d'une direction unique est organisée pour la rentrée de septembre 2010 dans les établissements suivants :

- Collèges Bully Jules Verne - Bully Phalempin
- Collèges Hersin-Coupigny - Sains en Gohelle
- Lycée Blaise Pascal de Longuenesse et Collège

Aucune fermeture d'établissement n'a été mise en œuvre à la rentrée de septembre 2009.

### ■ **Réseau des écoles**

La consolidation du réseau des écoles est un des objectifs permanents, en vue de favoriser la complémentarité des compétences des enseignants et de rechercher une amélioration constante de la situation sur le plan pédagogique et matérielle. Le département compte 1368 écoles (466 maternelles et 902 élémentaires) à la rentrée 2009 contre 1381 en 2008 (470 maternelles et 911 élémentaires).

12 fusions d'écoles ont été réalisées à cette rentrée.



L'objectif premier de la mutualisation des moyens est de maîtriser les coûts. Au delà, cette démarche a une conséquence immédiate sur le respect de l'environnement (réduction d'émission de gaz à effet de serre, réduction de la consommation d'énergie). Elle permet également, via les fonctions support, de confier à des missions communes à des services spécialisés.

Par ailleurs, la coopération inter-services est un moteur essentiel de l'efficacité des services de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques. Elle a pour objectif de conjuguer les compétences, de mettre en commun les connaissances et les expertises.

## ■ dans les services de la préfecture

### Le renfort ponctuel

Les sous-préfectures ont été amenées, dans certains domaines, à apporter un appui aux sites en difficultés. Ce fut le cas à Boulogne-sur-Mer en matière de SIV, démarche rendue possible par une volonté de mise à disposition localement des moyens humains nécessaires mais aussi par l'application elle-même qui offre à l'administré un grand confort en lui permettant d'effectuer à sa guise son immatriculation dans la préfecture ou sous-préfecture de son choix. Ce fut également le cas à Saint-Omer qui a repris en charge le traitement de l'intégralité des dossiers de carte nationale d'identité de l'arrondissement de Montreuil.

### Le covoiturage

Certains services développent ponctuellement le covoiturage et anticipent ainsi la réflexion lancée en 2010 sur l'élaboration d'un plan de déplacement. C'est par exemple le cas des agents de sous-préfecture, de la DDTM ou du SDIS qui pratiquent le co-voiturage lors des visites de sécurité des établissements recevant du public.

## ■ à la direction départementale de la cohésion sociale

En janvier 2010 a été créé la plateforme régionale et interdépartementale comptable à la DRJSCS Nord - Pas-de-Calais qui effectue les opérations d'engagement-mandatement en lien avec les trois unités opérationnelles de la région (restant services ordonnateurs) et assure le suivi budgétaire en liaison avec le contrôleur de gestion. Cette création préfigure la nouvelle architecture budgétaro-comptable de l'Etat avec l'outil CHORUS et la création du Centre de Services Partagé (CSP) qui sera installé au 1er janvier 2011 à l'échelon régional.

L'installation de la DDCS et de l'unité territoriale de l'ARS dans des locaux voisins a amené ces services à mutualiser certaines fonctions support : accueil,

documentation, courrier.

## ■ à la gendarmerie

Dans le cadre de la réorganisation des services d'information générale, la gendarmerie départementale tient toute sa place. Un protocole a été signé pour le détachement d'un militaire de la gendarmerie au sein du SDIG. Les règles d'échanges et de transmission de l'information ont été établies en respectant les textes émanant conjointement de la DGGN et de la DGPN.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens avec la police nationale, des échanges sont régulièrement pratiqués et des formations inter-services sont réalisées (formation aux modules et alcool internet jeunes-correspondants sûreté).

## ■ aux douanes

Outre la coopération avec les autres services chargés de la sécurité publique, les services des douanes, notamment la Cellule de Renseignements et d'Orientation des Contrôles (CROC), coopèrent avec la DGFIP. Un système formalisé de transmission d'informations, le BTI (Bulletin de Transmission d'Informations) permet ainsi au service des douanes de fournir des renseignements à la DGFIP.

Par ailleurs, la recette régionale et les bureaux de douane interrogent régulièrement les fichiers FICOBA (Fichier des Comptes BANcaires) et SPI (Simplification des Procédures d'Imposition), par l'intermédiaire de leurs collègues de la DGFIP.

La douane fait également partie du CODAF (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude) placé sous l'autorité des préfets de département et du procureur de la République.

Enfin, la douane concourt à la protection des populations en collaboration avec la DDPP et le service régional de protection des végétaux (SRPV) dans le cadre du respect des dispositions réglementaires des produits importés.

## ■ à la direction départementale des territoires et de la mer

L'année 2009 a permis de préfigurer deux nouvelles organisations sur les fonctions supports dans le cadre d'intégration régionale avec la DREAL, source de rationalisation des moyens humains au MEEDDM.

### Le Pôle Support Intégré de la gestion administrative et de la paye des agents

La réforme des services de l'Etat, notamment du MEEDDM, passe par une mutualisation des services support. Parmi ceux-ci figure la formation et la paye.



Pour la bascule de cette dernière, le Pôle Support Intégré (PSI) initié en 2009 a abouti à la signature d'une convention entre la DREAL et la DDTM le 16 février 2010. Désormais, la gestion de la paye est du ressort de la DREAL, la DDTM devenant "service employeur". Cette nouvelle organisation a permis de déporter la production des actes de gestion des agents et surtout la consolidation mensuelle de la paye.

#### Le CPCM, centre paiement comptable mutualisé

Anticipant l'arrivée de l'outil comptable CHORUS, la nouvelle organisation comptable de la DDTM déporte en DREAL la liquidation comptable. A terme, 3 agents comptables en DDTM assureront la gestion centralisée de l'ensemble des BOP.

#### Le plan de redéploiement de l'ingénierie en région

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, MEEDDM et le MAP ont décidé en 2008 d'arrêter toute intervention d'ingénierie publique dans le champ concurrentiel. Ceci doit se traduire par une réorientation des agents concernés vers de nouvelles missions ou de nouveaux métiers dans des domaines identifiés comme prioritaires, notamment dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Un Plan de Redéploiement de l'Ingénierie concurrentielle en Région (PRIR) dont les modalités d'élaboration sont précisées par la circulaire interministérielle du 23 février 2009 a donc été élaboré en 2009.





La modernisation de l'Etat est essentielle dans ses rapports avec les usagers. Les outils actuels sont exploités afin de faciliter l'accès des usagers aux services publics tout en garantissant la sécurité des données. Outre les applications développées nationalement (SIV, passeports biométriques, etc.), les services font le choix d'une utilisation maximale de la voie électronique (messages, scanners de dossiers, courriers et invitations...) afin d'intégrer pleinement la modernisation de l'Administration, dans leurs structures, ainsi que l'accès à une information et à une communication rapides et optimales.

## ■ La délivrance des titres

Depuis le 1er mars 2010, les usagers peuvent obtenir leur carte nationale d'identité sur la foi de documents en nombre limité et dans un délai plus rapide. Le délai moyen de production des cartes d'identité est inférieur à 10 jours. Celui des permis de conduire s'est également fortement réduit. Ces bons résultats ont été obtenus grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle méthode d'organisation (démarche LEAN).

Le développement de procédures dématérialisées dans le cadre du nouveau système des immatriculations des véhicules (SIV), l'instauration d'une immatriculation "à vie" et le partenariat renforcé avec professionnels de l'automobile ont facilité les démarches des usagers (multiplication des points d'ouverture de délivrance des certificats d'immatriculation). La possibilité pour l'administré d'effectuer à sa convenance ses démarches sur tout le territoire national, auprès de l'administration ou de professionnels habilités, sur place ou par courrier avec un suivi informatisé est un exemple concret de modernisation.

## ■ Le vote électronique pour les élections consulaires

Pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie territoriales le 8 décembre prochain, les électeurs auront le choix entre un vote électronique sécurisé ou un vote par correspondance.

## ■ Les échanges par courriels

Une adresse électronique est mise à la disposition des usagers sur le site Internet de la préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)). Elle permet d'adresser des messages aux services de l'Etat placés sous l'autorité du préfet dans le département afin d'obtenir des renseignements ou de formuler des suggestions dans le cadre de leurs relations avec les services. Une démarche de certification est en cours afin de réduire les délais de traitement des demandes et améliorer la qualité des réponses apportées.



En outre, les services font le choix d'une utilisation maximale de la voie électronique (messages, scanners de dossiers, courriers et invitations...) afin d'intégrer pleinement la modernisation de l'Administration, dans leurs structures, ainsi que l'accès à une information et à une communication rapides et optimales.

## *aux douanes*

Depuis la création du marché intérieur le 1er janvier 1993, la circulation et le contrôle des mouvements intracommunautaires de produits soumis à accise en régime de suspension ne peuvent avoir lieu qu'entre opérateurs économiques agréés. En raison de la forte fiscalité applicable à ce type de produits, des règles particulières encadrent, au niveau communautaire, leur production, circulation et détention.

Aujourd'hui, leur circulation en suspension de droits d'accise s'effectue sous couvert d'un document papier dénommé «document administratif d'accompagnement» (DAA), une caution garantissant financièrement le mouvement. L'apurement de l'opération s'effectue par décharge de ce document.

A partir du 1er avril 2010, l'utilisation de la téléprocédure GAMM@ est devenue obligatoire en réception intracommunautaire. Déclinaison française du projet communautaire «Excise Movement Control System» (EMCS), celle-ci a pour objectif de dématérialiser les documents d'accompagnement dans le secteur des alcools, boissons alcooliques, tabacs manufacturés et produits énergétiques.



à la direction départementale des finances publiques

## ■ Pour les particuliers

### Les simplifications administratives

#### *La préimpression des revenus de capitaux mobiliers*

Depuis 2006, la déclaration des revenus est préremplie des principaux revenus connus de l'Administration fiscale : salaires, pensions de retraite, indemnités journalières de maladie, allocations de chômage et de préretraite.

Le champ d'application de cette procédure a été encore élargi en 2009 avec l'enrichissement de la préimpression sur la déclaration de revenus, des revenus de capitaux mobiliers (actions, parts sociales, créances, obligations...).

Compte tenu d'une structure des revenus généralement simple dans le département, cette mesure, qui constitue une évolution majeure pour la déclaration préremplie, améliore sensiblement la qualité du service à l'utilisateur. De plus, en permettant d'accroître le nombre d'informations préremplies qui ne sont donc plus saisies par les services, elle apporte également un allègement des travaux de la campagne d'impôt sur le revenu et facilite le paiement de la prime pour l'emploi et la délivrance des avis de non imposition dès la seconde quinzaine du mois d'août.

#### *Les échanges d'informations*

La loi de simplification et de clarification du droit d'allègement des procédures du 12 mai 2009 a permis d'adopter plusieurs mesures allant dans le sens d'une meilleure communication entre administrations au bénéfice des usagers.

Ainsi, un nouveau dispositif de transmission d'informations avec les services sociaux permet d'améliorer la qualité de la déclaration d'impôt sur le revenu préremplie, tout en dispensant de nombreux employeurs du dépôt d'une déclaration spécifique auprès des services fiscaux et les usagers allocataires du dépôt de la déclaration de ressources supprimée en 2009.

#### Les procédures dématérialisées

La relation dématérialisée des usagers particuliers avec l'administration fiscale monte en puissance. Cela se manifeste particulièrement par le succès de la campagne de déclaration en ligne pour l'impôt sur le revenu ([www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)). Elle aura en effet permis d'inscrire un nouveau palier en 2010 pour les déclarations de revenus 2009. Ainsi, 9,7 millions de déclarations ont été déposées via internet, contre 7,4 millions en 2008, soit une augmentation de 31,08 %. Le département du Pas-de-Calais a enregistré, quant à lui, une progression de 36,23 % passant de 122 685 à

167 128 télédéclarations.

Ce succès est le résultat des fortes innovations apportées pour simplifier le dispositif de télédéclaration. Ainsi et pour la première fois en 2009, deux fonctionnalités nouvelles ont été mises en place :

- l'accès à la déclaration sans certificat (choisie pour 110 918 dans le Pas-de-Calais)
- la procédure simplifiée et rapide, dite « en 3 clics » (adaptée à la situation des contribuables qui n'ont aucune modification à apporter à leur déclaration - 18 320 dans le du Pas-de-Calais).
- L'augmentation du nombre de déclarations de revenus déposées par internet s'explique également par la reconduite de certaines mesures :



L'envoi d'une lettre personnalisée aux personnes majeures primo-déclarants rattachées au foyer fiscal de leurs parents l'année précédente. Objectif : encourager les jeunes à souscrire leur première déclaration de revenus en ligne. Auparavant réservée aux personnes âgées de 22 à 26 ans, cette lettre a été adressée en 2009 aux jeunes de plus de 20 ans. Cette mesure a abouti à une très forte augmentation du nombre de télédéclarations par les primo-déclarants.

Le choix offert de ne plus recevoir de déclaration de revenus papier en 2010. Sur le plan national, ce sont plus de 370 000 d'entre eux qui ont validé cette option qui s'inscrit dans une politique de promotion du développement durable.

Le nombre de téléversements pour le paiement des impôts des particuliers est également en hausse, avec plus de 1 900 000 opérations pour 2009 (26 770 sur le plan départemental). Cette progression concerne les impôts locaux, taxe d'habitation et taxes foncières.

Dans le Pas-de-Calais, la proportion d'usagers qui ont eu recours soit à la mensualisation, soit au paiement dématérialisé représente 79 % des redevables de l'impôt sur le revenu et 53 % si l'on tient compte également de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Parallèlement, la DGFIP développe ses Centres Prélèvements Service (CPS) qui sont des centres de contact à distance avec les usagers. Ils sont compétents pour ce qui concerne la gestion des contrats de prélèvement automatique (mensualisation et prélèvement à l'échéance).

#### ■ Pour les professionnels

Début 2009, la disparition de la taxe professionnelle a été annoncée. Dès la fin de l'année, un dispositif de remplacement a été voté, qui consacre une réforme profonde pour les entreprises et pour les collectivités locales.

Parallèlement, le recouvrement de cette taxe est réorganisé et est confié au service des impôts des entreprises au lieu des trésoreries. Le guichet fiscal unique des entreprises en sort renforcé.

#### La réforme

L'article 2 de la loi de finances pour 2010, a mis fin à la taxe professionnelle. Elle est remplacée par la contribution économique territoriale (CET) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce nouvel impôt est perçu au profit des collectivités territoriales et se compose de deux volets :

- la cotisation foncière sur les entreprises (CFE), assise pour l'ensemble des redevables sur la seule valeur locative foncière. Les équipements et biens mobiliers en sont exclus ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée des entreprises assujetties à la CFE.

Cette réforme est complétée par l'affectation aux collectivités territoriales de deux modes de financement supplémentaires. Le premier est constitué de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) dont l'assiette et le recouvrement sont désormais transférés à la DGFIP. Le deuxième concerne la création d'une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) dans les secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Un système de garantie de leurs ressources est offert aux collectivités locales et une réflexion approfondie sur la péréquation a été lancée.

#### Le recouvrement

Le transfert au service des impôts des entreprises (SIE) de la mission de recouvrement de la taxe professionnelle (et de la CFE à compter de 2010) a

débuté. Désormais, le SIE offre aux petites et moyennes entreprises (PME) un point d'entrée unique pour remplir leurs obligations fiscales, à l'instar du guichet fiscal unique déjà mis en place pour les grandes entreprises.

En pratique, le guichet fiscal unique des PME se traduit notamment par :

- une simplification des démarches : les entreprises peuvent désormais effectuer la quasi-totalité de leurs démarches auprès du SIE, interlocuteur unique pour l'assiette, le recouvrement, le contentieux des impôts professionnels courants ;
- un meilleur service : une synergie entre assiette et recouvrement permet de répondre plus rapidement aux demandes des entreprises.
- dans le département du Pas-de-Calais, le transfert du recouvrement de la CFE est prévu pour le courant de l'année 2011

#### ■ Pour les collectivités locales

Les collectivités locales du département continuent à afficher un intérêt indéniable pour la dématérialisation des documents transmis aux comptables publics.

Le nombre de conventions de dématérialisation des pièces justificatives signées entre les ordonnateurs, les comptables publics et la Chambre régionale des comptes a connu un essor important puisque qu'il est passé, en un peu plus de deux ans et demi, de 28 à 191, représentant une économie annuelle d'environ 960 000 feuilles de papier.

Ainsi, 70 % des communes du département comptant plus de 5 000 habitants ont dématérialisé à minima leurs fiches de paye. Ce chiffre atteint même 75 % pour les communes comptant plus de 7 000 habitants (34 sur 45 communes).

Il est intéressant de constater que, bien souvent, les collectivités ne se contentent pas de dématérialiser leurs fiches de paye mais poursuivent dans le même temps leur démarche vers les décisions de gestion de personnel (24 conventions signées) ou encore les pièces de passation de marchés publics (11 conventions signées).

Les récentes adhésions au Protocole d'Echange Standard Version 2 (PES V2), nouvelle norme d'échange des données comptables et financières entre ordonnateurs et comptables, contribuent à accélérer la démarche de dématérialisation, en particulier vers les pièces dites comptables, les titres de recettes et les mandats de paiement (11 accords signés à ce jour.)

Plusieurs collectivités du département ont d'ailleurs entamé les travaux menant au PES V2 (Boulogne sur Mer, Vitry-En-Artois, Sallaumines, Harnes, Berck, etc.) tandis que d'autres les débiteront en septembre 2010 (commune de Saint-Venant, Hôpital de Saint-Pol).



Comme les années précédentes, les services de l'Etat ont poursuivi la mise en oeuvre de la LOLF et de ses objectifs qui s'est traduite par la mise en place d'un progiciel de gestion intégrée dénommé CHORUS.

## ■ Le déploiement de CHORUS

Nouvel applicatif informatique des dépenses de l'Etat mais aussi, dans quelques années, des Recettes non Fiscales et de la gestion comptable de l'Etat, CHORUS a été progressivement mis en place en 2009 sur le territoire français après une expérimentation menée, sur une période relativement courte, dans plusieurs départements.

Cet outil autorise la mise en oeuvre des ambitions de la LOLF en termes de comptabilité et de suivi de la performance : il permet une tenue de la comptabilité générale de l'Etat en droits constatés tout en préfigurant une comptabilité d'analyse des coûts.

Le déploiement de Chorus s'est caractérisé par le transfert des dépenses du département à l'échelon régional, suite au nouveau découpage des assignations de dépenses. Cette réorientation des flux de dépenses devait conduire à la disparition totale du service dépense de la DDFIP 62.

Toutefois, dans le cadre de la réorganisation territoriale, la DDFIP 62 a été désignée comme comptable assignataire d'une partie des dépenses de transport du Ministère de la Défense à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, ordonnancées par le Service Interarmées de Liquidation de Transport. Ces dépenses étaient antérieurement payées par la DRFIP du NORD. Contrairement aux messages diffusés dans les médias, la DDFIP a payé dans un délai maximum de 8 jours les demandes de dépenses transmises par le gestionnaire. Au 1<sup>er</sup> septembre 2010, les paiements effectués par la DDFIP, sur les huit premiers mois de l'année, représentent 70 % des dépenses réalisées en 2009 par l'ordonnateur.

Pour la préfecture, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'application CHORUS fonctionne dans le cadre d'une plate-forme départementale composée de gestionnaires de la dépense, de valideurs et d'un responsable de l'Unité Opérationnelle Départementale (UOD).

Le développement de cet outil a conduit à une mise en cohérence des processus de dépense et à la mise en place d'une véritable comptabilité budgétaire d'engagement et de paiement.

Cet outil intègre également la mise en oeuvre de la politique d'achat de l'Etat pour laquelle une Mission Régionale Interministérielle Achat a été créée au niveau du SGAR Nord/Pas-de-Calais.

Quatre administrations se verront dotées au niveau régional du logiciel CHORUS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 : la Cohésion Sociale, les Finances, la DIRECCTE et la DRAC

## ■ Le délai de paiement de l'Etat

Le délai global de paiement est l'indicateur majeur du service Dépense. Ce délai part de la date de réception de la facture chez l'ordonnateur jusqu'à la date de paiement par le comptable. L'objectif assigné pour l'année 2009 était de 24 jours. Il est de 30 jours pour 2010 compte tenu des contraintes de la nouvelle application CHORUS.

A la date du 31 décembre 2009, le délai global de paiement est de 16,78 jours.

Ainsi, une nette amélioration peut être relevée, par rapport à l'année 2008 où le délai global de paiement était de 23,92 jours. Le délai d'ordonnancement s'est considérablement réduit passant de 21,21 jours au 31 décembre 2008 à 13,98 jours au 31 décembre 2009.

## ■ La certification des comptes de l'Etat

L'élaboration et la constitution du dossier de clôture des comptes 2009 par les services de la Comptabilité, de la Dépense, des Produits Divers, du service Financier et du service des collectivités locales pilotées par la Cellule Qualité Comptable de la DDFIP a révélé la qualité des comptes tenus dans le département.

Le rapport annuel de la Cour des Comptes a démontré la qualité des actions menées dans la mesure où les comptes de l'Etat ont été certifiés pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive avec un nombre de réserves en diminution par rapport à 2008.

## ■ La dépense de l'Etat

Dans le cadre des dépenses sans ordonnancement, la volumétrie des remboursements de crédits de TVA a été conséquente. Le montant de ces paiements s'est élevé, pour l'année 2009, à 390 330 403,00 € et pendant les huit premiers mois de l'année 2010 à 233 395 638,00 €, ce qui traduit une baisse légère et les effets de la crise économique (moins d'investissements et d'exportations).